



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD

ÉVALUATION DU PROGRAMME “COLLÈGES DOCTORAUX FRANCO-PAYS PARTENAIRE”



EVALUATION DU PROGRAMME “COLLÈGES DOCTORAUX FRANCO-PAYS PARTENAIRE”

Évaluation réalisée par

Pluricité

M. Thibaut DESJONQUERES

M. Nicolas SUBILEAU

M. Michel HOFFERT

Comité de pilotage sous la direction de

Mme France de HARTINGH

*Ce document est établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes.
Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique couverture : Aurette Leroy et Anne Caminade
Impression : mediatys / Groupe Corlet
Photos : MAE, F. de La Mure, MINEFI, Paul Nogues, Michèle Lalande, IRD, Martin Fraudreau
©Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008
ISBN : 978-2-11-098232-2
ISSN : 1249-4844

Ce document constitue le **rapport final de l'évaluation du Programme "Collèges doctoraux franco-pays partenaire"**.

L'évaluation a été menée par le cabinet Pluricité entre mai 2008 et septembre 2008. Cette démarche a été suivie par un Comité de Pilotage, réuni à cinq reprises : lancement / état d'avancement / restitution des analyses / partage des recommandations et scénarii d'évolution possibles / validation finale du rapport.

L'évaluation s'est appuyée sur la documentation fournie par le ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi que par des entretiens conduits lors de l'étape préliminaire à Paris auprès des responsables du programme tant au ministère des Affaires étrangères et européennes qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Présidents d'Universités, de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs et des représentants des établissements d'enseignement supérieur membres des consortiums. Elle s'est poursuivie à travers la conduite de deux enquêtes auprès des doctorants bénéficiant ou ayant bénéficié d'une bourse "Collège doctoral" et des établissements d'enseignement supérieur membres d'au moins un consortium. Enfin, l'étude a comporté quatre missions de terrain dans les quatre pays impliqués dans le programme : Japon, Chine, Chili et Brésil. Les experts de l'équipe d'évaluation ont rencontré les responsables au sein des ambassades françaises (conseillers et attachés) ainsi que les représentants des ministères de l'éducation et des établissements supérieurs des pays concernés. Quand cela était possible, des doctorants français et étrangers bénéficiaires actuels ou passés d'une bourse ont également été rencontrés, individuellement ou collectivement.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du ministère des Affaires étrangères et européennes ou des institutions partenaires.

L'équipe d'étude tient à remercier l'ensemble des participants au Comité de Pilotage pour la qualité des échanges lors des différentes réunions, ainsi que l'ensemble des personnes interrogées, particulièrement au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, des établissements d'enseignement supérieur, et les autorités des pays partenaires, pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Pour de plus amples informations, contacter : Pluricité, 1 cours de Verdun-Gensoul, LYON 69002 - (33) 4 78 28 15 00 - nsubileau@pluricite.fr; tdesjonqueres@pluricite.fr.

Avant-propos

P réoccupé par les risques de dénaturation du programme des Collèges doctoraux qui lient la France au Japon depuis 2002, à la Chine, au Brésil et au Chili depuis 2005, le Ministère des affaires étrangères et européennes a jugé nécessaire de faire procéder à son évaluation. L'exercice devenait urgent en raison de l'intérêt manifesté par quelques pays émergents, soucieux de développer à leur tour des stratégies bilatérales de coopération scientifique et universitaire de très haut niveau, au moment où la ressource budgétaire, essentiellement apportée pour les bourses par le MAEE, était promise à une contraction durable.

Confiée au Cabinet Pluricité, l'évaluation a été effectuée de main de maître, de mai à septembre 2008, en moins de 5 mois.

Composée avec soin de représentants des différentes structures administratives et d'enseignement supérieur intervenant dans les Collèges doctoraux, le comité de pilotage s'est accordé à reconnaître la validité des démonstrations fondant les principaux diagnostics, impitoyablement sévères et lumineusement présentés par les consultants : oubli de l'ambition stratégique initiale qui entendait fortifier les réseaux d'excellence tissés entre établissements d'enseignement supérieur par la mise en commun de recherches doctorales sur les thèmes reconnus prioritaires par les accords bilatéraux interétatiques ; carences, incohérences voire pléthore dans la conduite même d'un programme de plus en plus mal maîtrisée ; confusion des rôles, agence de voyage, caissier, pilote, moteur auxiliaire... ; désordres et défaillances dommageables dans la gestion ; absence de contrôle national et conjoint des résultats enregistrés, autrement dit négligence coupable de valorisation.

Le comité de pilotage a été moins éclairé sur les motivations de l'attitude de nos partenaires et sur leurs perceptions de la valeur qu'ils attachent à l'usage (trop récent, il est vrai, pour 3 pays sur 4) de cette voie d'accès à une coopération scientifique et universitaire d'excellence. Il semble que cette insuffisance soit attribuable à un manque de curiosité du partenaire français qui aurait dû organiser des rencontres régulières -comme la Maison Universitaire du Japon y convie- et veiller à impliquer davantage nos services de Coopération et d'Action Culturelle dans le déroulement et l'évolution du programme. Nos consultants ont bien noté cette inconnue fâcheuse de l'équation.

En fin d'exercice, le comité de pilotage n'a pas suivi toutes les préconisations des évaluateurs quant aux prescriptions visant à restaurer l'équilibre du programme et à assurer son avenir. Mais il a validé la liste des principales interrogations dont l'examen concluant doit impérativement prélude à toute réforme sérieuse.







Veillant légitimement à recueillir toutes les opinions, passablement dissidentes, des membres du comité de pilotage et du trio de consultants, la sous-direction commanditaire a enregistré un double constat : l'accord général sur l'intérêt de poursuivre le programme, lié à la détermination de reprendre à la base son ordonnancement, pour le restaurer dans sa finalité spécifique et ambitieuse d'instrument performant au service de la stratégie française de coopération internationale scientifique et universitaire.

Les suites de cette évaluation appellent donc plusieurs exercices de concertation, d'autant plus malaisés que le terrain est mouvant -RGPP, autonomies en rodage- et que les capacités de négociation, de stimulation de la recherche et de financement ne sont pas près d'être dans les mêmes mains...

On peut considérer que cette évaluation aura permis à tout le moins de réduire sensiblement l'opacité de la démarche à entreprendre. Il faudra parvenir à ordonner la séquence en coordonnant l'action des intervenants et en contrôlant conjointement les résultats. La correction des désordres français ne devra pas faire perdre de vue les attentes réelles de nos partenaires ni occulter leurs conceptions propres de la place et de la valeur du programme dans leur stratégie politique de coopération internationale scientifique et universitaire./.

France de Hartingh
Ambassadeur

Sommaire

	Sigles	16
	Synthèse	17
	1. L'évaluation du Programme “Collèges doctoraux franco-pays partenaire”	33
	1.1. Historique, objectifs et contexte actuel global du programme	33
	1.2. L'évaluation du programme	35
	2. Aperçu historique et spécificités de chaque Collège doctoral	41
	2.1. Le Collège doctoral franco-japonais	41
	2.2. Le Collège doctoral franco-chilien	44
	2.3. Le Collège doctoral franco-brésilien	47
	2.4. Le Collège doctoral franco-chinois	49
	2.5. Mise en perspectives des 4 Collèges doctoraux	52
	2.6. Les données financières	55
	3. Analyse de la pertinence et de la cohérence interne/externe du programme	61
	3.1. La raison d'être du programme : perceptions et analyses	61
	3.2. L'importance du programme au regard des stratégies des acteurs impliqués	65
	3.3. Le degré de satisfaction des parties prenantes	69
	3.4. Les synergies et chevauchements avec les programmes connexes	71
	4. Analyse de la qualité des modes opératoires et de l'effectivité du programme	73
	4.1. Analyse des modalités de fonctionnement des consortiums	73
	4.2. Analyse du pilotage du programme	75
	4.3. La phase après : qualité du suivi, évaluation	80

5. Analyse de la valeur ajoutée, de l'efficacité, de l'utilité et de la durabilité des effets du programme	81
5.1. La qualité des doctorants	81
5.2. La valeur ajoutée perçue par les doctorants	81
5.3. La valeur ajoutée perçue par les établissements	84
5.4. L'impact sur le développement de coopérations scientifiques	85
6. Conclusions générales	87
7. Les scénarii d'évolution et leurs implications	89
7.1. Nos grandes recommandations...	89
7.2. Les évolutions possibles du programme	90
7.3. Raisons, principes clefs et conséquences de ces possibilités	91
8. Annexes	97
8.1. Annexe 1 : liste détaillée des entretiens menés de visu ou par téléphone en France	97
8.2. Annexe 2 : programmes des missions dans les pays partenaires	98
8.3. Annexe 3 : composition du comité de pilotage de l'étude	102
8.4. Forces et faiblesses des 4 Collèges doctoraux	103
8.5. Termes de référence de l'Évaluation	111

Sigles

- CD : Collèges doctoraux
- CDFB : Collège doctoral franco-brésilien
- CDFChili : Collège doctoral franco-chilien
- CDFChine : Collège doctoral franco-chinois
- CDEFI : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs
- CDFJ : Collège doctoral franco-japonais
- CGE : Conférence des grandes écoles
- CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- CMM : Centre de modélisation mathématique (Chili)
- COFECUB : Comité français d'évaluation de la coopération universitaire avec le Brésil
- CONAP : Commission Nationale de l'Accréditation de Troisième Cycle (Chili)
- CONICYT : Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (Chili)
- CPU : Conférence des présidents des universités
- CRUCH : Conseil des Recteurs des universités Chiliennes (Chili)
- CSC : China Scholarship Council
- DgCiD : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement
- DREIC : Direction des relations européennes et internationales et de la coopération du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ECOS : Evaluation-orientation de la coopération scientifique
- ECTS : *European Credits Transfer System*
- IRD : Institut de recherche et pour le développement
- JSPJ : *Japan Society for promotion of Science*
- MAEE : Ministère français des Affaires étrangères et européennes
- MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- MOE : *Ministry of Education (Chine)*
- MSTP : Mission scientifique, technique et pédagogique
- MUFJ : Maison universitaire France-Japon de Strasbourg
- SCAC : Service de coopération et d'action culturelle

Synthèse

Les Collèges doctoraux franco-pays partenaire

La création des “Collèges doctoraux franco-pays partenaire” s’est inscrite dans la volonté commune de la France et de ses partenaires de promouvoir l’excellence et de renforcer les relations universitaires et scientifiques en développant les échanges structurés et équilibrés de doctorants et en associant les meilleurs établissements d’enseignement supérieur organisés en consortium.

Actuellement, le dispositif concerne 4 pays : le Japon depuis 2002, le Brésil, le Chili et la Chine depuis 2005.

Du côté français, le Collège doctoral est le fruit d’un partenariat entre les établissements d’enseignement supérieur et plusieurs partenaires institutionnels visant à promouvoir ensemble le rayonnement scientifique, universitaire et culturel de la France à l’étranger. Il s’appuie en particulier sur un partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la Conférence des Présidents d’Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des écoles françaises d’ingénieurs (CDEFI).

La mise en place de ce dispositif relève d’abord d’une démarche politique. Elle fait suite à un long dialogue avec chacun des pays partenaires, établi au plus haut niveau et avec l’aide déterminante des représentations diplomatiques françaises concernées, afin de définir les objectifs spécifiques visés.

Tous les Collèges doctoraux ont été conçus pour répondre à des objectifs spécifiques : former dans des domaines scientifiques prioritaires des doctorants au meilleur niveau, favoriser les programmes mixtes de recherche et aider à la détermination d’une politique nationale de formation des jeunes chercheurs par une expérience internationale.

L’évaluation et ses objectifs

Un nombre de doctorants français participant aux Collèges doctoraux inférieur aux objectifs fixés ainsi que les nombreuses sollicitations pour la création de nouveaux Collèges doctoraux ont conduit les MAEE et ses partenaires à réaliser une évaluation.

L’évaluation visait à fournir aux instances de décision les éléments d’analyse et de réflexion permettant d’effectuer une éventuelle réorientation des objectifs et des modalités du programme, en s’appuyant sur des comparaisons avec des programmes similaires existants.

L’évaluation rétrospective sur la période 2002-2008 avait pour principaux objectifs de :

- évaluer les instruments, les moyens et le dispositif opérationnel de gestion du programme, sur la base des critères de pertinence, d’efficacité et d’efficience.
- apprécier les réalisations, leur impact et leur viabilité.
- mesurer les performances du dispositif de partenariat entre les établissements d’enseignement supérieur français et ceux des pays partenaires.

Cette évaluation revêtait un caractère stratégique et avait pour objectifs complémentaires :

- de formuler des recommandations sur les réorientations ou le redimensionnement éventuels de ce programme
- d'évaluer les modes de relations internes et externes de concertation et de communication.

La démarche d'évaluation déployée

La démarche d'évaluation a été menée en quatre étapes menées de manière concomitante de mai à septembre 2008.

-Première étape - Cadrage de l'évaluation : entretiens de cadrage auprès du MAEE, du MESR et de la CPU.

-Seconde étape - Collecte d'information en France : collecte et analyse des données du programme, entretiens qualitatifs approfondis auprès des principales parties prenantes, participation au séminaire culturel du 23 au 26 juin pour les doctorants français du CDFJ, deux enquêtes à destination des doctorants (39 réponses) et établissements français membres des consortiums (24 réponses).

-Troisième étape - Missions pays : missions de terrain dans les quatre pays impliqués au moment de l'évaluation :

-En Chine, du 11 au 13 juin 2008

-Au Japon, du 16 au 18 juin 2008

-Au Chili, du 2 au 4 juillet 2008

-Au Brésil, du 7 au 9 juillet 2008

-Quatrième phase - Analyse et synthèse : analyse de l'ensemble des informations collectées, rédaction du rapport et élaboration des scénarii d'évolution du programme.

Au final l'évaluation des Collèges doctoraux a permis de faire ressortir les principaux atouts et faiblesses du programme, cinq années après son lancement. Ceux-ci sont développés dans le rapport d'évaluation et peuvent être résumés ci-dessous.

Les atouts du programme : un programme d'excellence ciblé, pertinent et en adéquation aux besoins et priorités des pays

Le programme des Collèges doctoraux est bien un programme prestigieux à l'origine parce que basé sur deux conditions : un niveau exclusif doctorat et l'exigence d'"excellence" requise (en particulier soulignée par la cotutelle de thèse). Des objectifs "courageux" ont été fixés et recherchés à la naissance puis tout au long du déploiement du programme : définition de priorités communes aux pays partenaires, création de "consortium" de pays mettant en commun les meilleurs établissements des deux partenaires et créant des liens entre eux ; recherche d'un principe de réciprocité et financement bilatéral, flux quantitatifs définis en amont, thèses en codirection ou cotutelle. Ces objectifs traduisent bien l'ambition du programme partagée par l'ensemble des partenaires.

Le programme a rencontré et continue de rencontrer un intérêt très marqué de la part des pays impliqués qui veulent former des docteurs en France et créer des relations de recherche avec des équipes françaises de renommée internationale ; la majorité des personnes rencontrées lors de cette mission d'évaluation, à tous les niveaux, estime que ce programme est bien pensé et revêt un intérêt à plusieurs titres : articulation avec la priorité des pays partenaires, positionnement sur une cible précise, tentative de mise en cohérence et de structuration des pratiques des établissements, construction de partenariats de recherche, dans un contexte de développement de la coopération internationale au niveau doctoral.

Le programme constitue bien un instrument de diffusion du rayonnement scientifique, universitaire et culturel de la France, qui résulte d'un partenariat entre plusieurs partenaires institutionnels français, bénéficiant du soutien sur place des ambassades.

Enfin, il s'agit d'un programme très "visible" comme le montrent les niveaux de responsabilité politique des signataires des conventions, et plébiscité au final par les doctorants bénéficiaires du fait de l'impact culturel et académique du séjour à l'étranger.

Des faiblesses multiples constatées dans la conception et la mise en œuvre du programme

Au niveau stratégique, on constate ex-post une multiplicité d'absences et de faiblesses à plusieurs niveaux, préjudiciables à l'installation puis à l'efficacité du programme :

- absence de définition claire des Collèges doctoraux (notion de label), qui a permis des créations variables et des modifications de règles en cours de programme ;
- absence de stratégie d'ensemble (exemple : qui décide vraiment de la création d'un Collège doctoral ou peut empêcher la démultiplication de réseaux ou Collèges doctoraux ?) ;
- absence de pilotage effectif, ce qui entraîne une absence de visibilité, une absence de guichet unique et surtout une absence de responsabilité ;
- faiblesse dans le suivi et l'évaluation en continu du programme ;
- absence de dialogue inter-pays (au niveau politique et au niveau des consortia) ;
- absence de financements spécifiques (moyens) dédiés aux principaux acteurs de la réalisation du programme : les équipes de recherche elles-mêmes incluses dans les Ecoles Doctorales ;
- absence de "placement" de ce programme par rapport aux autres types de bourses : risque de confusion, image brouillée des Collèges doctoraux. Pour certains étudiants, il s'agit davantage d'une "bourse de remplacement", souvent plus facile à obtenir que celles du programme Lavoisier par exemple ;
- faiblesse de l'aide et de l'accompagnement des doctorants concernés : "parcours du combattant" pour l'obtention d'une bourse, méconnaissance des critères d'attribution, faiblesse de la préparation spécifique au départ dans le pays étranger, absence du suivi et de l'aide durant le séjour ;

Le programme est marqué notamment par des objectifs quantitatifs des partenaires français qui ont progressivement dénaturé les concepts initiaux : de fait, la recherche de la quantité d'étudiants à "envoyer" dans les pays partenaires pour respecter la réciprocité et le quota a supplanté la notion d'excellence et le sens même du programme. Malgré l'effort réalisé, malgré les ajustements, les élargissements de consortium, les modifications de critères de sélection, les objectifs quantitatifs (côté français) sont loin d'être atteints pour tous les pays, même si des améliorations sont enregistrées. L'atteinte des objectifs quantitatifs (nombre de doctorants français envoyés) oscille entre 10% pour le CDFChine et 46% pour le CDFJapon.

La place de la cotutelle, qui atteste d'une collaboration effective entre deux équipes de recherche par l'intermédiaire d'un doctorant de qualité, se heurte par ailleurs d'une part à l'idée fixe précédente, d'autre part à la conception différente des doctorats selon les pays. Pour l'étudiant, le "plus" de la cotutelle est encore trop souvent loin d'être évident ; au départ, c'est surtout une source de tracasseries administratives supplémentaires (ainsi que pour ses directeurs...). D'autre part, une interrogation se développe sur la réelle plus-value des consortia dénaturés de leur idée de départ¹, de plus en plus nombreux, de moins en moins sélectifs, qui n'ont pas de vie interne et où le fait d'être membre constitue avant tout un simple droit d'entrée pour un établissement.

Les pays partenaires ont une conception des Collèges doctoraux totalement différente de celle de la France. Leur attente est surtout celle de former des docteurs au travers de mobilités sortantes. Cette affirmation doit être nuancée selon les pays considérés, mais le fait de la disparité entre étudiants partants et entrants plaide pour cette approche (rapport de 1 à 3 entre le nombre de doctorants français et le nombre de doctorants étrangers). Ceci dit, ils sont déçus par le nombre restreint de doctorants français séjournant chez eux, voire dans certains cas irrités.

1) Il s'agissait de créer des fédérations d'un petit nombre d'établissements d'excellence dans chaque pays, pour initier des réseaux d'excellence, avec un nombre réduit de bourses, mais avec des suivis fréquents et des évaluations

Enfin, le fonctionnement des Collèges doctoraux en France est marqué par des erreurs :

- Le programme se démarque par la diversité et la multitude d'acteurs impliqués dans sa gestion et sa mise en œuvre qui ne se justifie pas toujours. La répartition des rôles entre MAEE, MESR, CPU, EGIDE, ambassade et MUFJ (pour le Japon) reste un réel problème pour les pays partenaires, les établissements et les doctorants.
- Il existe une confusion entre “Universités” et “établissements d’enseignement supérieur” qui a été à la source de désordres, sinon de dysfonctionnements (quelle place des écoles d’ingénieurs dans ce dispositif ?).
- Le triple rôle dédié à la CPU (opérateur, ensemblier et relais), rend peu lisible le pilotage du programme pour certains interlocuteurs.
- La communication (inter-acteurs) et la promotion (auprès des écoles doctorales notamment) du programme sont insuffisantes.

De ces faiblesses, trois points vitaux doivent être mis en exergue :

Pour les principaux acteurs du fonctionnement des Collèges doctoraux, les directeurs de thèse, les laboratoires de recherche et les écoles doctorales, le programme des Collèges doctoraux est faiblement incitatif et sans retour financier ; ceux-ci “subissent” les Collèges doctoraux à la demande des étudiants intéressés.

Pour les étudiants, les bourses des Collèges doctoraux, lorsqu'ils en entendent parler, sont plus une solution parmi d'autres, qu'une participation à un programme d'excellence. Pour les étudiants en SHS, ils constituent même une opportunité unique.

Pour les partenaires étrangers, le caractère d'excellence de ce programme est parfois peu évident, même si cette spécificité du programme est un attrait ! Le programme des Collèges doctoraux est plus assimilé à un “programme de coopération” parmi d'autres, important, complexe, mais complémentaire (sans être LE programme d'excellence).

Et pourtant...

Ce programme a permis à un grand nombre d'étudiants étrangers de venir faire une thèse en France (plus de 300) et à un nombre significatif d'étudiants français (plus de 100) de connaître des laboratoires étrangers.

	CDF Japon	CDF Chine	CDF Chili	CDF Brésil	Total
Nombre de promotions	6	2	2	2	12
Nombre de candidats français	116	9	6	20	151
Nombre de lauréats français	82	6	5	14	107
Nombre de lauréats étrangers	170	118	6	57	310

Source : Données CPU

Ce programme a été le moyen pour des étudiants motivés, en particulier dans les sciences humaines et sociales, de résider dans un pays, condition indispensable à la réalisation de leur thèse... et d'accroître la qualité de leur thèse et de leurs recherches.

Ce programme est prestigieux et attractif en France au regard du grand nombre dans chacun des consortiums des universités et établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs pays étrangers souhaitent créer des Collèges doctoraux ; la CPU ambitionne de créer des Collèges doctoraux européens.

Se pose alors la question de l'avenir des Collèges doctoraux...

Selon nous, seules quatre propositions peuvent être envisagées :

- Suppression du programme
- Maintien en l'état
- Evolution pour un meilleur fonctionnement en fonction des normes actuelles
- Modifications profondes sur le modèle du programme

Il ne s'agit pas ici de faire un choix, mais de signaler les effets probables de chacun de ces scénarii, ainsi que d'indiquer quelques suggestions, principes et questions de base.

Le "maintien en l'état", où, par définition, rien ne change, signifierait en réalité, que des changements interviendront cependant, mais qu'ils seront imposés par l'extérieur et subis : démultiplication de Collèges ou réseaux doctoraux, positionnement des partenaires (continuation ou non du programme dans le cas du Japon), autonomie des universités, espace universitaire européen, nouvelles modifications de critères... cela semble être la pire des solutions pour un programme ambitieux, et réduit à une comptabilité quantitative des flux entrants et sortants.

Dans le cas de la suppression du programme des Collèges doctoraux, il serait urgent (sous trois mois) de préparer un argumentaire pour expliquer cette décision auprès des différents partenaires français et étrangers. Mais il faudrait aussi trouver une "solution de rechange" pour continuer à accueillir les étudiants étrangers dans un autre programme de coopération. Cette solution ne fait que déplacer un problème tout en affaiblissant une image de la coopération scientifique et culturelle de la France, déjà écornée par les soubresauts du programme.

C'est sur l'hypothèse d'une continuation du programme, mais avec différentes possibilités de modifications, qu'il faut émettre des suggestions sérieuses. Pour cela, plusieurs points devront être définis par les responsables du programme avant de décider des types de changements nécessaires pour une efficacité renforcée et un positionnement davantage porté sur l'excellence. Les points qui sont présentés sont donc des pistes de travail, plus que des solutions.

Des questions de base à régler

Avant tout, il s'agira pour les partenaires d'aboutir à une réponse collégiale à un ensemble de questions importantes, qui ressortent de ces analyses :

- A qui appartient la responsabilité des Collèges doctoraux ? C'est-à-dire : qui a le pouvoir de décider de créer (ou de supprimer) et de financer des Collèges doctoraux ?
- Comment instaurer un programme d'"excellence" sans financement d'"excellence" voire sans pouvoir d'attractivité ? Ne vaut-il pas mieux un plus petit nombre de "bourses Collèges doctoraux", mais avec un accompagnement pour les acteurs impliqués, que des bourses qui ne concernent que les étudiants au départ ?
- Faut-il instaurer un modèle unique de Collèges doctoraux avec des spécificités selon les pays partenaires (objectifs, disciplines, cotutelle, durée...), ou un type de Collèges doctoraux adapté à chaque pays ? Cette question entraîne celle concernant la direction unique des Collèges doctoraux, ainsi que celui du rôle (et de l'existence) des "consortia".
- Quelle est la place et l'articulation du programme des Collèges doctoraux avec les autres programmes de coopération ?
- Faut-il une structure (et des personnes) dédiée à la responsabilité du fonctionnement des Collèges doctoraux ? Faut-il envisager une remise à plat des rôles des différents partenaires qui participent actuellement au fonctionnement des Collèges doctoraux ?
- Comment mieux prendre en considération les écoles doctorales et les Directeurs de thèse, c'est-à-dire les "interlocuteurs recherche" ?

Quelques principes de base à respecter

Suivant les réponses apportées, un certain nombre de préconisations peuvent être émises :

- Maintien de la cible unique (niveau Doctorat) et de l'excellence (par la cotutelle notamment).
- Seules les écoles doctorales peuvent être des garants de la qualité scientifique d'une thèse (et de la qualité d'un candidat).
- Les Collèges doctoraux doivent représenter le sommet d'une pyramide de plusieurs programmes de coopération avec un pays, mais ce sommet n'est pas obligatoire. Il doit résulter d'un accord défini, ainsi que d'un dialogue en continu sur les priorités de chacun (rôle des SCAC).
- Les Collèges doctoraux avec un pays doivent fonctionner sur la base de priorités établies pour une période de temps précise et sur des objectifs définis.

Mais dans tous les cas : un changement en biseau à amorcer de suite

- Pas de création de nouveaux Collèges doctoraux.
- Recentrage du pilotage stratégique et du fonctionnement opérationnel pour la mise en place de la promotion 2009-2010.
- Mise en place d'une équipe technique de responsables du programme (au sein d'un ou des financeurs) pour préparer les modifications futures, en particulier une claire définition des Collèges doctoraux.
- Engagement d'une réflexion indispensable sur la place des Collèges doctoraux dans l'ensemble des dispositifs de coopération.
- Lancement de discussions (attendues) avec les pays partenaires pour leur annoncer ces projets de changement, et dégager les spécificités à prendre en compte et les améliorations souhaitables².
- Renforcement de la communication et de la promotion du programme auprès des Services des relations internationales des établissements mais surtout des écoles doctorales.

Rappel de constatations simples...

Chaque établissement d'enseignement supérieur, dans le cadre de son autonomie, peut élaborer la politique internationale de son choix mais ne peut pas être garant, en tant qu'établissement (quel que soit sa place dans un quelconque classement des établissements) de la qualité scientifique de réalisation d'un Doctorat. Cette dernière compétence est avant tout celle des écoles doctorales.

Dans le programme des Collèges doctoraux, à l'heure actuelle, l'initiative de demande d'une bourse revient, dans la plupart des cas, aux étudiants qui ne peuvent pas (par définition) être garants de l'excellence et à l'origine d'échanges entre des équipes de recherche.

Des suggestions pour l'avenir...

Le fonctionnement des Collèges doctoraux pourrait être basé sur des contrats (4 ou 5 ans) établis entre une structure³ qui aura la responsabilité nationale des Collèges doctoraux.

La base d'un contrat sera la réalisation d'objectifs scientifiques (de priorités) établis avec le pays partenaire pour la même durée, par l'intermédiaire de Doctorats. Cela permettrait de préciser le nombre de bourses nécessaires pour une telle réalisation.

Le nombre global de bourses d'excellence pour l'ensemble des Collèges doctoraux serait diminué par rapport au nombre actuel, mais avec un montant plus élevé et des moyens pour les équipes de recherche concernées.

2) Amélioration de la lisibilité des critères de sélection des deux parties, tant sur les consortia que sur les doctorants candidats, rôle des postes en tant qu'observateur et outil de dialogue, interconnaissance accrue des équipes techniques pilotes des Collèges doctoraux dans les pays, clarification du "qui fait quoi et à quel moment" en suivant le principe du guichet unique.

3) À l'heure actuelle la CPU est le pilote opérationnel des CD.

Dans la mesure où ces objectifs scientifiques sont clairement définis, rien n'empêche la recherche de financements dans le monde industriel et socio-économique.

Des bourses de thèse pourraient être réservées aux écoles doctorales qui auraient signé un tel contrat (cela serait particulièrement vital pour les SHS).

Quelle que soit l'origine de la bourse, elle doit permettre la réalisation d'une thèse dans des conditions de cotutelle, plus astreignantes pour justifier l'attribution de deux doctorats.

Le fait de participer à un Collège doctoral doit proposer aux doctorants des suppléments au simple fait d'y être inscrit : préparation au départ dans un pays (langue, culture), suivi et aide sur place, évaluation du séjour, effets (collaborations scientifiques, publications...).

Ce seront les écoles doctorales qui proposeront des candidats à la participation au programme des Collèges doctoraux.

L'importance des disciplines et la place des SHS pourront être ainsi discutées par la structure nationale, validées par les postes en concertation avec les pays partenaires.

Toute structure de direction d'un Collège doctoral doit comprendre des représentants des pays concernés et ce de manière réciproque.

Il est indispensable de supprimer dans le nombre de bourses, le principe de réciprocité et de quota, qui sont antagonistes avec celui d'excellence.

Mais une réflexion sur la place des Collèges doctoraux dans l'ensemble des dispositifs de coopération et d'échanges d'étudiants est indispensable.

Seule la recherche de l'excellence au service des politiques de coopération scientifique et culturelle de la France, justifie les Collèges doctoraux. En revanche, la collaboration de recherche, par l'intermédiaire de Doctorats de haut niveau, constituera une action phare qui aura un effet d'entraînement pour l'ensemble des échanges entre la France et les pays concernés.

Summary

Bilateral doctoral colleges

The bilateral doctoral colleges set up by France and another country reflect an interest, shared by France and its partners, in promoting excellence and strengthening academic and scientific ties by developing structured, balanced exchanges of PhD students and by involving the best higher education institutions, organised as consortia.

Four countries currently participate in the programme: Japan since 2002, and Brazil, Chile and China since 2005.

On the French side, the doctoral colleges are the fruit of a partnership between higher education institutions and several institutional partners aimed at promoting France's scientific, academic and cultural renown abroad. The partnership gathers the Ministry of Foreign and European Affairs (MAEE), the Ministry of Higher Education and Research (MESR), the Conference of University Chancellors (CPU) and the Conference of Engineering School Presidents (CDEFI).

The decision to set up a bilateral college begins with a political process. It is preceded by a lengthy dialogue at the highest level with each of the partner countries, with decisive assistance from the French diplomatic missions concerned, about the specific objectives sought.

All the doctoral colleges were designed to meet specific objectives: to train top PhD students in priority scientific disciplines, to foster joint research programmes between universities and industry, and to contribute to a national policy on training young researchers through an international experience.

Aims of the evaluation

Two factors prompted the MAEE and its partners to conduct an evaluation: a smaller number of French PhD students participating in the doctoral colleges than the targets set; and strong demand for more bilateral doctoral colleges.

Drawing on comparisons with other similar programmes, the evaluation sought to provide decision-makers with information they could analyse and discuss with a view to possibly redefining the targets and the operation of the programme.

The main aims of the ex-post evaluation of the 2002-2008 period were to:

- evaluate the instruments, resources and operational management of the programme, in terms of relevance, effectiveness and efficiency;
- assess the impact and sustainability of the outcomes;
- measure the performance of the partnerships between French and foreign higher education institutions.

The evaluation was strategic, with the following additional aims:

- issue recommendations with a view to refocusing, downsizing or upsizing the programme;
- evaluate the organisation of national and bilateral consultation and communication.

Evaluation method

The evaluation was divided into four simultaneous approaches, conducted between May and September 2008.

- **Approach 1 - Setting the terms of reference:** terms of reference interviews with the MAEE, the MESR and the CPU.

- **Approach 2 - Information-gathering in France:** gathering and analysing programme data, detailed qualitative interviews with the main stakeholders, participation in the cultural seminar from 23 to 26 June for the French PhD students in the France-Japan doctoral college, surveys of PhD students (39 responses) and surveys of French institutions in the consortia (24 responses).

- **Approach 3 - Country missions:** field missions in the four countries involved at the time of the evaluation:

- China, 11-13 June 2008

- Japan, 16-18 June 2008

- Chile, 2-4 July 2008

- Brazil, 7-9 July 2008

- **Approach 4 - Analysis and Summary:** finalising the mission by analysing all the information gathered to draft the evaluation report and the future scenarios.

In the end, the evaluation of the doctoral colleges identified the main strengths and weaknesses of the programme, five years after launch. These are described in the evaluation report and are summarised below.

Positive aspects of the programme: a targeted programme of excellence that is relevant and reflects the needs and priorities of the countries

The doctoral colleges programme is prestigious because it is underpinned by two conditions: it is exclusively PhD level and has a requirement of “excellence” (particularly through double-badging). “Courageous” targets were set and sought at the outset and throughout the duration of the programme: common priorities defined by the partner countries, “consortia” to pool the best institutions in the two partner countries and create links between them; a principle of reciprocity and bilateral funding; quantitative flows defined upstream; and jointly supervised thesis or double-badged degrees. These objectives reflect the ambition of the programme shared by all the partners.

The programme continues to attract strong interest from the countries involved, which are keen to train PhD students in France and create ties with internationally renowned French research teams; the majority of people interviewed at all levels as part of the evaluation think the programme is a good idea and beneficial in various ways: it responds to the priorities of the partner countries; it is positioned on a precise target; it endeavours to coordinate and structure the practices of the institutions; and it builds research partnerships, in a context of expanding international cooperation at PhD level.

The programme is an instrument that serves France’s scientific, academic and cultural renown, thanks to the partnership between several French institutions, with the support of French embassies in the countries.

It is also a highly “visible” programme, as demonstrated by the political level at which the agreements are signed, acclaimed by the beneficiary students, because of the cultural and academic benefits of studying in a foreign country.

Numerous weaknesses in programme design and implementation

In strategic terms, the ex-post evaluation identified numerous shortcomings and weaknesses at several levels, which are hindering the rollout and effectiveness of the programme:

- No clear definition of doctoral colleges (no “label”), which has resulted in several different schemes and changes to the rules during the programme;
- No overarching strategy (e.g. who decides to set up doctoral colleges and controls the number of new doctoral networks or colleges set up?);
- No effective oversight, which means reduced visibility, too many interfaces and a lack of accountability;
- Weakness in monitoring and continuous evaluation of the programme;
- No inter-country dialogue (at political level and at the level of the consortia);
- No specific funding (resources) dedicated to the main actors of the programme, namely doctoral-school research teams;
- No “positioning” in relation to other types of grants: the doctoral colleges do not have a clear image. Some French students see them as a substitute for harder-to-obtain grants, such as a Lavoisier grant;
- No help or support for the PhD students: obtaining a grant is an “obstacle course”, there is little information about the allocation criteria, little specific preparation for their stay in the foreign country, and no follow-up or assistance during their stay.

One aspect of the programme that stands out is the French partners’ quantitative targets, which have gradually distorted the original concept of the programme. Ensuring a “quota” of students to “send” to the partner countries to meet the reciprocity requirement has become more important than the concept of excellence, which was the programme’s original *raison d’être*. Even so, despite the efforts and adjustments made to enlarge the consortium and change the selection criteria, the numbers of French PhD students participating still fall far short of the quantitative targets in all countries, even if improvements have been recorded. Fulfilment of the quantitative targets ranges from 10% for the France-China doctoral college to 46% for the France-Japan doctoral college.

Double-badged degrees, reflecting effective collaboration between two research teams through a top PhD student, are hampered by the above obsession with numbers and by different perceptions of PhDs in different countries. Students do not always see the advantage of double-badging, which at the outset mainly generates extra bureaucratic hassles (as well as for the students’ supervisors). The added value of the consortia is also in doubt. The original idea of creating federations of a small number of institutions of excellence in each country and networks of excellence, with a small number of grants, but with frequent follow-up and evaluations, has given way to more and more consortia that are less and less selective, that have no internal operation, and where membership is just a way in to the programme for an institution.

The partner countries have a completely different perception of the doctoral colleges from France. Their main expectation is to train PhD students in France. The truth of that statement needs to be qualified depending on the country considered, but the disparity between the numbers of national students sent and French students hosted tends to support that view (ratio of 3:1). That said, the foreign partners are disappointed - and even irritated in some cases - by the limited number of French PhD students coming to their countries.

Lastly, there are various problems with the operation of the doctoral colleges in France:

- The number and variety of actors involved in the programme’s management and implementation is not always justified. The division of roles between MAEE, MESR, CPU, EGIDE, embassy and MUFJ (for Japan) is a real obstacle for the partner countries, the institutions and the PhD students.

- There is some confusion between “universities” and “higher education institutions”, which has caused disruptions and malfunctions (how do engineering schools fit into the programme?).
- The three-faceted role of the CPU (as operator, designer and promoter) makes oversight of the programme unclear for some interlocutors.
- Communication between actors and promotion of the programme, particularly to doctoral schools, are insufficient.

Three key points emerge from these weaknesses

The main actors in the operation of the doctoral colleges - namely the thesis supervisors, the research laboratories and the doctoral schools - joining the doctoral colleges programme offers few incentives and no financial benefits; the programme is imposed on them at the request of interested students.

When students have heard of the doctoral college grants, they consider them as one of several options rather than as a programme of excellence. Students in human and social sciences see them as a unique opportunity.

The foreign partners have trouble seeing the excellence aspect of the programme, even if it is a selling point! The doctoral colleges programme is perceived as one among several cooperation programmes, albeit large and complex but nonetheless complementary (i.e. it is not seen as THE programme of excellence).

And yet...

The programme has enabled a large number of foreign students (more than 300) to do a PhD in France, and a significant number of French students (more than 100) to do research in foreign laboratories.

	France-Japan college	France-China college	France-Chile college	France-Brazil college	Total
No. of years	6	2	2	2	12
No. of French candidates	116	9	6	20	151
No. of French beneficiaries	82	6	5	14	107
No. of foreign beneficiaries	170	118	6	57	310

Source: CPU data

The programme has enabled motivated students, especially in the human and social sciences, to live in a foreign country (a pre-requisite for their thesis) and enhance the quality of their thesis and research work.

French universities and higher education institutions consider the programme to be prestigious and attractive, given the large number of them in each consortium.

Several more foreign countries are interested in setting up doctoral colleges; and the CPU would like to create European doctoral colleges.

The future of the doctoral colleges programme

We think there are only four possible alternatives:

- Terminate the programme,
- Keep the programme in its current state,
- Change the programme to improve operation,
- Completely overhaul the concept of the programme.

It is not the role of this document to make a choice, but to explain the probable effects of each scenario, and put forward some suggestions, principles and basic questions.

In practice, the option of keeping the status quo would not actually mean no change. Changes would occur, but they would be initiated from outside and France's role would be fairly passive: an increase in the number of doctoral colleges or networks; the positioning of the partners (the decision on the future of the France-Japan college); the autonomy of the universities; the European academic area; further changes to the criteria, etc. This would appear to be the worst solution for an ambitious programme. It would reduce incoming and outgoing flows to quantitative accounting.

If the doctoral colleges programme is to be terminated, arguments will need to be prepared urgently (within the next three months) to explain that decision to the various French and foreign partners. An alternative solution would need to be found in order to continue hosting the foreign students under another cooperation programme. However, that would only shift the problem, as well as weakening the image of France's scientific and cultural cooperation, already hurt by the problems with this programme.

Consequently, serious suggestions for possible changes need to be made on the assumption that the programme will be continued. Several points should be defined by the programme managers before they decide on the kinds of changes required to improve the programme's efficiency and position it more on excellence. The points below are suggestions for discussion rather than solutions.

Essential questions that need to be answered

Above all, the partners will need to agree on a collegial response to the following essential questions, which emerge from our analysis:

- Who is responsible for the doctoral colleges? Who has the power to create (or disband) and fund doctoral colleges?
- How can a programme of "excellence" be implemented without funding "of excellence" or even any attraction? Might it not be better to have a smaller number of "doctoral college grants" but with support for the actors involved, than grants that are only for the students going abroad?
- Should there be a single model of doctoral college with some specific features for each partner country (objectives, disciplines, double-badging, duration), or a different type of doctoral college for each country? This also raises the issue of centralised management of the doctoral colleges and the role (and existence) of the consortia.
- How does the doctoral colleges programme fit in with the other cooperation programmes?
- Should there be a dedicated structure (and staff) responsible for the operation of the doctoral colleges? Should the roles of the different partners who currently participate in the operation of the doctoral colleges be overhauled?
- How can the doctoral schools and thesis supervisors, i.e. the "research interlocutors", be integrated more effectively?

Several basic principles that need to be respected...

On the basis of the responses received, several recommendations can be made:

- It is important to maintain a single target (PhD level) and excellence (mainly through double-badging).
- Only the doctoral schools can assess the scientific quality of a thesis (and the quality of a candidate).
- The doctoral colleges should represent the top of a pyramid of cooperation programmes with a country, but without being compulsory. The colleges must result from a defined agreement, and continuous dialogue on the priorities of each country (role of the cooperation and cultural services).
- The doctoral colleges with a country must operate on the basis of priorities established for a precise timeframe and objectives.

But in any case: a change to start immediately

- Do not set up any new doctoral colleges.
- Refocus the strategic oversight and operational management for the 2009-2010 year.
- Set up a technical team of programme managers (at one or more funders) to prepare for future changes, in particular a clear definition of the doctoral colleges.
- Open an essential discussion on the place of the doctoral colleges in relation to other cooperation programmes.
- Launch (awaited) discussions with the partner countries to announce the planned changes, and identify specific requirements and desirable improvements (more transparent selection criteria for both parties, both for institutions and candidate students; role of the diplomatic missions as observers and instruments for dialogue; enhanced knowledge of the technical teams that oversee the doctoral colleges in the countries; clarification of who does what and when on the basis of the principle of a single interface)
- Improve communication and promotion of the programme to the international relations services of institutions and to doctoral schools.

Reminders

As an autonomous body, each higher education institution is entitled to design its own international policy. However, an institution (however highly ranked) cannot guarantee the scientific quality of a PhD. That is the competence of the doctoral schools.

Under the doctoral colleges programme, applications for grants are currently at the initiative of students, who (by definition) cannot guarantee excellence and initiate exchanges between research teams.

Suggestions for the future

The doctoral colleges could operate on a contractual basis. Contracts for a period of four or five years could be signed by a body that has national responsibility for the doctoral colleges (currently the CPU has operational oversight of the doctoral colleges).

Contracts should be based on scientific objectives (priorities) established with the partner country for the same period, through the PhDs. That would make it possible to set the number of grants needed to achieve those objectives.

The total number of excellence grants for all doctoral colleges would be smaller than now, but the amount of the grants would be higher and there would be resources for the research teams concerned.

Once the scientific objectives have been clearly defined, funding could be sought from industry and business.

Thesis grants could be reserved for doctoral schools that sign contracts (particularly vital in the social and human sciences).

Whoever is funding the grant, it must cover a thesis under more stringent conditions of double-badging in order to justify the award of two PhDs.

Participation in a doctoral college must offer PhD students more than enrolment: preparation for study in a foreign country (language, culture), support and assistance in the other country, evaluation of the stay, effects (scientific collaboration, publications, etc.).

The doctoral schools should propose candidates to participate in the doctoral colleges programme.

The importance of the disciplines and the place of the social and human sciences could also be discussed by the national body, validated by the diplomatic missions in consultation with the partner countries.

Any management structure of a doctoral college must include representatives of the countries concerned in a reciprocal manner.

The number of grants must be dissociated from the principle of reciprocity and quotas, which contradict the principle of excellence.

However, a discussion of how the doctoral colleges fit in with other cooperation and student-exchange schemes is essential.

The only justification for the doctoral colleges is the pursuit of excellence at the service of France's scientific and cultural cooperation policies. Research collaboration, through high-level PhDs, can be a flagship action that will boost all exchanges between France and the countries concerned.

1. L'évaluation du Programme “Collèges doctoraux franco-pays partenaire”

1.1. Historique, objectifs et contexte actuel global du programme

1.1.1. Présentation globale des Collèges doctoraux

La création des “Collèges doctoraux franco-pays partenaire” s’est inscrite dans la volonté commune de la France et de ses partenaires de **promouvoir l’excellence** et de **renforcer les relations universitaires et scientifiques** en développant les échanges structurés et équilibrés de doctorants, en y associant les meilleurs établissements d’enseignement supérieur organisés en consortium. Ainsi, les Collèges doctoraux se différencient des programmes classiques de bourses en favorisant les coopérations académiques et les échanges structurés et non les parcours individuels d’étudiants et ou de chercheurs.

En mai 2008, le **dispositif concerne quatre pays** : le Japon depuis 2002, le Brésil, le Chili et la Chine depuis 2005.

Cette mise en place progressive s’est effectuée en deux temps distincts, correspondant à deux générations distinctes de Collèges doctoraux :

1. Le **premier Collège doctoral France-Japon** a été créé en 2002 à la suite des conclusions d’un groupe de travail associant la CPU, le MAEE, le MESR et l’association des universités japonaises. Cette création était un élément fondamental d’un dispositif plus vaste incluant la Maison universitaire France-Japon créée en mai 2001 à Strasbourg, ainsi que d’un programme d’échange d’étudiants au niveau maîtrise : le “programme 8”. Très vite, cette collaboration France Japon s’est enrichie de la présence de la JSPS (Japan Society for promotion of Science) dans la maison universitaire France-Japon, ainsi que de la mise en place du “Programme Renault” pour la collaboration entre les deux pays.

2. **A partir de 2005**, à la suite du séminaire gouvernemental sur l’attractivité, trois autres Collèges doctoraux se sont formés, avec le Brésil, le Chili et la Chine.

- *Pour le Brésil* : signature de l’accord le 10 novembre 2005 en présence des représentants du Secrétariat de l’enseignement supérieur brésilien, de la CAPES, de la CPU, du MAEE, et du MESR.

- *Pour le Chili* : signature de l’accord du 12 avril 2005 portant création du Collège et d’un avenant signé à Santiago du Chili le 29 novembre 2005 par une commission réunissant des représentants du Conseil des Recteurs des universités Chiliennes (CRUCH), de la Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique du Chili (Conicyt), de la Conférence des Présidents d’Université (CPU), du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et du Ministère de l’Education nationale de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

- *Pour la Chine* : signature le 6 décembre 2005, en présence des représentants du Ministère chinois de l’Education, du MENESR, du MAEE, de la CPU et du Président de l’Université de Tonjgi.

A l’heure actuelle, de nouveaux collèges (sous la dénomination de collèges ou de réseaux) sont en gestation, tels ceux envisagés ou en création avec le Mexique, la Malaisie, les Etats-Unis, l’Inde ou l’Argentine.

Du côté français, le Collège doctoral est le **fruit d'un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et plusieurs partenaires institutionnels**, visant à promouvoir ensemble le rayonnement scientifique, universitaire et culturel de la France à l'étranger. Il s'appuie en particulier sur un partenariat entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI).

La mise en place de ce dispositif relève d'un triple accord :

- *Politique* : pour les pays partenaires, le dispositif constitue un outil bénéfique permettant un pilotage concerté des priorités communes de formation à la recherche et la mise en réseau d'établissements d'excellence.
- *Institutionnel* : le partenariat oblige les établissements à se reconnaître mutuellement un certain nombre de droits et de devoirs et à rendre compte, dans leur pays, de leur action internationale à ce niveau de formation.
- *Scientifique* : le niveau minimum exigé étant celui de la codirection de thèse, un accord est signé entre écoles doctorales ou entre laboratoires.

Tous les Collèges doctoraux ont été conçus pour répondre à des objectifs spécifiques communs : **former dans des domaines scientifiques prioritaires des doctorants au meilleur niveau, favoriser les programmes mixtes de recherche et aider à la détermination d'une politique nationale de formation des jeunes chercheurs par une expérience internationale.**

1.1.2. Les modalités de fonctionnement des Collèges doctoraux

Le Collège doctoral est un dispositif qui permet la **mise en place d'échanges structurés de doctorants, en codirection ou cotutelle**, entre des établissements d'enseignement supérieur français et du pays partenaire. Il vise donc à **conforter le développement de coopérations scientifiques étroites entre des équipes de recherche françaises et étrangères, sur des disciplines prioritaires.**

Le fonctionnement de chacun des Collèges doctoraux repose sur la mise en œuvre d'un certain nombre de principes, énoncés dans des chartes de fonctionnement de chacun.

Des principes communs aux quatre Collèges doctoraux se retrouvent dans cette mise en œuvre :

Une gestion par un comité de pilotage : Géré par un comité de pilotage, chaque Collège doctoral s'appuie sur un consortium d'établissements d'enseignement supérieur animé par des responsables élus ou désignés. Les établissements membres d'un consortium se sont, a priori, entendus sur une stratégie commune d'enseignement et de recherche et sont signataires d'un accord définissant le mode de fonctionnement du consortium. Dans le cas des Collèges doctoraux franco-brésilien, franco-chilien et franco-chinois, un appel à candidature annuel permet aux établissements d'enseignement supérieur français habilités à délivrer un doctorat, après examen par un comité scientifique, d'intégrer les consortiums.

Un financement bilatéral et un principe de réciprocité : Cofinancé par les deux parties, chaque Collège doctoral a donné lieu à une négociation bilatérale déterminant de manière équilibrée le nombre de bourses maximum attribuées par chaque Etat (entre 10 - Chili - et 30 - Japon, Brésil, Chine) à ses ressortissants dans ce cadre. Du côté français, le Ministère des Affaires étrangères et européennes finance les mobilités des doctorants français en accordant des allocations d'un montant mensuel de 1 000 € versées par l'opérateur EGIDE aux étudiants.

Des principes opératoires identiques : Les étudiants, en codirection ou en cotutelle, intègrent le Collège doctoral pour l'intégralité de leur thèse (3 ans). Il est prévu que les doctorants admis dans le dispositif effectuent un séjour de 6 à 11 mois dans un établissement membre du consortium partenaire (de préférence la deuxième ou la troisième année de thèse). Une bourse de mobilité leur est accordée à cet effet pour la durée de leur séjour.

Des procédures de sélection des candidats similaires : Les bénéficiaires du programme sont proposés par les écoles doctorales dans le cadre de leur politique de coopération internationale. Ils sont sélectionnés par un comité dont la composition est déterminée par le règlement intérieur du consortium. Tous les dossiers de candidatures font l'objet d'une double expertise scientifique (DGES/DGRI) avant décision finale du Comité de sélection.

Les critères de sélection des candidatures (au delà des critères de recevabilité) sont les suivants :

- Excellence du candidat au regard de son parcours académique (mentions, diplômes obtenus, qualité des formations conduisant au diplôme),
- Pertinence et intérêt du projet de recherche dans le parcours de l'étudiant,
- Qualité de l'équipe de recherche française à laquelle appartient le chercheur,
- Qualité du dossier de candidature présenté,
- Prise en compte des priorités du MAEE et du pays partenaire telles qu'énoncées dans le protocole créant le Collège doctoral.

S'agissant des candidats présentés par les établissements français, les conditions d'éligibilité des candidatures sont les suivantes :

- Etre âgé de moins de 35 ans au moment du dépôt du dossier de candidature,
- Etre inscrit régulièrement en première année de thèse, en codirection ou en cotutelle, dans un établissement d'enseignement supérieur membre du consortium,
- Ne pas déjà bénéficier d'une bourse du programme Lavoisier. Les bourses du programme Lavoisier ou les bourses du gouvernement du pays et celles du Collège doctoral ne sont pas cumulables.

Chaque année, un appel à candidature est publié sur les sites d'EGIDE, de la CPU et de la CDEFI. Il appartient aux candidats présélectionnés par leur établissement d'origine, de présenter leur dossier après accord de celui-ci et de l'établissement d'accueil.

Une charte définissant les règles d'organisation et de fonctionnement

Pour chaque Collège doctoral, une charte définissant les conditions d'organisation du collège et d'échange des doctorants a été signée entre la CPU et son homologue étrangère ou, dans le cas de certains pays, l'instance de représentation des établissements d'enseignement supérieur équivalente, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, le MESR et le Ministère de l'Education nationale (à l'exception de la charte du Collège doctoral franco-japonais-CFDJ).

Un séjour, a priori, préparé et facilité

L'envoi et l'accueil des étudiants s'effectuent avec l'accord des codirecteurs de thèse et l'approbation de chaque consortium. Dans le cadre de leur séjour en mobilité, les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine et sont exonérés des droits d'inscription, frais de scolarité et frais d'examen de l'établissement d'accueil. Il a été prévu qu'avant leur départ, ils bénéficient d'une préparation linguistique et culturelle dont les modalités sont fixées dans le règlement intérieur de chaque consortium.

Une rationalisation recherchée

Afin d'harmoniser et de rationaliser la gestion des différents Collèges doctoraux, un schéma de répartition des activités entre les acteurs impliqués du côté français (MAEE-CPU-Egide) a été défini en 2006.

1.2. L'évaluation du programme

1.2.1. Les finalités de l'évaluation

L'évaluation est une **préoccupation transversale** au sein du Ministère français des Affaires étrangères et européennes. Le fil directeur de l'évaluation des Collèges doctoraux France-Pays partenaire, énoncé dans les termes de référence, s'articule autour de quatre points :

- Dresser un **état du fonctionnement actuel**, qui permettrait de clarifier et analyser la gestion, le financement et les relations avec les partenaires nationaux et internationaux ;

- Mesurer le **degré de satisfaction** (ou de mécontentement...) des différents acteurs en distinguant les quatre niveaux : le doctorant, l'équipe de recherche, l'institution de rattachement et l'Etat ;
- Identifier la place, la spécificité et la **valeur ajoutée** de ce programme, en prenant en compte son évolution historique par rapport à ses objectifs initiaux ;
- Formuler des **propositions pour l'avenir** de ce programme dans une société de la connaissance en forte mutation.

L'évaluation doit, comme le précise les termes de référence, poser les bases d'une réflexion partenariale sur une éventuelle évolution du dispositif, permettant de favoriser son développement et d'en améliorer les performances ou sur une réorientation des moyens vers d'autres programmes de coopération universitaire.

1.2.2. Les questions évaluatives

En lien avec le comité de pilotage réuni le 23 mai 2008, le prestataire de l'évaluation a procédé à l'élaboration et à la reformulation des questions évaluatives, qui correspondent aux interrogations et aux besoins d'information et de compréhension des commanditaires. Celles-ci peuvent être rassemblées à travers cinq familles de critères :

Analyse de la pertinence, de la conformité et de la complémentarité du programme

- a) Le programme est-il pertinent par rapport aux besoins et attentes des différents partenaires ? A l'époque ? Aujourd'hui ? Au contexte des pays partenaires ?
- b) Quel est le degré de satisfaction des différents partenaires français et étrangers à l'égard du dispositif ? Des étudiants bénéficiaires et des établissements membres des consortiums ?
- c) Le programme s'articule-t-il avec la stratégie et priorités de la DgCiD, du MESR, de la CPU, de la CDEFI et des autorités des pays partenaires ?
- d) Quelle est l'importance de cette forme de coopération pour les établissements d'enseignement supérieur tant dans les pays partenaires qu'en France ? Et quelle est la pertinence de l'organisation en consortiums ?
- e) Quelle est la valeur ajoutée du dispositif dans le cadre plus large d'autres programmes de mobilités sortante et entrante (Lavoisier, Eiffel Doctorat, REFEB, Univers, Programme Hubert Curien...) ? L'articulation du dispositif "Collège doctoral" avec ces autres programmes est-elle satisfaisante ?

Analyse de la cohérence (interne, externe), de l'efficacité et de l'efficience organisationnelle

- a) Comment la qualité des doctorants français et étrangers sélectionnés (exigences, taux de sélectivité, excellence des candidatures) peut-elle s'apprécier ?
- b) La composition des consortiums d'établissements répond-t-elle aux besoins du programme ? Les outils de suivi et d'évaluation des Collèges doctoraux prévus sont-ils satisfaisants ? Opérationnels ? Utilisés ?
- c) L'implication des SCAC dans la diffusion et le développement du programme est-elle suffisante et appropriée ?
- d) Dans quelle mesure les moyens engagés (financiers et humains) sont-ils en adéquation avec les ambitions affichées du programme et les résultats obtenus ?
- e) Les procédures de gestion du dispositif entre le MAEE, la CPU, le MESR, les établissements d'enseignement supérieur français et ceux des pays partenaires sont-elles adaptées ? Ont-elles permis une souplesse dans la mise en œuvre des actions ?
- f) La diversité et la multitude des acteurs impliqués dans la gestion du programme se justifient-t-elle ?

Analyse de l'effectivité, de l'efficacité et de l'efficience

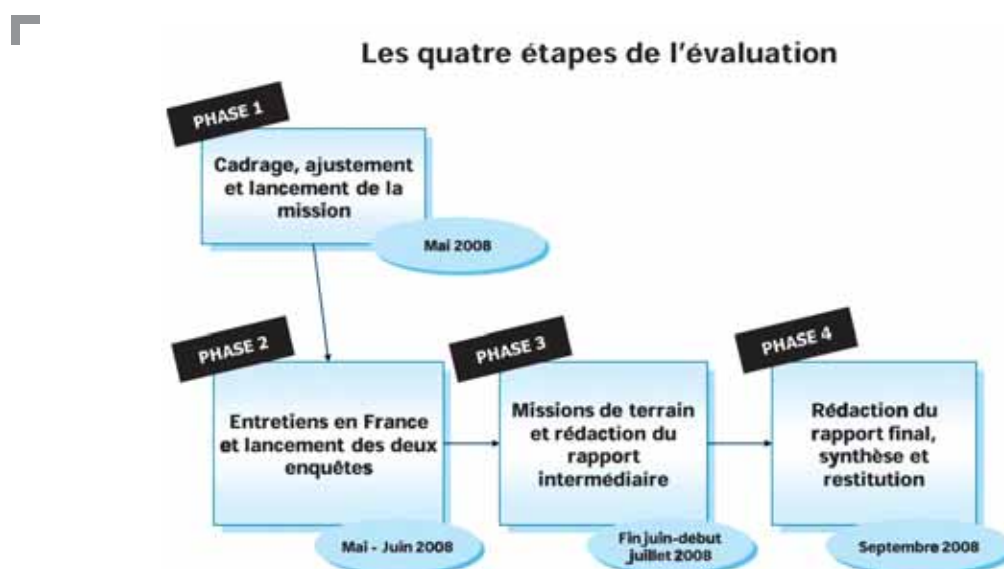
- L'échange structuré de doctorants entre les établissements membres a-t-il induit des partenariats durables dans le domaine de la recherche entre les établissements ?
- Les priorités disciplinaires (domaines scientifiques reconnus comme prioritaires par les pays) ont-elles été respectées ?
- Quels sont les autres effets de levier (directs ou indirects, escomptés ou non) d'un tel programme ?
- Quelle a été la valeur modélisante du dispositif pour d'autres programmes de coopération universitaire ?
- Quelle visibilité et quelle image le dispositif a-t-il donné de la coopération universitaire française dans les pays partenaires ?
- Quelle est la lisibilité du programme auprès des doctorants candidats potentiels et des établissements de l'enseignement supérieur ?

Analyse de la viabilité, pérennité, utilité et valeur ajoutée du programme

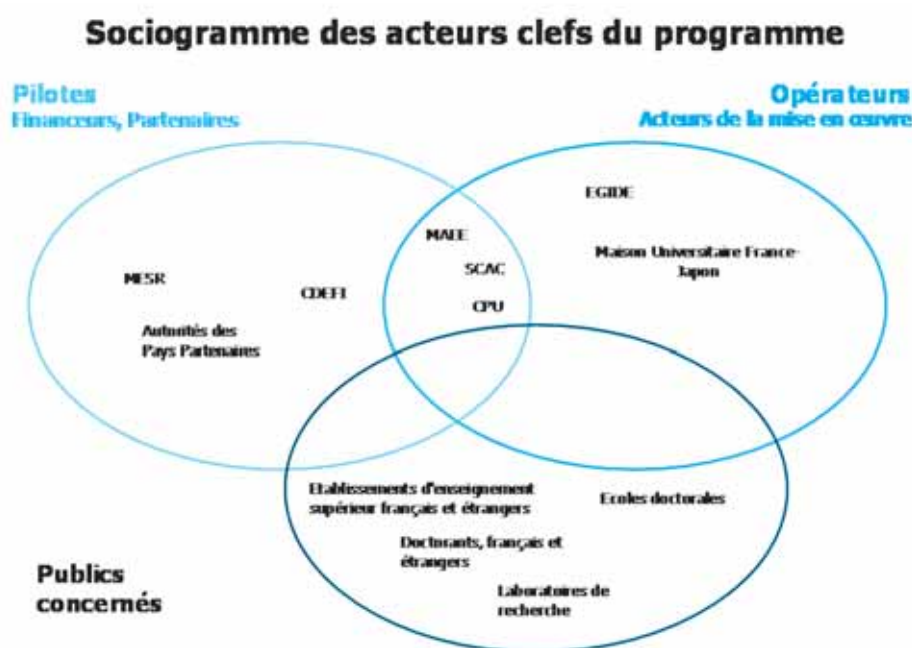
- Comment le dispositif des Collèges doctoraux s'inscrit-il dans la stratégie de coopération universitaire et scientifique à long terme en Asie et en Amérique latine : du MAEE ? du MESR ? des établissements d'enseignement supérieur français ?
- Des partenariats pérennes ont-ils été induits par le programme ?
- Quelle est la valeur ajoutée d'une participation dans un Collège doctoral dans un parcours universitaire pour un étudiant ?
- Est-ce que les Collèges doctoraux ont permis la création ou le renforcement de réseaux ? Si oui, quelle est l'influence des réseaux mis en place ?
- Existe-t-il un dispositif de suivi des bénéficiaires du programme Collège doctoral ? Est-il adéquat ?

1.2.3. La démarche d'évaluation déployée

La démarche d'évaluation a été menée en **quatre étapes** menées de manière concomitante, étant donné les délais resserrés de la mission. Ces étapes sont explicitées au travers du schéma ci-dessous :



L'ensemble des parties prenantes du programme, identifiées ci-dessous, ont été rencontrées ou enquêtées lors des différentes étapes de ce processus évaluatif.



La **première étape** avait pour objet de prendre connaissance du déploiement des Collèges doctoraux, du contexte de l'évaluation et d'aboutir à la rédaction du référentiel d'évaluation fixant les questions évaluatives et la méthodologie détaillée pour y répondre. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation a réalisé une série d'entretiens de cadrage auprès du MAEE, du MESR et de la CPU.

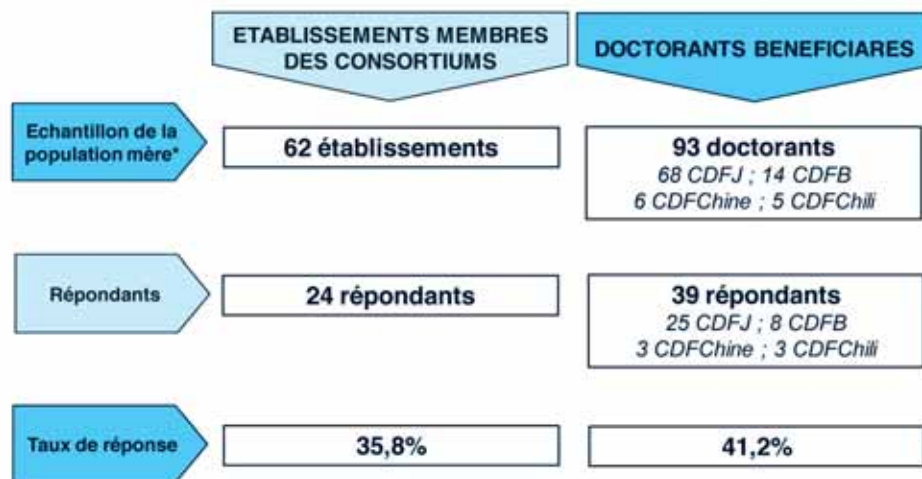
La **seconde étape** a permis de dresser un état des lieux quantitatif des réalisations des Collèges doctoraux. Celle-ci s'est faite à travers la collecte et l'analyse des données du programme (récupérées auprès de la DgCiD, de la CPU et d'Egide). Une série d'entretiens qualitatifs approfondis (MAEE, DREIC, CPU, CDEFI, MUFJ, Campus France et quelques établissements - Paris 3, Paris 11, Paul Cézanne Marseille, Strasbourg...) a permis de recenser les perceptions des différents acteurs impliqués dans le programme, à différents niveaux (cf. annexe 1). Notre équipe a également participé au séminaire culturel du 23 au 26 juin 2008 pour les doctorants français du CDFJ, permettant la rencontre avec les doctorants partants. Enfin, les deux enquêtes prévues à destination des doctorants et établissements français membres des consortiums ont été lancées, puis confrontées et intégrées à l'analyse (cf. Rapports techniques relatifs aux deux enquêtes).

La **troisième étape** a consisté en une mission de terrain dans les quatre pays impliqués au moment de l'évaluation :

- En Chine, du 11 au 13 juin 2008
- Au Japon, du 16 au 18 juin 2008
- Au Chili, du 2 au 4 juillet 2008
- Au Brésil, du 7 au 9 juillet 2008

Ces missions ont été l'occasion de rencontrer les ministères concernés des pays partenaires, les présidents des consortiums, des établissements d'enseignement supérieur membres des consortiums, des laboratoires de recherche français présents dans les pays partenaires, les antennes Campus France, et les conseillers et attachés des ambassades françaises (cf. annexe2). Des comptes-rendus de missions ont été rédigés et un rapport intermédiaire a été présenté à l'issue de cette phase lors du second comité de pilotage de l'évaluation du 11 juillet 2008.

L'échantillonnage des enquêtes



* Cette « population mère » ne correspond pas au nombre total d'établissements membres des consortiums ou des doctorants bénéficiaires car, pour certains établissements ou doctorants, l'équipe d'évaluation n'a pas pu obtenir les coordonnées emails.

Au total, l'évaluation a permis d'interroger plus de 100 personnes.

La **quatrième phase** a permis de finaliser la mission au travers de l'analyse de l'ensemble des informations collectées, c'est-à-dire à rédiger le rapport et dessiner les scénarii d'évolution du programme.

Un Comité de pilotage de l'évaluation mis en place par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes s'est réuni à cinq reprises au cours de la mission (lancement / état d'avancement / restitution des analyses / partage des recommandations et scénarii d'évolution possibles / validation finale du rapport). Ce Comité de pilotage comprenait des représentants du MAEE (Bureau de l'évaluation, Coordination géographique, Coopération scientifique et universitaire), du MESR (DGES), du MINEDUC (DREIC), de la CPU et de la CDEFI (cf. annexe 3 pour la composition détaillée).

1.2.4. Les limites de l'évaluation

Les travaux de collecte d'information mis en œuvre ont permis de rencontrer et interroger l'ensemble des catégories de parties prenantes des Collèges doctoraux. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a pu analyser de nombreux documents et compiler diverses données qualitatives et quantitatives sur la vie des collèges.

Cependant, il est important de signaler trois principales limites à cet exercice d'évaluation :

- *des effets et impacts doivent se produire sur le moyen et long terme*, or la relative "jeunesse" des Collèges doctoraux (2 à 5 ans d'existence en fonction des pays) ne permet pas de les appréhender et les mesurer totalement car certains ne se sont pas encore produits. Il s'agit alors d'impacts potentiels.
- *Les Collèges doctoraux sont en phase de déploiement et en constant changement* (composition des consortiums, critères de sélection des doctorants...), ce qui rend difficile la mesure des liens de cause à effet et la prise en compte des appréciations des acteurs sur des éléments en constant changement.
- *Des données de suivi et d'évaluation en continu absentes*, notamment pour ce qui concerne le suivi des doctorants bénéficiaires (nombre de thèses soutenues, nombre de co-publications...).

2. Aperçu historique et spécificités de chaque Collège doctoral

2.1. Le Collège doctoral franco-japonais

Le Collège doctoral franco-japonais a été créé pour des doctorants français et japonais souhaitant effectuer des travaux en codirection ou cotutelle. Les grands principes qui régissent le CDFJ ont été définis par un “groupe de travail” réunissant l’Association des Universités japonaises pour les relations internationales, la CPU, le MAEE et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils sont énoncés dans la Charte signée le 13 septembre 2002 à Paris par les responsables des consortiums japonais et français.

Le consortium de ce collège est actuellement le plus important des quatre collèges, composé de 53 établissements d’enseignement supérieur français et de 34 établissements universitaires japonais. A la différence des autres consortiums, les établissements français doivent s’acquitter d’une cotisation annuelle dédiée notamment aux frais de fonctionnement du dispositif (Maison universitaire France-Japon de Strasbourg, organisation de symposiums...).

Données clefs Collège doctoral franco-japonais

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total étudiants français candidats		13	21	20	21	20	21
Nombre total d’étudiants français sélectionnés		7	13	18	17	14	15
Nombre d’étudiants japonais retenus		31	30	33	28	29	19
Nombre de doctorants français en sciences		5	10	8	11	5	
% de doctorants français en sciences		71%	77%	45%	65%	36%	
Nombre de doctorants français en SHS		2	3	10	6	9	
% de doctorants français en SHS		29%	23%	55%	35%	64%	
Nombre établissements français consortium	35	53	58	44	52	53	53
Nombre d’établissements français actifs		6	12	15	16	11	11
% établissements actifs		11%	21%	34%	31%	21%	21%
Nombre d’établissements japonais du consortium	27	27	28	28	33	34	34

Source : Données CPU/Egide

Le tableau ci-dessus appelle trois remarques :

- On observe une diminution du nombre d’étudiants japonais tout au long de la période avec une accentuation en 2008.
- De 2003 à 2004, le nombre d’établissements membres du consortium est passé de 58 à 44 (lorsqu’il a été demandé une contribution financière pour le fonctionnement de la MUFJ).
- Enfin, il est intéressant de noter une diminution du nombre d’établissements français actifs sur les 3 dernières années pouvant montrer des signes de désintérêt relatif.

Les doctorants français bénéficient préalablement à leur départ d'une préparation linguistique et culturelle organisée par la Maison universitaire France-Japon de Strasbourg ; celle des doctorants japonais est assurée par le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Tokyo.



Des échanges de 30 doctorants par pays et par année étaient programmés.

En tout, 169 doctorants japonais ont été accueillis en France entre 2003 et 2008 (6 promotions). Toutes les promotions d'étudiants japonais ont été constituées d'une trentaine de doctorants (à l'exception de 2008). Le taux d'atteinte des objectifs en termes d'effectifs côté japonais est de 94%.

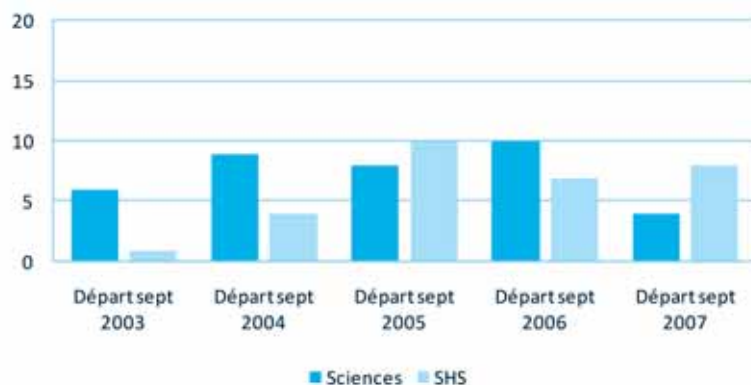
Les effectifs côté français s'élèvent à 82 sur la période, pour 116 candidats, soit un taux de sélection moyen de 70% et un taux moyen d'atteinte des objectifs en termes d'effectifs de 45,5%. Les effectifs français ont oscillé entre un minimum de 7 (première promotion en 2003) et un maximum de 18 en 2005. En moyenne, 13,6 doctorants ont été envoyés au Japon sur la période 2002-2008, soit environ 15 de moins que l'objectif initialement affiché.

Le déséquilibre entre le Japon et la France est donc important : sur 6 promotions, 170 étudiants japonais ont été reçus en France par une quarantaine d'établissements (41) du consortium, lequel n'a envoyé au Japon que 82 étudiants français (reçus dans 23 établissements japonais).

Le déséquilibre entre sciences exactes et sciences humaines et sociales ne s'est pas résorbé au cours des promotions. Entre 2003 et 2007, 37 doctorants français (sur les 68 partis) étaient inscrits en sciences exactes, soit 55%. A noter cependant l'accroissement de la part des SHS (deux tiers des partants en 2007).



Etudiants français partis au Japon



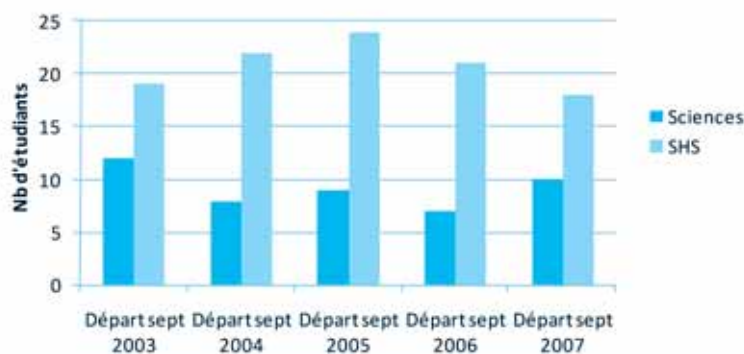
Source : Données CPU/Egide



A l'inverse, côté japonais, 105 étudiants sur les 150 partis lors des cinq premières promotions relevaient des SHS, soit 7 étudiants japonais sur 10. Ce déséquilibre, même s'il s'atténue, ne se résorbe pas.



Etudiants japonais reçus en France



Source : Données CPU/Egide



41 établissements français (dont 10 grandes écoles) ont été actifs, au moins sur une promotion. En 2008, dernier chiffre en date, 11 établissements sur les 53 membres ont envoyé au moins un doctorant (trois pour ce qui concerne l'INALCO et deux pour Lyon 2 - Jean Moulin), soit un taux d'établissements dits actifs égal à 21%. Le taux d'établissements actifs varie selon l'année entre 11 et 34%. Les établissements les plus actifs sont : Paris 10 - Nanterre ; Paris 11- Paris Sud ; Grenoble 1 - Joseph Fourier ; Montpellier 2 ; Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Paris 6 - Pierre et Marie Curie ; Rennes 1 et Aix-Marseille 3 - Paul Cézanne.

A noter qu'une quinzaine d'établissements français membres du consortium n'a jamais envoyé de doctorants. Côté japonais, 21 établissements ont accueilli ces doctorants. Parmi les établissements les plus actifs: Osaka (9), Tokyo (Todai - 10), Kyoto (7), Tsukuba (6), Tokyo Institute of Technology (5), Keio (4).

2.2. Le Collège doctoral franco-chilien

La France est le 4^{ème} pays d'accueil pour les étudiants chiliens, après l'Espagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Pour l'année académique 2007-2008, on comptait 693 étudiants chiliens dans les universités ou les autres établissements d'enseignement supérieur rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et 100 dans la Conférence des Grandes Ecoles, hors MESR. Ce chiffre est en croissance de 37,7% sur l'ensemble des 6 dernières années. 27 % des étudiants chiliens ont le niveau Licence à leur arrivée en France, 39% ont le niveau Master et 34% sont doctorants.

Visant à pérenniser les relations universitaires et scientifiques entre la France et le Chili, la création du premier Collège doctoral avec l'Amérique latine a été entérinée successivement par l'accord du 12 avril 2005 portant création du Collège puis par un avenant signé à Santiago le 29 novembre 2005 par une commission réunissant des représentants du Conseil des Recteurs des universités Chiliennes (CRUCH), de la Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique du Chili (CONICYT), de la CPU, du MAEE et du MESR.

Ce nouveau dispositif devait accompagner les politiques des deux pays en terme de formation des ressources humaines, le Chili souhaitant notamment palier son déficit en professeurs qualifiés. En effet, seulement 30% du corps professoral chilien était, à l'époque de la création du collège, titulaire d'un doctorat, déficit particulièrement flagrant en sciences humaines et sociales.

Le dispositif Collège doctoral vient en complément d'un d'ensemble d'instruments de coopération universitaire avec le Chili (dispositifs de bourses à coûts partagés, programme ECOS, laboratoires conjoints...) qui ont tous pour caractéristiques de privilégier les échanges scientifiques et la formation des ressources humaines.

Le flux croisé d'étudiants de part et d'autre vise à établir des relations "égalitaires" entre les deux pays, et devait permettre le pilotage politique des priorités en matière de formation à la recherche entre la France et le Chili en favorisant les alliances entre les institutions et laboratoires compétitifs sur le moyen terme.

Ce Collège doctoral est composé de deux consortiums, l'un réunissant 20 établissements d'enseignement supérieur français (6 à sa création), l'autre 6 établissements universitaires chiliens représentant 110 filières de formation doctorale sur les 137 accréditées au Chili et près de 75% des doctorants chiliens actuels.

Il avait été initialement prévu dès la première année de fonctionnement que 10 boursiers de chaque pays pourraient participer au programme.

Fonctionnement pratique du Collège doctoral franco-chilien

Les calendriers sont calés, de manière flexible, sur celui de l'année universitaire française.

Les étudiants participants au Collège doctoral franco-chilien peuvent le faire sous deux types de régimes : la cotutelle ou la codirection.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les priorités du Chili en matière de formations doctorales, notamment pour les filières où il n'existe pas de filière dûment accréditées, le collège fonctionne de manière asymétrique. La codirection de thèse pour des étudiants chiliens est possible dans des filières "déficitaires", afin de renforcer le potentiel chilien autour de chercheurs de qualité susceptibles de développer rapidement de nouvelles filières accréditées, notamment en sciences humaines et sociales. Les codirections ne devaient pas dépasser, à l'origine, 20% des effectifs chiliens du collège.

Pour la partie chilienne, les universités mettent à disposition de leurs partenaires français l'ensemble des formations doctorales accréditées par la Commission Nationale de l'Accréditation de Troisième Cycle (CONAP).

Côté français, les disciplines entrant dans le cadre de la cotutelle ou codirection sont très nombreuses (Sciences de la Vie, Environnement/Biodiversité, Ingénierie, Sciences de la Mer, Sciences de la Terre, Biologie/Médecine, Chimie, Mathématiques...).

Données clefs Collège doctoral franco-chilien

	2007	2008
Nombre total étudiants français candidats	3	3
Nombre total d'étudiants français envoyés	3	2
Nombre d'étudiants chiliens retenus	3	3
Nombre de doctorants français en sciences	1	1
% de doctorants français en sciences	33%	50%
Nombre de doctorants français en SHS	2	1
% de doctorants français en SHS	67%	50%
Nombre établissements français consortium	16	20
Nombre établissements actifs français	3	2
% établissements actifs	19%	10%
Nombre d'établissements chiliens du consortium	6	6

Source : Données CPU/Egide



Source : Données CPU/Egide



Source : Données CPU/Egide

Les deux premiers comités de sélection chiliens n’ont pu retenir que 6 candidatures. Le taux d’atteinte des objectifs en termes d’effectifs est de 30%.

Côté français, les effectifs s'élèvent au total à 5 étudiants partis étudier dans une université chilienne pour les programmes 2007 et 2008, sur 6 candidats possibles, soit un taux de sélection de 83%. En termes d'effectifs, les objectifs du CDFChili sont atteints à 25% seulement. C'est anecdotique, mais il faut le souligner : 3 des 5 doctorants français le sont en Sciences Humaines et Sociales.

En 2007, 3 établissements sur les 16 membres du consortium français ont envoyé des étudiants français au Chili, soit un taux d'activité de 19% de la part des établissements français. En 2008, ce taux chute à 10% avec seulement deux établissements (pour deux étudiants envoyés au total) sur les 20 membres du consortium. Il s'agit des Universités Paris 3 et Paris 6, auxquelles s'ajoutent l'Université de Poitiers pour 2007. Une douzaine d'établissements n'ont donc jamais envoyé un seul doctorant.

Côté chilien, seules l'Université du Chili et l'Université Pontificale Catholique du Chili ont envoyé des étudiants en France en 2007 et 2008.

2.3. Le Collège doctoral franco-brésilien

Suite à l'accord du 11 octobre 2005 portant création du Collège doctoral franco-brésilien, une Charte de fonctionnement a été rédigée en janvier 2006 par une commission réunissant des représentants du Secrétariat de l'enseignement supérieur brésilien, de la CAPES, de la CPU, du MAEE et du MESR. Celle-ci a été signée le 26 janvier 2006 par les responsables des consortiums brésiliens et français. A ce jour, le CDFB comprend 50 établissements d'enseignement supérieur français (20 à sa création) et rassemble des "cours de doctorat brésiliens" évalués favorablement par la CAPES (note supérieure ou égale à 5 ; 1 246 cours concernés et répartis sur plus de 80 établissements).

Le Collège doctoral a été rendu opérationnel en septembre 2006. Les partenaires avaient prévu un effectif de 30 doctorants par pays.

Données clefs Collège doctoral franco-brésilien

	2006	2007	2008
Nombre total étudiants français candidats	10		10
Nombre total d'étudiants français envoyés	7		7
Nombre d'étudiants brésiliens retenus	27 (7)	30	
% de doctorants français en sciences	71%		43%
% de doctorants français en SHS	29%		57%
Nombre établissements français consortium	20	39	49
% établissements actifs	35%		12%
Nombre d'établissements brésiliens du consortium	≈ 80	≈ 80	≈ 80

Source : Données CPU/Egide



Source : Données CPU/Egide



Source : Données CPU/Egide

Les deux premiers comités de sélection brésiliens ont retenus 57 doctorants³. Le taux d'atteinte des objectifs en termes d'effectifs est donc proche de 100% côté brésilien. A noter que côté brésilien les bourses du CDFB sont de 12 mois dans le cadre d'une codirection et de 18 mois dans le cadre d'une cotutelle. Ce qui est justifié, par les partenaires brésiliens, par "le caractère plus contraignant et engageant de la cotutelle".

Côté français, les effectifs s'élèvent au total à 14 étudiants partis étudier dans une université brésilienne pour les promotions 2006 et 2008, sur 20 candidats possibles, soit un taux de sélection de 70%. En termes d'effectifs, les objectifs du CDFB sont atteints à 23% seulement. On observe sur l'ensemble de la période un relatif équilibre entre les SHS et les sciences exactes.

En 2008, 6 établissements sur les 49 membres du consortium français ont envoyé des étudiants français au Brésil, soit un taux d'activité de 12% de la part des établissements français. Une majorité d'établissements n'ont donc jamais envoyé un seul doctorant.

Côté brésilien, de nombreuses universités ont envoyé des doctorants en France.

2.4. Le Collège doctoral franco-chinois

Les constats

Plusieurs constats ont conduit le Chine et la France dans le renforcement et l'extension de leur coopération dans le domaine de l'enseignement et la recherche :

1. L'intensification récente des liens entre les établissements supérieurs français et chinois, à la fois sous l'impulsion des gouvernements, mais aussi en raison de la volonté d'ouverture et d'internationalisation des établissements eux-mêmes. Cette démultiplication des échanges se traduit le plus souvent par la signature d'accords de coopération (on dénombre actuellement plus de 360 accords de coopération entre 180 universités chinoises et 200 établissements supérieurs français). Ces conventions permettent la mise en place d'actions variées : mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants ; création de parcours d'études conjoints ; promotion des filières et des établissements supérieurs français et chinois ; attribution de bourses d'études...

2. L'accroissement significatif récent des échanges d'étudiants entre la Chine et la France, même si la mobilité étudiante entre la France et la Chine n'en demeure pas moins déséquilibrée : le flux d'étudiants de la Chine vers la France est en effet bien plus important que le flux d'étudiants français vers la Chine. Si la Chine reçoit 86 000 étudiants étrangers chaque année, la proportion d'étudiants français y est extrêmement réduite. En revanche, le nombre d'étudiants chinois inscrits dans les universités françaises et autres établissements d'enseignement supérieur dépendant de l'Education nationale a plus que décuplé entre 1998-1999 (1 374) et 2007-2008 (18 940). La France se situe au 5^{ème} rang des pays d'accueil des étudiants chinois derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, et le Royaume-Uni et au 4^{ème} rang pour ce qui concerne les doctorants⁴. Cette forte demande de formation en France est perçue très favorablement par les autorités françaises, qui s'organisent pour faciliter leur accueil (le chiffre des Boursiers du Gouvernement Français est en nette augmentation : +26% depuis 2001, 912 BGF en 2007 dont 709 bourses d'études), sans perdre de vue la nécessité d'une réciprocité des échanges.

3. La nécessité d'inscrire la mobilité étudiante dans des partenariats d'excellence entre établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer la réussite des parcours d'étude dans le pays partenaire et l'importance des partenariats de haut niveau scientifique associant plusieurs établissements.

3) Le premier comité de sélection brésilien avait sélectionné 27 candidats mais seulement 7 avaient demandé une mobilité vers un établissement de l'enseignement supérieur français faisant partie du consortium du CDFB. Au final, les 20 doctorants concernés sont partis sur un financement CAPES Collège doctoral mais sans reconnaissance de la partie française.

4) Selon le China Scholarship Council

4. Les évolutions en cours dans les systèmes éducatifs des deux pays : mise en place du LMD en France et réforme et internationalisation du système universitaire en Chine.

5. L'augmentation des bourses offertes par la Chine à ses jeunes ressortissants pour étudier à l'étranger et la priorité donnée par le Ministère Chinois à l'échange de jeunes talents (ex : le programme 5 000 bourses).

Ainsi, le 5 décembre 2005, a été signé le protocole d'intention du Collège doctoral franco-chinois. Une Charte définissant les modalités de son fonctionnement a été signée à Paris le 23 mars 2006 par des représentants du ministère chinois de l'éducation, du ministère français de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère français des Affaires étrangères et européennes, de la CPU pour le consortium d'établissements français, et du Président de l'Université de Tongji pour le consortium d'établissements chinois.

En 2008, le Collège doctoral est composé d'un consortium de 56 établissements universitaires français et d'un consortium de 28 établissements universitaires chinois.

Un premier échange de 30 doctorants était prévu de part et d'autre pour la rentrée universitaire 2007. La première campagne de recrutement en 2006 a permis de sélectionner 5 doctorants français (sur 6 candidats). En 2007, un seul doctorant a été retenu, pour 4 candidatures réceptionnées, dont une non éligible. Côté chinois, selon la CPU, 71 étudiants ont été initialement retenus en 2006⁵, contre 47 en 2007.

Ainsi le protocole visait le développement de "flux d'échanges équilibrés" entre les deux pays et l'orientation de la coopération vers "les disciplines prioritaires".

Force est de constater que ces deux objectifs ne sont pas atteints à ce jour : déséquilibre des flux entrants/sortants (résultats des deux comités de sélection français de décembre 2006 et février 2008 : respectivement 5 et 1 lauréats), malgré :

- L'élargissement du consortium (le 15 février 2008 : 5 nouveaux membres : Bordeaux III, Ecole Centrale Lyon, Montpellier I, Paris VII, Université de Savoie),
- L'effort de communication,
- L'intégration d'étudiants chinois déjà en France, ayant effectué un master en France et souhaitant poursuivre leur doctorat en France tout en bénéficiant de ce dispositif pour faire une "année sandwich" en Chine (cf. CR Réunion du comité de pilotage français du CDFC du 13 juin 2006),
- L'absence de fléchage thématique.

Données clefs Collège doctoral franco-chinois

	2006	2007
Nombre de places / pays	30	30
Nombre total étudiants français candidats	6	4
Nombre total d'étudiants français envoyés	5	1
Nombre d'étudiants chinois retenus ⁶	71 (104)	47 (150) ⁷
Nombre établissements français consortium		56
Nombre d'établissements Chinois du consortium		28

Source : Données CPU/Egide

5) Les chiffres divergent entre CPU/Egide et CSC

6) Les chiffres CPU/Egide/CSC ne sont pas identiques. Les données CSC apparaissent entre parenthèses. Elles concernent l'ensemble des bourses octroyées par le Ministère de l'Éducation chinois aux doctorants séjournant en France.

7) Selon le CSC, en 2007, sur les 215 étudiants pour lesquels une bourse du Ministère chinois a été octroyée, environ 150 concernent les établissements du consortium chinois. Pour 2008, le CSC comptabilise déjà 100 étudiants doctorants présélectionnés.



Etablissements membres du CDFrance-Chine
■ Etablissement

Source : Données CPU/Egide



Etablissements actifs membres du CDFrance-Chine
● Etablissement envoyant des étudiants
■ Etablissement accueillant des étudiants
▲ Etablissement envoyant et recevant des étudiants

Source : Données CPU/Egide

2.5. Mise en perspectives des 4 Collèges doctoraux

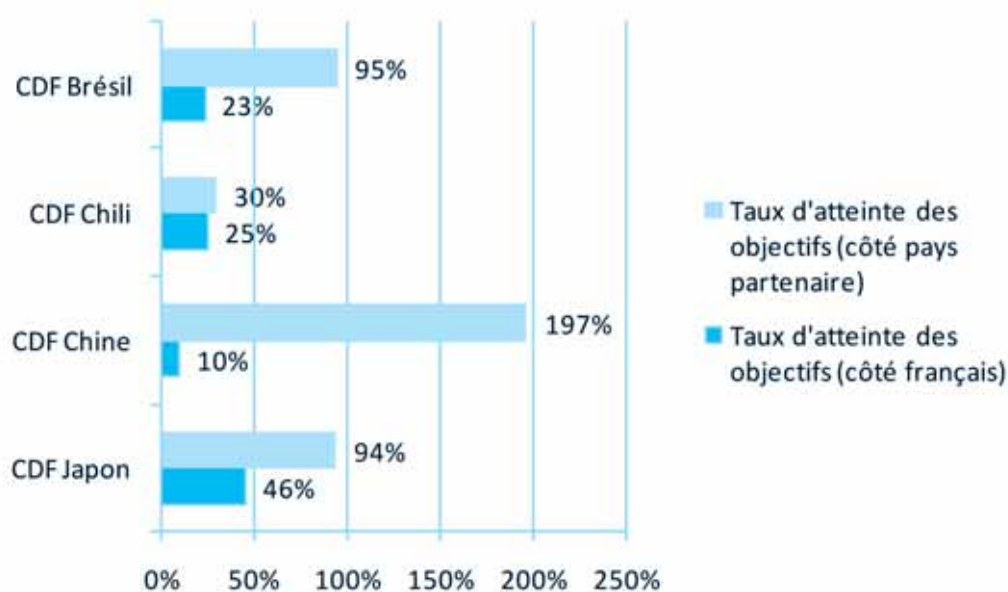
2.5.1. Synthèse des flux de doctorants

	CDF Japon	CDF Chine	CDF Chili	CDF Brésil	Total
Nombre de promotions	6	2	2	2	12
Nombre de candidats français	116	9	6	20	151
Nombre de lauréats français	82	6	5	14	107
Nombre de lauréats étrangers	170	118	6	57	351
Nombre de doctorants français en sciences dures	39	2	2	6	49
Taux d'atteinte des objectifs (côté français)	46%	10%	25%	23%	
Taux d'atteinte des objectifs (côté pays partenaire)	94%	197%	30%	95%	

Source : Données CPU

On observe un déséquilibre entre les flux entrants et sortants pour les 4 Collèges doctoraux mais avec des situations contrastées :

- CDFJ : sur l'ensemble de la période d'existence du collège environ deux fois plus de doctorants japonais sont venus en France que de doctorants français sont allés au Japon ;
- CDFChine : près de vingt fois plus d'étudiants chinois sont venus en France que d'étudiants français sont allés en Chine ;
- CDFChili : les flux entrants et sortants sont pratiquement équilibrés mais restent relativement faibles ;
- CDFB : les flux entrants sont environ quatre fois plus importants que les flux sortants.



Source : Données CPU

Sur l'ensemble des Collèges doctoraux le taux moyen d'atteinte des objectifs s'élève à 33%, côté français contre 97% côté pays partenaires, les chiffres disponibles et obtenus pour la Chine relevant ce dernier pourcentage. Le rapport moyen entrants/sortants s'établit à 2,9, démontrant bien la difficulté d'obtention d'un équilibre de réciprocité.

Si les objectifs affichés ne sont pas atteints, les flux de doctorants sont loin d'être négligeables, des deux côtés (107 français, 310 étrangers), sauf pour ce qui concerne le Collège doctoral franco-chinois (6 français en tout et pour tout).

L'équilibre des échanges n'a donc pas été obtenu, pour chacun des 4 Collèges doctoraux, malgré des progrès récents (par exemple : le CDFJ en 2008 est composé de 15 français et de 18 japonais) et davantage de souplesse (ex : élargissement des consortiums, retrait de la nécessité d'obtention d'une allocation de recherche).

	Rapport entrants/sortants	Taux de sélectivité France
Japon	2,07	70,6%
Chine	19,6	66,6%
Chili	1,20	83,3%
Brésil	1,14	87,5%

Source : Données CPU

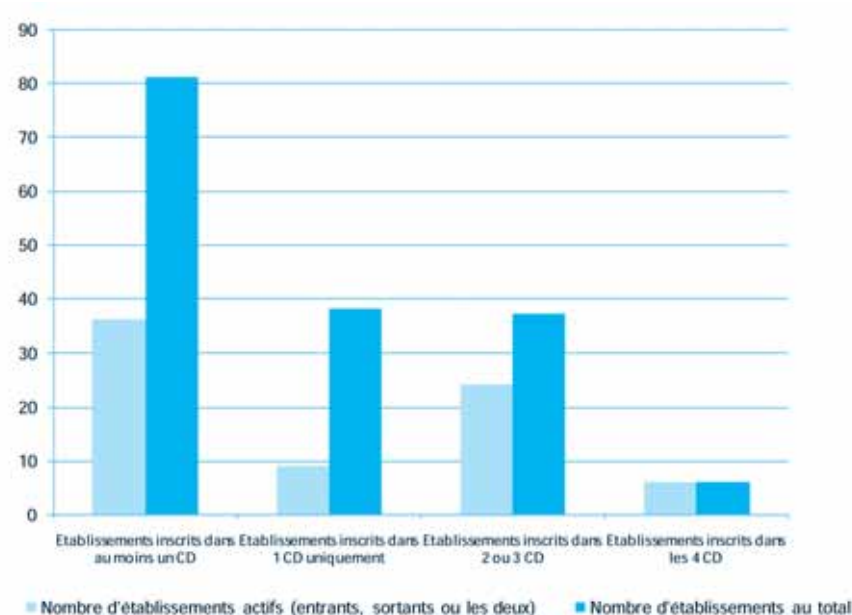
Les priorités disciplinaires ne sont pas toujours affichées (Chine) ou alors le sont mais de manière peu précise et ne se vérifient pas dans les chiffres.

Du côté des pays partenaires, l'atteinte des objectifs est hétérogène :

- en Chine, les objectifs sont dépassés pour un programme noyé dans la masse ;
- au Japon, dans un contexte difficile où l'attractivité du programme diminue sérieusement avec la baisse du montant de la bourse octroyée aux doctorants candidats, les effectifs tendent à une sérieuse baisse (en 2008 18 étudiants seulement ont été envoyés en France ; malheureusement, le nombre de candidats n'est pas rendu public) ;
- au Chili le nombre de doctorants chiliens concernés par le Collège doctoral (3 par an) reste éloigné des objectifs initiaux (10 par an) dans un contexte où le gouvernement chilien a fait de la mobilité sortante étudiante l'une de ses priorités (démultiplication du nombre et de types de bourses) ;
- au Brésil, les objectifs sont atteints avec une grande satisfaction des autorités locales mais ces dernières expriment également des attentes importantes en termes de mobilité entrante.

La faiblesse du nombre de candidats français pour ce programme a des conséquences fâcheuses : très faible sélectivité (70% d'admission sur les 4 Collèges doctoraux en moyenne), qualité des projets de thèse inégale, perte de crédibilité du programme, voire désengagement des différentes parties... Dans tous les cas, l'excellence, si excellence il y a, n'est pas assurée via la sélectivité en France. Du côté des pays partenaires, les taux de sélectivité sont rarement communiqués même si les procédures de sélection semblent souvent très "structurées" et mises en œuvre de manière rigoureuse.

2.5.2. Les établissements membres des consortiums en 2007



Source : Données CPU

La création de chaque Collège doctoral implique la création d'un consortium universitaire dans chacun des pays. On constate une adhésion très significative des établissements aux différents Collèges doctoraux. L'effet label a donc joué à plein, en France et dans les pays partenaires.

	Nombre d'établissements membres du consortium côté France	Augmentation en volume du démarrage à aujourd'hui	Nombre d'établissements membres du consortium côté pays partenaire
CDF Japon	53	+18	34
CDF Chine	56	+31	28
CDF Chili	20	+14	6
CDF Brésil	50	+30	+ de 80

Source : Données CPU

En 2007, 81 établissements différents sont inscrits dans au moins un Collège doctoral, 36 sont actifs (entrants, sortants ou les deux), soit un taux d'actifs global de 44%. Sur les 81 établissements, 38 sont inscrits dans un seul Collège doctoral, 37 dans 2 ou 3, et 6 dans les 4 Collèges doctoraux.

La tendance est donc à l'élargissement des consortiums, comme le montre le tableau ci-dessus ce qui tend à démontrer une forte attractivité du dispositif auprès des établissements.

2.6. Les données financières

Le programme Collèges doctoraux a coûté pour les années 2006 et 2007 près de 210 000 €⁸, pour 36 doctorants bénéficiaires, pour un équivalent de 203 mensualités réglées, soit un coût moyen brut par étudiant de 5 817 €.

Ce dernier chiffre se situe entre le coût moyen obtenu pour Univers, beaucoup plus faible (1 082 €) et celui de Lavoisier, plus élevé (6 626 €).

Tableau des dépenses financières 2006-2007

Dépenses 2006-2007	Allocation	Voyages	Divers	Frais de gestion	Total
Univers	142 328 €	107 572 €	1 798 €	90 285 €	341 984 €
Lavoisier	2 094 506 €	20 660 €	3 050 €	127 835 €	2 246 051 €
Collèges doctoraux	204 167 €	0 €	0 €	5 262 €	209 429 €

Source : Données MAEE disponibles - Collège doctoral franco-brésilien (2006) ; Collège franco-chinois (2006) ; Collège doctoral franco-japonais (2006 et 2007).

Indicateurs financiers

2006-2007	Effectifs concernés sur la période	Mensualités	Coût/étudiant	Coût/mensualité
Collège doctoral	36 €	203 €	5817 €	1 031 €
Lavoisier	339 €	2 158 €	6 626 €	1 196 €
Univers	316 €	1 077 €	1 082 €	346 €

Source : Données MAEE disponibles - Collège doctoral franco-brésilien (2006) ; Collège franco-chinois (2006) ; Collège doctoral franco-japonais (2006 et 2007).

A ce coût brut doit être ajouté la valorisation du temps de travail du MAEE (estimé à 58,5 jours par an), le financement du poste de coordination-suivi à la CPU (par le MESR) ainsi que les frais de promotion du programme. Ainsi, en moyenne et par an, le programme des Collèges doctoraux coûte par étudiant environ 8 770 €. Ce dernier chiffre ne peut être comparé avec d'autres programmes de mobilité car cette information n'est pas disponible.

	Coût sur 2 ans
Nombre étudiants	36
Coût global	209 429,00 €
Promotion	6 600,00 €
MESR	70 000,00 €
MAEE	30 000,00 €
Coût global	316 029,00 €
Par étudiant	8 778,58 €

Source : Données MAEE disponibles - Collège doctoral franco-brésilien (2006) ; Collège franco-chinois (2006) ; Collège doctoral franco-japonais (2006 et 2007).

8) 44 000,00 € pour le Collège doctoral franco-brésilien (2006) ; 21 066,68 € pour le Collège franco-chinois (2006) ; 112 900,02 € (2006) et 26 200,00 € (2007) pour le Collège doctoral franco-japonais.

Le montant moyen de la bourse octroyée dans le cadre des Collèges doctoraux se situe dans les “normes” des autres bourses de mobilité, comme par exemple Lavoisier (dont le montant varie de 305 à 1 523 euros / mois maximum, selon les pays) ou Eiffel Doctorat (allocation mensuelle supérieure à 1 400 euros + prise en charge de plusieurs prestations). Ce montant uniforme est adapté au coût de la vie au Chili et au Brésil, important pour la Chine, faible pour le Japon : ceci montre bien la limite du modèle unique.

L'investissement-temps du MAEE est significatif, comme le montre le schéma ci-dessous. A cela, il convient d'ajouter le temps passé par les ambassades pour la promotion et le suivi du programme (estimé entre 12 et 15 jours en moyenne par an), et bien sûr, l'investissement réalisé par les établissements impliqués.

Le surcoût réel du dispositif tient donc au financement du poste de suivi à la CPU (par le MESR) et du temps de coordination du MAEE, importants au regard des réalisations du programme.

Décomposition du temps de travail au MAEE

Activités réalisées	Dates dans l'année	Estimation du nombre de journées de travail	
Mise en place de la nouvelle campagne de bourses	Août - septembre	7,5 jours	
Promotion et programmation	Octobre - novembre	10 jours	
Traitement des candidatures	Novembre - janvier	9 jours	
Sélection des étudiants	Février - avril	7 jours	
Préparation et participation aux diverses réunions liées aux Collèges doctoraux (par ex. AG du CDFJ)	Au fil de l'eau	3 jours	
Aide aux boursiers, si nécessaire, dans leurs démarches liées au départ (demande de visa par ex)		2 jours	
Gestion des changements de date de séjour des boursiers (avec Egide et les boursiers concernés)		2 jours	
Suivi des boursiers pendant leur séjour (retours anticipés, questions diverses au sujet de leur statut de boursier...)		2 jours	
Suivi des télégrammes diplomatiques des postes au sujet des Collèges doctoraux et de la sélection des comités du pays partenaire		4 jours	
Suivi de l'évolution des Collèges doctoraux (élargissement des consortiums, création de nouveaux collèges...)		6 jours	
Réception / lecture des rapports de fin de séjour des boursiers et transmission à la CPU		1 jour	
Encadrement		5 jours	
Total coût journées au MAEE			58,5 jours

Source : Données MAEE

Il est à noter que pour le CD France-Japon, il faut rajouter à ces “coûts centraux”, les dépenses de la MUFJ pour les journées de préparation au départ des étudiants français. Pour l’année 2007, le bilan financier fait état d’une dépense totale de 14 204 € financée grâce à la cotisation payée (450 €) chaque année par les établissements membres du consortium.

Enfin, il doit être noté que l’asymétrie des échanges est à l’avantage de la France d’un point de vue financier. En effet, ce coût/étudiant permet l’organisation de séjours de doctorants étrangers financés par les pays partenaires (le rapport moyen entrants/sortants s’établit à 2,9). Cette dernière remarque illustre les limites d’une comparaison entre des programmes tels que Lavoisier ou Univers qui sont des programmes unilatéraux (uniquement sortants ou entrants) et les Collèges doctoraux bilatéraux (entrants et sortants). Les Collèges doctoraux induisent des financements des pays partenaires se traduisant par la venue de doctorants et chercheurs dans les établissements et laboratoires de recherche français.

Enfin l’ensemble de cette analyse ne prend pas en compte l’exonération de frais d’inscription dont bénéficient les doctorants étrangers réalisant leur séjour dans un établissement français.

2.6.1. Différences et similitudes inter Collèges doctoraux

Descriptif des Collèges doctoraux

Critères	Japon	Chine
Date création	13 septembre 2002	5 décembre 2005
Signataires de la charte	Association des Universités japonaises, CPU, MAEE, MENESR	Ministère Chinois de l'éducation, MENESR, MAEE, CPU, Université de Tongji
Structure consortium français	53 établissements français Versement d'une cotisation à la Maison France Japon qui gère le CDFJ	56 établissements français
Structure consortium étranger	34 établissements	28 établissements
Calendrier		
Préparation linguistique	Maison universitaire France Japon, Strasbourg	Aix-Marseille
Priorités thématiques	Equilibrer les flux d'étudiants en SHS	Mentionnées mais non définies
Principes	Dès la 1 ^{ère} année de thèse Codirection ou cotutelle ⁹	2 ^{ème} année de thèse Cotutelle ou codirection
Durée du protocole	5 ans	5 ans
Critères de sélection des établissements du consortium français	<ul style="list-style-type: none"> - Politique internationale dynamique et volontariste avec le Japon - Etre en capacité d'envoyer des doctorants - Des moyens structurés - Une médiation avec le Japon en matière de coopération scientifique - Nombre de partenariats scientifiques avérés - Nombre de soutenances de thèse, de publications 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de doctorants chinois reçus - Nombre d'accords de coopération avec la Chine - Nombre d'accords de cotutelle avec la Chine - Principales universités chinoises partenaires - Politique de l'établissement à l'égard de la Chine et expérience de l'établissement en matière de cotutelle de thèse - Capacité d'envoi de doctorants en Chine
Réunions du comité de pilotage	Au moins une fois par an	Au moins tous les deux ans, alternativement en Chine et en France

9) Le Japon est réticent à la reconnaissance de la cotutelle, et cela, compte tenu de la structuration des établissements japonais au niveau nationale et de l'impossibilité pour un étudiant japonais d'être inscrit dans 2 établissements. Néanmoins, le Japon commence à jouer le jeu et à accepter des cotutelles.

Chili	Brésil
12 avril 2005	11 octobre 2005
MENESR, MAEE, CPU, Conseil des Recteurs des universités Chiliennes (CRUCH), de la Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique du Chili (Conicyt)	Ministère Brésilien de l'éducation, CPU, MENESR, MAEE, CAPES
20 établissements français	49 établissements français
6 établissements	Plus de 80 établissements
Envoi dossiers 31 janvier 2008 Février 2008 : sélection	
Formation d'universitaires et de chercheurs en Sciences Sociales et Humaines. Accent mis sur les codirections de thèse	Pas de précision
Dès la 1 ^{ère} année de thèse Cotutelle ou codirection	Dès la 1 ^{ère} année de thèse Cotutelle ou codirection Post-docs éligibles
5 ans	5 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Politique internationale dynamique avec le Chili - Excellence de ses relations avec le Chili - Habilitation à délivrer des doctorats - Projets communs avec le Chili - Refléter le partenariat d'excellence voulu de part et d'autre - Des moyens structurés - Une médiation avec le Chili en matière de coopération scientifique - Nombre de partenariats scientifiques avérés - Nombre de soutenance de thèse, de publications 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique internationale dynamique avec le Brésil - Excellence de ses relations avec le Brésil - Habilitation à délivrer des doctorats - Projets communs avec le Brésil - Des moyens structurés - Une médiation avec le Brésil en matière de coopération scientifique - Nombre de partenariats scientifiques avérés - Nombre de soutenance de thèse, de publications
Réunion une fois par an entre le comité de pilotage et la CONICYT	La CPU et la CAPES désignent les présidents et recteurs titulaires et suppléants pour former un comité conjoint. La fréquence des réunions n'est pas précisée.

3. Analyse de la pertinence et de la cohérence interne/externe du programme

3.1. La raison d'être du programme : perceptions et analyses

De l'avis de la majorité des personnes rencontrées, le programme est intéressant (et a bien été pensé à sa création) pour de nombreuses raisons :

3.1.1. Une impulsion politique indispensable et réussie

La démarche autour du programme a été impulsée au niveau politique, le niveau d'adhésion n'a cessé de s'élever avec une signature par les ministres de l'éducation (pour le Brésil par exemple), voire les premiers ministres des pays concernés (pour ce qui concerne la Chine). Le Collège doctoral, dans ses intentions premières, est bien apparu comme l'outil escompté de partenariat bilatéral permettant de promouvoir l'excellence et de renforcer les relations universitaires et scientifiques entre la France et ses pays partenaires, dans un contexte de développement fort de la mobilité entrante et sortante des étudiants et de multiplication d'initiatives à l'international des établissements français d'enseignement supérieur. Le comité mixte de pilotage (inter-pays) devait constituer pour cela un levier essentiel pour une coopération et un dialogue permanent. Malheureusement ce dernier n'a pas encore été organisé.

3.1.2. Un positionnement clair dans les textes fondateurs

Le positionnement du programme s'opère sur une cible précise et unique (les doctorants), sur un créneau précis : l'excellence, obtenue théoriquement à travers une sélection renforcée et une priorité donnée à la cotutelle. Ce positionnement permet, au départ en tout cas, une compréhension aisée des motifs et de la raison d'être du programme, contrairement à d'autres programmes (pour Eiffel par exemple, les Master et Doctorants sont concernés).

3.1.3. Un programme correspondant à des priorités nationales... et à des besoins réels

Les besoins remontés de part et d'autres sont importants, notamment du côté des pays partenaires, également côté français pour ce qui concerne les SHS, qui, le plus souvent, n'obtiennent pas de bourse de thèse. L'existence du programme s'articule pleinement avec la priorité quantitative et qualitative des pays partenaires (qui varie selon les pays).

- En Chine, le Ministère soutient pleinement l'initiative du Collège doctoral franco-chinois-Chinois, qui est un programme clef de coopération universitaire et scientifique entre les deux pays, une des priorités fondamentales du gouvernement chinois. Pour ce qui concerne les doctorants chinois, les priorités du Ministère se situent au niveau des matières relatives aux sciences et technologies. Pour ce qui concerne le nombre de séjours de mobilité étudiante réalisé par les étudiants Chinois, la France se classe cinquième derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon. Pour ce qui concerne les doctorants Chinois, la France se classerait 4^{ème}, sachant que 50% des doctorants Chinois partant à l'étranger vont aux Etats-Unis ; le Ministère de l'éducation Chinois souhaite encourager les étudiants et notamment les doctorants chinois à aller davantage en Europe, en France notamment.

- Au Japon, le projet de mobilité mis en place par le MEXT consiste à obtenir 300 000 étudiants en mobilité sortante chaque année à l’horizon 2020, contre 83 000 cette année.
- Au Chili, l’objectif du gouvernement est d’envoyer d’ici quelques années près de 2 500 doctorants chiliens étudier à l’étranger contre 500 environ aujourd’hui. Une autre priorité est de mettre l’enseignement supérieur chilien aux normes internationales notamment en s’inspirant du système de crédits européens (ECTS). Jusqu’en 2007, la France était la première destination pour les boursiers au niveau doctoral mais les nouvelles bourses “Président de la République” visent également (en priorité ?) l’Espagne, les Etats-Unis ou bien encore le Royaume-Uni. Les autorités chiliennes souhaitent poursuivre et renforcer la collaboration avec la France et le Collège doctoral franco-chilien constitue un outil privilégié (niveau doctoral, partenaire français et cotutelle permettant la mise aux normes ECTS).
- Au Brésil, la mobilité sortante des doctorants est également une priorité importante du gouvernement. Le système de bourses est structuré autour de 3 types de bourses : les “bourses pleines” où l’étudiant réalise l’ensemble de son diplôme à l’étranger ; les “bourses sandwich” où l’étudiant réalise une partie de son diplôme à l’étranger et l’autre au Brésil et enfin les bourses CAPES/COFECUB où la mobilité est plus courte et organisée dans le cadre d’un projet scientifique entre deux équipes de recherche. Bien entendu, les partenaires brésiliens souhaitent privilégier les 2 derniers types qui permettent la mise en place d’un partenariat “gagnant-gagnant”.

3.1.4. Tendre vers la cotutelle

Le Collège doctoral est un dispositif de mobilité et de coopération universitaire qui encourage les échanges structurés et équilibrés de doctorants, en codirection ou en cotutelle, entre la France et un pays partenaire.

“La codirection est mise en place lorsque le doctorant a deux directeurs de thèse. L’étudiant n’obtiendra qu’un seul diplôme. Chaque codirection de thèse se déroule dans le cadre d’une convention liant les deux établissements intéressés et impliquant un principe de réciprocité.

La cotutelle est une procédure entre deux établissements d’enseignement supérieur français et étranger qui permet à un doctorant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches. Elle permet à un doctorant français ou étranger d’obtenir le double titre de docteur en France et dans le pays étranger après une soutenance unique. La procédure de cotutelle vise à instaurer et à développer une coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères en favorisant la mobilité des doctorants¹⁰⁾.

De l’aveu des personnes rencontrées, en France et à l’étranger, le positionnement de ce programme sur la cotutelle est un signe important de son positionnement sur l’excellence et de la qualité des projets de thèse et des plans de développement personnel, malgré les difficultés que cela peut provoquer (dissymétrie des conditions de travail, financements souvent insuffisants, non-implication de l’un des codirecteurs, complexité administrative). Leur intérêt est en effet multiple :

- Partage des compétences, entre personnes, laboratoires, facultés, universités...
- Encouragement à la réintégration dans le pays d’origine
- Stimulation des projets bilatéraux, des réseaux
- Effets sur la formation en amont
- Aventure scientifique et humaine, “gagnant-gagnant”
- Qualité des publications scientifiques...

10) Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse

Cependant, dans les faits, la mise en œuvre des cotutelles s'est révélée plus difficile qu'escompté. Si nous ne disposons pas des répartitions codirections / cotutelles pour l'ensemble des doctorants du programme, notre enquête montre que seulement un quart environ des doctorants interrogés a signé un accord de cotutelle.

3.1.5. Une tentative de mise en cohérence et de structuration des pratiques en matière d'action internationale

Dans un contexte d'autonomisation des établissements et de multiplication des formes d'intervention des établissements français d'enseignement supérieur à l'international, le programme tel qu'il a été conçu avait une "valeur structurante" pour le pilotage d'une offre de formation à la recherche de qualité. L'organisation de consortiums devait à l'origine être un gage de lisibilité des pratiques des établissements dans ces pays, permettant de contribuer au renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Avec les Collèges doctoraux, l'idée était de fédérer des établissements d'enseignement supérieur français et du pays partenaire, quel que soit leur statut (universités publiques, privées ou d'Etat pour ce qui concerne le Japon par exemple), permettant une forte visibilité et une grande lisibilité : chacun aujourd'hui pourrait communiquer clairement à propos des buts et des moyens du Collège doctoral, chaque établissement qui en fait partie pouvant légitimement considérer que le Collège doctoral est à la fois un bon outil de promotion de sa politique scientifique internationale, sans pour autant annuler ni l'identité propre de chacun, ni la compétitivité qui peut continuer à régner entre les établissements du consortium.

3.1.6. La création et/ou la consolidation de partenariats inter-établissements : un enjeu majeur

Il est désormais impossible de concevoir les activités fondamentales des établissements d'enseignement supérieur sans y inclure la dimension internationale : la création de la connaissance (la recherche), sa transmission (enseignement et formation) et sa diffusion (culture et rayonnement). Dans un milieu académique, longtemps en marge de son environnement socio-économique, et qui ne concernait qu'une très faible proportion de la population, la dimension internationale était plus considérée comme un luxe qu'une nécessité, plus sous forme de coopération que comme une compétition. Au cours des deux dernières décennies, par suite de profonds changements dans les établissements d'enseignements supérieur, dans leur place dans la société, dans une période de mondialisation, le rôle de la dimension internationale s'est profondément modifié. La démocratisation de l'enseignement supérieur a fortement accentué l'importance de la formation à caractère professionnel, et ce dans un monde ouvert, dans une société de la connaissance en pleine expansion. La dimension internationale est désormais une formation professionnelle.

La recherche est devenue un enjeu majeur : scientifique, économique, politique. La compétition internationale est intense. Dans le même temps, les problèmes majeurs posés à nos sociétés, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'environnement, de la santé, ne peuvent être abordés que sous formes de collaborations ou de grands programmes internationaux. Les établissements d'enseignement supérieur, tout en acquérant une autonomie de plus en plus accentuée, doivent à la fois prendre en compte des modifications profondes (comme la construction de l'espace universitaire européen, la mise en place du LMD...) et la compétition mondiale qui se manifeste sous différentes formes comme des classements ou des évaluations diverses.

Les réponses à ces contraintes ou sollicitations quelquefois contradictoires ont été très variables selon les établissements ou leurs autorités de tutelle. Divers programmes, initiatives, soutiens ont été mis en place afin de mieux répondre à cet aspect de plus en plus vital de l'activité des établissements d'enseignement supérieur. Il semble possible de distinguer quatre stades à ces réponses :

- *Stade individuel* : l'international est indispensable à la réussite dans un parcours étudiant ;
- *Stade recherche disciplinaire* : seuls des partenariats internationaux et des collaborations à grande échelle permettent à une équipe de recherche de rester compétitive ;

- *Stade établissement* : la politique d'un établissement doit intégrer à la fois la compétition mondiale dans laquelle elle est engagée, ainsi que les modifications de la société dans laquelle elle est intégrée ;
- *Stade de l'Etat* : la connaissance est un enjeu scientifique, économique et politique. Par des modifications nationales (par exemple en France, la mise en place des écoles doctorales, les contrats d'établissement...) et sa politique internationale, l'Etat influe sur la politique internationale des établissements.

Ce dernier stade doit également être pensé et analysé dans le cadre de l'espace universitaire européen.

La création des Collèges doctoraux France-pays étrangers est résolument aux yeux des différents acteurs du programme, décideurs, établissements ou doctorants, une forme de réponse à l'ensemble de ces défis.

3.1.7. Une "suite" du programme d'échange "programme 8"

L'idée de départ du programme Collèges doctoraux émane du programme d'échange baptisé "programme 8" en référence à l'action N°8 des "20 actions pour l'an 2000" signées en 1996 par le Premier Ministre du Japon, Hashimoto Ryûarô, et le Président de la République Française, Jacques Chirac. L'action N°8 concernait plus particulièrement l'intensification des échanges de personnes entre le Japon et la France. Il s'agissait d'un programme "clé en main" et personnalisé destiné aux étudiants de niveau bac+3 et bac+4 des 7 universités nationales japonaises et de 6 sites universitaires de Grenoble et Strasbourg. Ce programme, première application réussie d'un système de coopération par la création d'un consortium, a connu des résultats prometteurs en terme d'inclusion d'étudiants.

Le "programme 8" s'adressait à des étudiants de 2^{ème} cycle. Ces étudiants, désireux de connaître un pays, n'en possédaient pas, pour la grande majorité d'entre eux, la langue. De plus, ils savaient que leur séjour ne serait pas validé dans leur cursus universitaire. Il s'agissait surtout de leur permettre par des cours faits sur mesure et des stages adaptés de leur faire connaître et aimer un pays.

Il n'est pas exagéré de dire que ce programme, pour les deux pays, était une manière de permettre à de jeunes étudiants de devenir des ambassadeurs des universités du pays dans lequel ils avaient séjourné ; mais, c'était aussi un moyen de leur donner envie d'y retourner ultérieurement (en 3^{ème} cycle) pour y créer des collaborations de recherche.

Le "programme 8" ne prenait tout son sens que s'il était suivi par un programme d'échange au niveau doctoral ! C'est dans cet esprit qu'a été créé le Collège doctoral France-Japon : le sommet d'une pyramide de plusieurs types d'échanges.

3.1.8. Néanmoins des doutes sérieux sont apparus sur le fonctionnement du programme...

Des objectifs quantitatifs ont été introduits au démarrage de chaque Collège doctoral, ce qui, selon nous, est une bonne chose.

Collège doctoral	Japon	Chine	Chili	Brésil
Objectif doctorants/an	30	30	10	30

Cependant, ces objectifs ne découlent pas d'une analyse scientifique préalable mais bien d'un "copier-coller" des objectifs du "programme 8". Au regard de l'approche qualitative du programme et de son ciblage doctorants-zone géographique resserrée, ces objectifs ambitieux mais "raisonnables" ont constitué une "source d'angoisse métaphysique permanente" des acteurs impliqués, notamment les ministères et la CPU. De fait, les différentes réflexions menées en France au sein des comités de pilotage, des assemblées générales et des diverses réunions et notes produites ont concerné pour une très grande part la question du nombre des candidatures et la difficulté de recrutement des doctorants français.

Les assouplissements apportés au dispositif (élargissement du consortium, communication renforcée, durée de séjour rendue plus ouverte, ouverture aux SHS, élargissement aux doctorants non bénéficiaires d'une allocation de recherche...)9 poursuivent, pour l'essentiel, un objectif l'augmentation des flux d'étudiants.

Le sens même du programme a finalement été oublié, l'évaluation des productions scientifiques, des parcours académiques, du rôle des écoles doctorales (totalement oubliées dans la conception même du programme) n'a pas fait l'objet de réflexions particulières en cours d'avancée du programme, malgré les intentions initiales. La recherche de l'équilibre de la réciprocité des échanges, notamment avec la Chine par exemple, ne doit-il pas être remis en question ? L'asymétrie continue des échanges (sur le plan tant numérique que disciplinaire), à l'avantage de la France au niveau financier, n'est pas à ce jour acceptée dans tous les cas par les deux parties (par exemple au Japon ou au Brésil). Elle inquiète, puis irrite, décrédibilise puis démotive...

Aujourd'hui, le caractère innovant du programme est considéré comme relatif, hormis son positionnement spécifique, et pose question à différents égards : Comment rehausser les ambitions qualitatives du programme à travers l'application de la cotutelle ? Quel est l'intérêt des consortiums si ceux-ci finissent par rassembler la quasi-intégralité des établissements français ? Quel est l'intérêt d'un consortium si celui n'est qu'un droit d'accès, offrant un droit de tirage plutôt qu'une réflexion commune ? Quelle convergence avec l'actuelle réforme de l'université et ses effets à venir : pôles d'excellence, autonomie, recherche ? Quelle place des écoles doctorales dans le programme ? Comment faire de ce programme un vrai outil de coopération scientifique et universitaire inter-pays ?

Enfin, et nous le verrons par la suite dans ce rapport, de nombreuses difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre du programme. Des insatisfactions de part et d'autres ont renforcé ces doutes. De manière plus large, le ressenti d'un grand flou dans la mise en œuvre de ce programme remettent en cause la raison d'être du programme, malgré les besoins réels et les évolutions constatées.

3.2. L'importance du programme au regard des stratégies des acteurs impliqués

3.2.1. Un programme (parmi d'autres) au cœur de la stratégie de la DgCiD

Le programme Collèges doctoraux franco-pays partenaire est au cœur de la stratégie de la DgCiD et de deux axes prioritaires de son intervention¹⁰. Le cœur de cible du programme est d'ailleurs en phase avec la priorité générale du MAEE sur les niveaux M&D. Créé en 2002 pour ce qui concerne le Japon, élargi en 2005 avec la Chine, le Chili et le Brésil, le concept de Collège doctoral est actuellement en pleine effervescence : création d'un réseau doctoral franco-malaisien¹¹ le 17 janvier 2008 à Kuala Lumpur, d'un consortium franco-indien d'universités le 26 janvier 2008¹², et projets à venir (Etats-Unis...), sans oublier l'existence d'un Collège doctoral européen à Strasbourg qui a plusieurs années d'existence. Néanmoins, ce n'est qu'un des instruments de la DgCiD parmi d'autres (Lavoisier, Eiffel, Eiffel Doctorat...), partici-

9) Un certain nombre d'assouplissements ont fait l'objet d'avenants aux statuts et règlements (avenant N°01-05 du CDFJ).

10) Favoriser la recherche et la formation des élites et promouvoir la pensée française.

11) Cet accord a été signé par 11 universités publiques Malaisiennes, la CPU (8 universités ont été retenues pour participer au programme : il s'agit des Pôles d'enseignements supérieur et de recherche (PRES) de Bordeaux, Bretagne, Nancy, Paris-Est, Toulouse, et des universités de Bourgogne, la Rochelle et Tours). Les étudiants sélectionnés se verront accorder une bourse par le ministère malaisien de l'enseignement supérieur pour la durée du doctorat (3 ou 4 ans), et travailleront en tant qu'enseignant dans l'une des universités Malaisiennes à leur retour. L'objectif de ce programme est de former les enseignants ou futurs enseignants Malaisiens au niveau doctorat et de développer les liens au niveau recherche entre les universités Malaisiennes et françaises.

12) Cet accord entre la CPU, la CDEFI et l'Association of Indian Universities (AIU), prévoit la mise en place d'un programme de mobilité étudiante au niveau Master et Doctorat.

pant à l'impression de démultiplication et de concurrence. Pour les ambassades, il s'agit d'un outil très important, d'influence et de dialogue, même si malheureusement, son rôle d'observation, de courroie et de support technique n'a pas été suffisamment ni précisément défini.

3.2.2. Un dialogue interministériel inabouti

Pour le MESR, l'intérêt pour le programme est réel. La volonté de la DGES est bien de développer la cotutelle ; les Collèges doctoraux rentrent donc pleinement dans cette stratégie. Le MESR finance un poste à temps plein à la CPU pour gérer les Collèges doctoraux, preuve de son intérêt pour le programme, mais son rôle est plutôt effacé au niveau du pilotage. La coordination entre le MESR et le MAEE est réduite. A ce stade, on ne peut pas vraiment constater que le programme ait eu un impact en terme de renforcement du dialogue interministériel propre à chaque pays.

3.2.3. Côté pays partenaires, un soutien voire un enthousiasme mais un portage et une lisibilité hétérogènes

Enfin, pour les pays partenaires, on enregistre un grand enthousiasme à participer à un programme prestigieux avec la France. L'affichage et le portage politiques restent très différents : au Japon, inscription dans les contrats triennaux avec l'Etat, peu existant en Chine, présent systématiquement dans la communication faite par les organes des ministères de l'enseignement supérieur au Brésil et au Chili (CAPES et CONICYT).

Au Japon, le programme qui a été catégorisé comme "expérimental", ce qui traduit une différence de compréhension, est un programme jugé phare par le Ministère et les universités rencontrés lors de notre mission au Japon. Pour cette raison, il a été reconduit après trois ans (suite au symposium de Grenoble) pour trois ans supplémentaires, sans réelle promesse de pérennisation et à moyens diminués préjudiciables¹³, ce qui constitue un vrai risque et une vraie interrogation sur la pérennisation du programme. Le programme est apprécié au MEXT, de par ses aspects organisationnels (séjour de courte durée, "probablement très utile"), ses impacts pressentis sur l'évolution des relations franco-japonaises au niveau de la recherche entre laboratoires d'excellence ainsi que, plus largement, la "plus-value culturelle et scientifique" apportée par ce programme aux doctorants.

En Chine, le programme n'a aucune lisibilité, voire aucune existence. Le Ministère soutient pleinement l'initiative du Collège doctoral franco-chinois, qui est un programme clef de coopération universitaire et scientifique entre les deux pays, une des priorités fondamentales du gouvernement chinois. Pour ce qui concerne les doctorants chinois, les priorités du Ministère Chinois se situent au niveau des matières relatives aux sciences et technologies. Pour le Ministère, il est extrêmement utile d'envoyer des étudiants à l'étranger, a fortiori des doctorants. Le Ministère redit son attachement à cette coopération bilatérale, et souligne que le gouvernement chinois ne souhaite pas mettre en place de quotas d'étudiants à l'étranger. Au contraire, le Ministère souhaite développer le nombre de partants en doctorat, notamment en Europe. En vue d'améliorer ce programme, le Ministère de l'Education Chinois souhaite que les parties prenantes des deux pays partenaires se rencontrent rapidement, après ces deux années de mise en place, comme cela

13) Le montant de la bourse octroyée a été ramenée de 100,000 à 80,000 Yen et le financement du billet d'avion a été supprimé, pour des raisons officielles "d'harmonisation avec les autres programmes de mobilité" du MEXT.

était prévu au démarrage du programme, afin d'évaluer l'avancement du programme et de définir les conditions et critères de succès ainsi que les améliorations souhaitables.

Au Brésil, le CDFB est considéré comme un élément important dans la stratégie internationale du Ministère de l'éducation. Il s'agit, pour les partenaires brésiliens, d'un outil venant en complément d'autres programmes de bourses généraux (Balcão) ou scientifiques (CAPES/COFECUB). La notion de cotutelle est primordiale (a priori obligatoire côté brésilien) car elle "permet d'atteindre l'excellence à travers des échanges et partenariats structurés avec les établissements et laboratoires français". Par conséquent, les partenaires ont sans difficulté mobilisé un nombre significatif de doctorants (27) dès la première année d'existence, grâce notamment à une communication nationale via la CAPES. Les partenaires brésiliens s'interrogent sur le nombre limité de doctorants français participant au CDFB considérant que le Brésil est à la pointe sur certains champs tels que "les sciences agricoles ou les biotechnologies notamment". Or le programme est considéré comme stratégique car il permet des mobilités sortantes et entrantes. Sur ce dernier point, les attentes restent encore faiblement satisfaites.

Au Chili, le CDFChili est perçu, par le Ministère de l'éducation, comme l'un des seuls programmes de mobilité internationale visant à appuyer les "infrastructures académiques locales" permettant ainsi d'améliorer l'enseignement supérieur. En effet, les programmes de bourses, dans leur majorité, soutiennent des mobilités individuelles. En ce qui concerne le CDFC, ça n'est pas uniquement la mobilité étudiante qui est prise en compte, car il est nécessaire qu'il existe des relations entre les deux établissements et que la thèse se fasse en cotutelle. Pour ces raisons, ce "programme participe de l'alignement sur le système des crédits européens". Cependant, le nombre très limité de doctorants ayant participé au CDFChili interroge sur sa pérennité dans un contexte où le gouvernement vise avant tout à augmenter de manière importante le nombre d'étudiants chiliens réalisant une partie de leur parcours universitaire à l'étranger (Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni...).

Un point particulier important concernant à la fois le Brésil et le Chili est la francophonie et l'importance de la culture française. A l'évidence les Collèges doctoraux semblent un garant de qualité pour les SHS et les collaborations culturelles.

3.2.4. Des conférences aux positions opposées

Les conférences ont été inégalement impliquées dans le programme et ont par conséquent des points de vue contradictoires. La CPU a été positionnée comme acteur-pivot du programme et a été largement impliquée dans la création de ce projet ambitieux de coopération scientifique internationale. Son rôle a été progressivement élargi de son cadre de départ (opérateur technique, puis pilote). La CPU met aujourd'hui les Collèges doctoraux européens au centre de sa stratégie (proposition 3 du colloque de la CPU à Bruxelles, 2008). La CDEFI n'a pas participé à la conceptualisation du programme. D'où l'absence des grandes écoles des consortiums au démarrage du programme, préjudiciable et parfois incompréhensible pour les pays partenaires. A ce jour, la CDEFI interroge à la fois la pertinence du club resserré des établissements membres des consortiums ainsi que l'absence de l'échelon école doctorale, devenu pivot sur ces questions.

3.2.5. Des établissements impliqués mais qui ne se sont pas appropriés le programme

Enfin, pour les établissements supérieurs français, le programme est très rarement inséré dans les contrats quadriennaux des établissements ; l'appropriation du programme au-delà d'un cercle très resserré (encore plus flagrant côté laboratoires et directeurs de thèse) est faible, ce qui est confirmé par notre enquête :

	Tous connaissent l'existence et le fonctionnement des Collèges doctoraux	La majorité connaît l'existence et le fonctionnement des Collèges doctoraux	Certains connaissent l'existence et le fonctionnement des Collèges doctoraux	Un cercle restreint connaît l'existence et le fonctionnement des Collèges doctoraux
Les écoles doctorales	57%	35%	4%	4%
Les laboratoires	17%	39%	30%	13%
Les directeurs de thèse	0%	33%	33%	33%

Sources : Pluricité – Enquête auprès de 24 établissements membres des consortiums de CD

Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les Collèges doctoraux dans leur stratégie de coopération universitaire et scientifique en donnant au programme une dimension et une orientation propre à chaque établissement. De nombreux établissements considèrent les Collèges doctoraux comme le moyen d'appuyer leur coopération avec des zones géographiques prioritaires, en développant l'échange universitaire au niveau des doctorants. L'ouverture internationale orientée vers les doctorants complète le dispositif d'échange académique existant et souvent très étoffé : "Les Collèges doctoraux franco-étrangers font partie intégrante des axes géographiques prioritaires de nos politiques internationales et constituent le cadre du prolongement de la coopération au niveau doctoral". Les Collèges doctoraux apparaissent comme un outil de développement (parmi d'autres) des potentiels de coopération sur des pays considérés comme prioritaires dans la stratégie d'ouverture à l'international des établissements et dans leur volonté de stimuler la mobilité des doctorants.

Il s'agit également de donner une visibilité au niveau international aux établissements inscrits dans le programme, et ainsi, développer l'attractivité de l'établissement ou du laboratoire, tant auprès des doctorants étrangers que des financeurs. L'organisation en consortium permet, selon plusieurs répondants, de promouvoir les programmes et les spécificités des établissements membres, en réunissant les forces universitaires et économiques de chacun : "La place des Collèges doctoraux est un support, un investissement qui doit peu à peu réunir toutes les forces (...) de la Région pour soutenir un centre d'études tourné vers les langues et les civilisations orientales, et en même temps promouvoir sous diverses formes la francophonie dans les universités qui œuvrent avec nous".

Enfin, les Collèges doctoraux sont utilisés comme un outil de collaboration scientifique entre deux codirecteurs, deux laboratoires ou deux équipes, au-delà des structures existantes : "Les thèses en codirection sont une clé pour établir des collaborations "gagnant-gagnant" à l'international". La thèse est un élément charnière entre formation et recherche et les Collèges doctoraux sont inscrits dans les actions de coopération universitaire internationale en vue de développer les stratégies de recherche sur le long terme et au-delà du cadre universitaire.

Dans les cas où les Collèges doctoraux ne sont pas encore très développés, leur place dans la stratégie de coopération internationale des établissements est évidemment faible. Le programme est alors peu connu des unités de recherche mais il peut parfois être utilisé comme outil de communication : "Etant donné le peu d'étudiants de notre université qui ont pu bénéficier d'une bourse de cette structure, les Collèges doctoraux n'interviennent pas dans la stratégie de coopération universitaire et scientifique de notre établissement, si ce n'est au niveau de notre communication externe et interne".

3.3. Le degré de satisfaction des parties prenantes

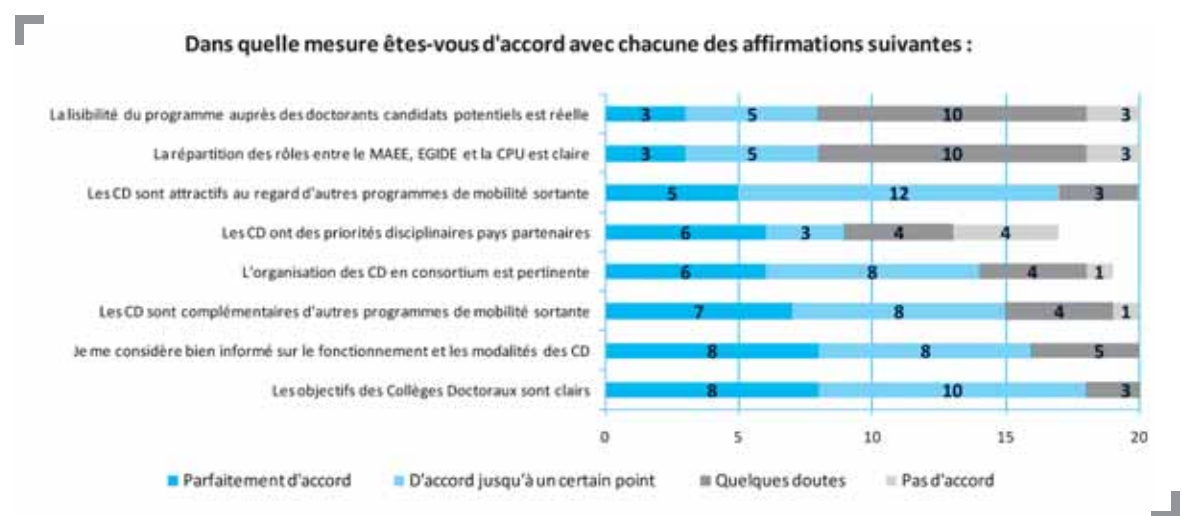
La satisfaction enregistrée des ministères français est extrêmement mitigée. Le retour d'image est très limité (en France en tout cas), la lisibilité (pour les ministères) sur l'organisation du programme est faible, le coût par doctorant est jugé trop élevé au regard des efforts consentis, de l'absence de résultats quantitatifs et de l'interrogation quant à la valeur ajoutée des séjours des doctorants dans leurs parcours académiques et de l'excellence des lauréats. Enfin, l'absence de pilotage sur les aspects de mise en œuvre opérationnelle (promotion, gestion,...) est regrettée. Par-dessus tout, deux points posent particulièrement question au MAEE :

- Quelle articulation avec les autres programmes de mobilité doctorale mettre en place, notamment avec Eiffel Doctorat et Lavoisier, mais également avec les bourses des ambassades et celles financées par les autorités étrangères dans le cadre du programme ?
- Comment endiguer le risque (devenu réalité) de multiplication des Collèges et/ou réseaux doctoraux qui se profile, provoquant des interrogations sur les possibilités et modes de financement du MAEE ?

Du côté des Postes, le bilan est plutôt positif. L'outil est intéressant et pertinent ; mais certains problèmes restent à résoudre pour une efficacité renforcée : le dialogue interministériel de pays à pays reste insuffisant, la communication est défailante, la faible lisibilité sur la sélection du côté pays partenaire et donc la qualité des doctorants reste problématique. Aucune réunion d'élaboration de priorités de thèmes de recherche n'est signalée. La relative faible information communiquée aux SCAC rend difficile le dialogue avec les autorités locales.

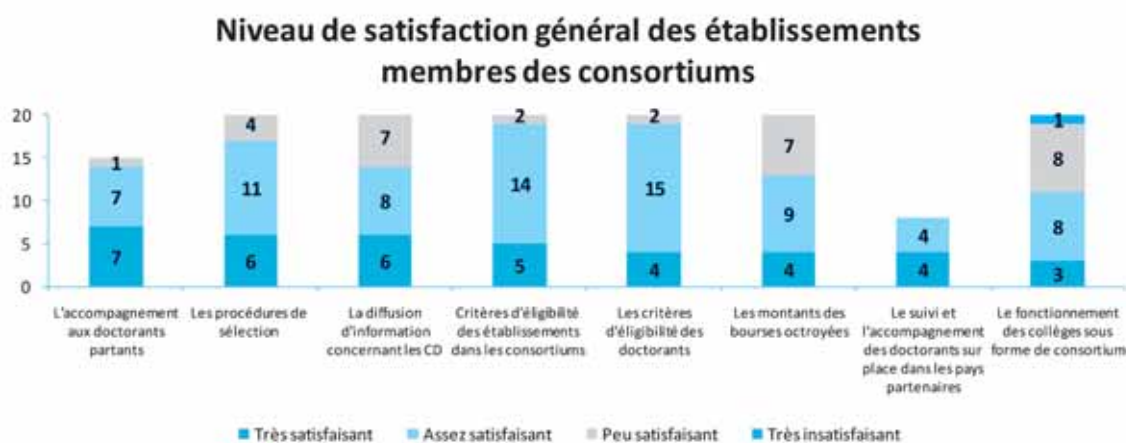
Du côté des ministères des pays partenaires, au Japon, le déséquilibre quantitatif pose manifestement un gros problème : le désinvestissement financier est progressif et le risque de désengagement en 2009 est réel. Des manifestations et événements majeurs ont lieu au second semestre 2008 : 5^{ème} symposium à KEIO et les 150 ans de l'amitié franco-japonaise ; ils seront l'occasion de soulever la question à la fois de l'intérêt du gouvernement pour le CDFJ et de l'attractivité des bourses (pour rendre ce programme plus compétitif aux yeux des potentiels postulants). En Chine, si l'approche est jugée pertinente et en phase avec les priorités ministérielles, le programme reste une goutte d'eau dans une approche quantitative significative. Au Brésil et au Chili, le principe des CD est considéré comme utile, mais à développer, et à caractériser davantage. C'est surtout le manque de rencontres entre les pays, permettront de travailler de manière plus efficace, qui est regretté...

Du côté des utilisateurs, malgré les dysfonctionnements multiples, les taux de satisfaction sont relativement élevés :



Sources : Pluricité – Enquête auprès de 24 établissements membres des consortiums de CD

Le cercle restreint des établissements utilisateurs plébiscite cette opportunité (qui n'existe pas ailleurs pour les SHS) et cette sélectivité faible : objectifs clairs, information appropriée, opportunité complémentaire des autres programmes existants, pertinence des consortiums. Par contre, les priorités thématiques sont faiblement comprises, la répartition des rôles de chacun (MAEE, CPU, Egide) ignorée et la lisibilité auprès des doctorants n'est pas prouvée à leurs yeux. Les établissements inactifs, plus indifférents, souscrivent aux consortiums pour des raisons d'affichage.



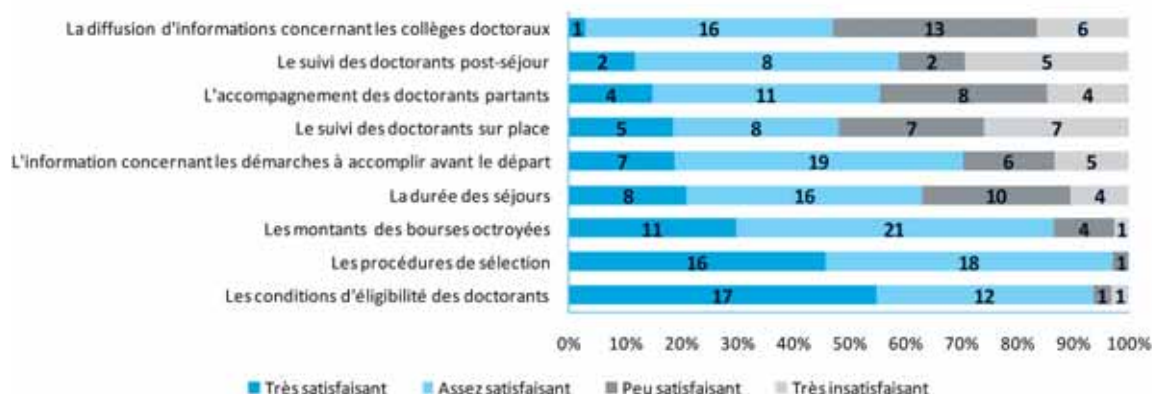
Sources : Pluricité – Enquête auprès de 24 établissements membres des consortiums de CD

Parmi les regrets exprimés sur le volet plus opérationnel, les principaux sont les suivants :

- absence de procédures claires de sélection fondée sur l'excellence du candidat et du projet ;
- absence de synergie avec les membres du consortium ;
- étroitesse des délais entre le lancement de l'appel à candidature et la remise du dossier, étant donné la nécessaire anticipation des laboratoires de recherche pour identifier les candidats ;
- absence de suivi et d'évaluation concernant l'année ou les mois passés dans le pays partenaire ;
- transformation de codirection en cotutelle qui reste très délicate pour les 2 pays ;
- absence des partenaires dans les consortiums ;
- faiblesse des bourses (côté japonais par exemple) ;
- besoin de promotion et de communication autour du programme ;
- conditions d'éligibilité des établissements dans les consortiums pas explicites ;
- absence de bilan de chaque Collège doctoral (sorte de tableau synthétique du bilan des bourses octroyées à tous les membres du consortium, par discipline et ce depuis la création des Collèges doctoraux).

Les étudiants sont également enthousiastes face à l'existence d'une telle opportunité (2 étudiants interrogés insatisfaits en tout), unique et souple ("une aubaine"), aux conditions d'éligibilité intéressantes et plus accessibles que Lavoisier. Cependant, les étudiants restent perplexes quant à l'absence d'informations au sein des universités et des écoles doctorales, la complexité du système, la multiplicité des acteurs impliqués et des interlocuteurs et le manque de suivi avant, pendant et post-séjour.

Satisfaction des doctorants concernant :



Sources : Pluricité – Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

3.4. Les synergies et chevauchements avec les programmes connexes

Les bourses disponibles au niveau doctoral pour un doctorant français souhaitant se rendre dans l'un des 4 pays partenaires sont relativement nombreuses. Il en est de même pour les doctorants des pays partenaires souhaitant se rendre en France.

Pays	Bourses disponibles pour un doctorant français				
Japon	Lavoisier Japon	Univers Monbusho			CDFJ
Chine	Lavoisier général	Cotutelle de Thèse	Institut français de recherche à l'étranger	Bourse Univers d'étude et de recherche	CDFChine
Chili	Lavoisier général	Cotutelle de thèse			CDFChili
Brésil	Lavoisier Brésil				CDFB

Sources : Site Internet EGIDE

Dans l'état actuel, les Collèges doctoraux sont considérés par les doctorants et directeurs de thèse français comme un programme parmi d'autres, mais dont il ne se dégage pas le côté "excellence". C'est sur la base de sources d'informations souvent aléatoires que les candidats postulent à une bourse plutôt qu'à une autre. Le fonctionnement est, au final, avant tout opportuniste.

Un tiers des doctorants bénéficiaires de la bourse CD interrogés avaient postulé à une autre bourse (bien souvent Lavoisier).

Aviez-vous postulé en parallèle à d'autres programmes de bourses de mobilité pour l'étranger ?

	Nombre de réponses	%
Oui	13	33,3%
Non	26	66,7%
Total	39	100,0%

Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

Plusieurs étudiants ayant été sélectionnés pour la bourse du Collège doctoral et la bourse Lavoisier ont opté au final pour la seconde bourse car cette dernière permet de financer le voyage et est plus souple dans les conditions de réalisation. Ce dernier point souligne que le fait de participer au Collège doctoral ne comprend pas de "plus" pour l'étudiant. Afin de rendre les bourses CD, un étudiant, qui a fait sa thèse dans le cadre d'un CD, doit avoir un avantage pour son développement de carrière ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les différents acteurs rencontrés ont formulées une série de propositions afin de donner un "plus" aux Collèges doctoraux :

- augmenter le montant de la bourse ;
- assurer un suivi et un accompagnement des boursiers avant, pendant et après le séjour dans le pays partenaire ;
- prendre en compte les voyages et séjours des directeurs de thèse ;
- organiser des événements autour des travaux menés et des publications de thèse ;
- constituer un réseau des anciens des CD...

4. Analyse de la qualité des modes opératoires et de l'effectivité du programme

4.1. Analyse des modalités de fonctionnement des consortiums

Globalement, le principe de consortium est perçu comme une relative bonne idée, certains posant tout de même la question de la valeur ajoutée de cette approche trop restreinte, reposant sur le concept de partenariats avérés. Les questions posées sont alors les suivantes : Quelle est la réalité de ces partenariats "avérés et significatifs"? Les critères utilisés sont-ils les bons ? Un certain nombre d'indices et de cas concrets augure de partenariats parfois inexistantes, et de logiques d'opportunité, basées soit sur des stratégies d'établissement, soit plus souvent sur des remontées individuelles de doctorants connaissant l'opportunité et désirant postuler.

Votre établissement d'origine / école doctorale / laboratoire avait-il déjà des relations privilégiées avec votre établissement d'accueil (échanges de chercheurs, d'étudiants, etc....) ?

	Nombre de réponses
Oui	19
Non	15
Ne sais pas	5
Total	39

Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

De manière générale, les établissements impliqués des deux côtés (France et pays partenaires) sont globalement de haut niveau et ont des relations fortes avec des établissements du pays partenaire (au Japon : les 7 ex-impériales ; au Brésil : les cours doctoraux obtenant la meilleure notation par la CAPES ; au Chili : les 6 plus grandes universités concentrant la majorité des doctorants chiliens), malgré des absences notables (Paris VI pour la Chine, grandes écoles pour le Japon, le Chili ou le Brésil). Ces absences ont pour un certain nombre pu être corrigées, récemment (exemple : adhésion de l'INSA Lyon au CDFJ).

Il est important de noter les demandes faites par certains pays partenaires pour l'introduction dans le consortium français correspondant, malgré le grand nombre d'établissement constitutifs, de certains établissements qui n'y figurent pas (parce qu'ils n'en ont pas fait la demande ou parce que, dans un premier temps, leur présence n'était pas envisagée). Ainsi, la Chine souhaite la présence de Paris VI, et le Japon et le Brésil, celle des Grandes Ecoles. Ces demandes peuvent être interprétées de deux manières. La première, fort pertinente, est que dans ces établissements se situent des unités de recherche avec lesquelles on désire collaborer ; la seconde est que "l'image de marque" est intéressante pour un établissement étranger.

La vie des consortiums est inexistante ; l'effet d'entraînement n'existe pas ou peu, le dialogue inter-établissements n'a pas réellement existé au travers des comités de pilotage (où les établissements, il faut le reconnaître, sont peu présents) ; à ce jour, le réseau ne permet pas une structuration des actions des uns et des autres: de ce fait, le consortium donne une impression de ne pas exister, de ne pas avoir de vie concrète, ni de contenu, hormis les appels à candidature, et, bien sûr, les résultats.

Côté pays partenaire, certains considèrent comme un "exploit" le fait d'avoir "fédéré" des universités dans un contexte de concurrence rude (comme au Japon). C'est une réalité. Néanmoins, nos missions à l'étranger confirment l'impression ressentie en France : l'idée de consortium ne garantit pas le dialogue, encore moins la réflexion partagée ni la structuration d'une stratégie commune. En outre, le dialogue franco-pays partenaires est insuffisant, les comités de pilotage conjoints, certes complexes à organiser, sont peu fréquents voire inexistants. La lisibilité sur la sélectivité opérée par les pays est faible, ce qui provoque des doutes sur le positionnement du programme sur l'excellence. Ces doutes sont renforcés par un certain nombre de retours des laboratoires de recherche accueillants des étudiants étrangers.

Retour de directeurs de thèse	Cas concrets, promotion 2006-2007, extrait de réponses au questionnaire CPU
Exemple 1	<i>"Je suis très satisfait du déroulement de la thèse de l'étudiant. En quelques mois, le travail a abouti à une publication; l'étudiant s'est bien intégré dans le laboratoire, malgré de grosses difficultés linguistiques qu'il a essayé de surmonter puisqu'il a participé aux cours de Français du CNRS, les cours de l'Université étant "pleins"."</i>
Exemple 2	<i>"Nous avons eu pas mal de problèmes de communication. Il ne comprend pas très bien l'anglais, et même en répétant de nombreuses fois, nous ne sommes jamais sûrs qu'il a bien compris. Il est très peu autonome, il faut être continuellement avec lui pour qu'il avance ses manips. Autrement, dès qu'il y a un problème, il s'arrête, car il ne maîtrise pas assez bien ce qu'il fait (nous lui avons pourtant expliqué et réexpliqué de nombreuses fois) et il n'ose pas demander de l'aide."</i>
Exemple 3	<i>"Surprise du même type que certains collègues: l'étudiante qui a cosigné depuis son arrivée pas moins de 4 communications en congrès (dont 3 où j'avais été associé d'office en tant que son nouveau responsable (sic) bien que le travail ait été effectué l'an dernier, ailleurs et sans moi!) ne connaissait pas grand-chose en programmation et encore moins en traitement de signal ou image, en contradiction avec sa formation telle que revendiquée dans le CV. La communication n'est de même pas très aisée, l'Anglais assez pauvre et le Français inexistant encore qu'en lents progrès avec quelques cours de conversation de l'UPS. Nous pensons cependant qu'elle est sur le point de décoller et qu'elle a enfin compris ce que l'on attend d'un doctorant, de plus elle suit des cours de remise à niveau de M2 pro ; cela nous a incités à demander pour elle une prolongation de séjour dans l'espoir d'un premier petit résultat publiable avant son retour en Chine."</i>
Exemple 4	<i>"J'ai encadré le travail de notre doctorant depuis le 1^{er} novembre 2006. Il a été inscrit en thèse à Wuhan une année, et s'est présenté de ce fait comme étudiant en deuxième année de thèse. Il est auteur de trois articles, dont deux publiés dans des revues internationales. J'ai de ce fait été extrêmement surprise des difficultés rencontrées dans l'organisation de son travail et dans son accomplissement. Cette observation était d'autant plus inattendue que l'étudiant avait ici un projet reposant sur des techniques qu'il disait maîtriser. Même au niveau le plus élémentaire de la recherche (identification correcte d'échantillons, tenue du cahier de laboratoire...) sa compétence est en défaut, et en dépit de mes efforts, n'a pas progressé. Le manque de cohérence entre les accomplissements relatés dans son curriculum vitae et validés par plusieurs publications, et la réalité de ses capacités scientifiques reste mystérieux."</i>

Exemple 5	<i>“Je suis très content de mon étudiante. Elle est tout à fait au niveau de nos meilleurs étudiants. L’année passée devrait déboucher sur 2 articles. Elle était inscrite en thèse cette année en cotutelle.”</i>
Exemple 6	<i>“En 2006-2007, j’ai eu 3 doctorants chinois en cotutelle dans le Collège et 1 doctorant chinois en cotutelle qui n’est pas dans le Collège et a soutenu sa thèse en juillet 2007. En 2007-2008, 3 nouveaux doctorants chinois dans le Collège arrivent. En général, ils travaillent bien et ont obtenu des bons résultats! Mais ces séjours d’un an sont trop courts pour un projet doctoral.”</i>
Exemple 7	<i>“En 2006-2007, nos professeurs de Droit ont reçu 3 doctorants chinois. L’une parlait peu l’anglais et pas du tout le français, et n’avait pas un bon niveau. Les deux autres semblaient brillants mais ne sont venus que très rarement aux RV fixés par leur Directrice de thèse. Actuellement on les cherche... En tout cas, aucune cotutelle de thèse, mais inscription administrative.”</i>

Sources : CPU

En tout état de cause, l’élargissement progressif des consortiums, conséquence d’une course à l’atteinte des objectifs, tend à faire perdre le sens même du consortium : pour rappel, à l’origine, il s’agissait de créer des “fédérations d’un petit nombre d’établissements d’excellence dans chaque pays, pour initier des réseaux d’excellence, avec un nombre réduit de bourses, mais avec des suivis fréquents et des évaluations !”.

4.2. Analyse du pilotage du programme

4.2.1. Analyse de la gouvernance stratégique du programme

La gouvernance stratégique des Collèges doctoraux ne se réalise pas réellement au travers d’un comité de pilotage global des Collèges doctoraux : il ne s’agit pas réellement d’un programme unique, mais de quatre programmes orchestrés parallèlement selon un concept commun.

L’impression donnée globalement, et ressenties par les principales parties prenantes : il n’y a pas de pilote “unique et clairement identifié”, due en partie à la faible coordination MAEE-MESR et à la position de la CPU en tant que maîtrise d’ouvrage déléguée.

En France, les comités de pilotage par Collège doctoral qui rassemblent les acteurs clefs, débouchent parfois sur des prises de décisions opérationnelles importantes, toutes en lien avec la question des flux sortants (ouverture des consortiums, recalibrage des objectifs par exemple), mettant en avant l’adaptabilité du programme au fil de l’eau, et mettant surtout en relief la recherche permanente de flux France - pays partenaire ; néanmoins, le co-pilotage est jugé insuffisamment régulier¹⁴, complexe ; en outre des acteurs sont absents et inégalement investis, le travail et la réflexion tournant essentiellement autour des éléments quantitatifs faisant perdre de vue le concept même et son utilité. Ainsi, la triple mission du comité de pilotage du CDFJ (instruction des dossiers, relations avec la MUFJ et évaluation annuelle) est mise en œuvre pour partie seulement. L’évaluation (au sens de la valeur ajoutée pour les écoles doctorales et les doctorants) n’a jamais été abordée. L’absence de déclinaison du comité de pilotage en comité technique permettant de suivre progressivement les avancées du programme de manière concertée semble préjudiciable.

14) Prévu une fois par an et en tant que besoin

La rareté des échanges inter-consortiums des pays (les comités de pilotage conjoints), provoque des incompréhensions, voire des suspicions et une réelle perte de lisibilité réciproque (pour rappel, le programme visait à inciter des liens plus étroits et suivis entre pays, basés sur des coopérations scientifiques de haut niveau et de longue durée).

A ce jour, on constate l'absence d'une charte de fonctionnement pour les membres du consortium, qui permettrait de dégager des règles communes, voire également des exclusions pour les membres inactifs pendant une certaine période.

4.2.2. Analyse de la gouvernance technique du programme

Le programme se démarque par la diversité et la multitude d'acteurs impliqués dans sa gestion et sa mise en œuvre. Celle-ci ne se justifie pas toujours et génère de véritables incompréhensions, à tous les niveaux, pour tous les acteurs.

L'absence d'une structure en réelle responsabilité du fonctionnement des CD, qui veille à la réalisation des concepts de base, a conduit progressivement la CPU à assumer de fait la maîtrise d'ouvrage du programme, de manière à en assurer le fonctionnement dans deux axes principaux : le développement des consortiums et la parité des échanges. Un poste a été mis à disposition de la CPU afin de répondre à ces charges. Cependant aucune convention n'a formalisé cet état de fait. L'introduction d'autres établissements d'enseignement supérieur (en particulier les écoles) dans les CD a encore compliqué le rôle de la CPU dans la conduite et la prise de décisions pour un programme particulier, dont la caractéristique de base est d'être axé sur un haut niveau d'exigence.

La CPU est le lieu d'élaboration d'une stratégie internationale qui doit impliquer l'ensemble des universités, à tous les niveaux de formation, de la licence au doctorat. La CPU doit être un vecteur efficace de mobilisation des universités, mais la mise en pratique de ces stratégies se fait au niveau des universités, dans le cadre de leur autonomie. Il est évident que la CPU doit être associée à toute discussion sur les buts, les stratégies, les décisions de tout programme national qui vise à développer les relations entre les universités étrangères et françaises. Mais, lorsque, après concertation avec les différents partenaires, un programme est défini, sa réalisation pratique, son suivi, sa gestion administrative doivent être attribués à une structure responsable, identifiée à ce programme. Cela n'est pas le rôle de la CPU. Si la CPU a effectivement accepté de jouer ce rôle, cela traduit l'absence d'une telle structure nettement identifiée et qui doit être le lieu unique de contact de toute personne cherchant à entrer en contact avec les CD.

L'élaboration d'un schéma exhaustif (validé ?) de répartition des activités entre MAEE-Bureau des Mobilités Etudiantes, CPU, les ambassades et EGIDE permet de mieux comprendre cette complexité : 20 activités listées, 4 acteurs-opérateurs, et 8 activités réalisées par au moins 2 acteurs. On constate notamment des redondances entre les rôles de chacun (CPU-MAEE-MUFJ-Postes), notamment sur le volet interface avec les étudiants. Il est intéressant de rappeler que la CPU est en charge du suivi des étudiants français de retour (suivi des thèses).

Nombre d'activités listées des Collèges doctoraux	21
Nombre d'activités listées réalisées par la CPU	15
- dont nombre d'activités listées réalisées par la CPU seule	10
Nombre d'activités listées réalisées par le MAEE	7
- dont nombre d'activités listées réalisées par le MAEE seul	2
Nombre d'activités listées réalisées par Egide	3
- dont nombre d'activités listées réalisées par Egide seule	2
Nombre d'activités listées réalisées par les postes	1

Au-delà de ces analyses, ce schéma doit permettre d’être la base d’une réflexion sur l’amélioration de la lisibilité et la cohérence du dispositif et l’harmonisation des pratiques ; car à ce stade, des interrogations fortes subsistent sur le qui fait quoi, notamment entre CPU, EGIDE, MAEE et ambassade, et pour ce qui concerne le CDFJ, la MUFJ. Cette confusion est renforcée par les retours des pays partenaires et les étudiants.

4.2.3. Analyse de la communication et de la promotion du programme

De l’avis de tous, la communication inter-acteurs est clairement en dehors des comités de pilotage (en France et conjoints).

La diffusion de l’information est également jugée inadéquate aux besoins du programme : les services des relations internationales des établissements ne valorisent pas assez l’appartenance au Collège doctoral et communiquent encore trop peu autour. Les établissements d’enseignement supérieur ne semblent pas s’être appropriés le programme, les écoles doctorales, dans la majorité, ne le connaissent pas ou insuffisamment. Aujourd’hui, la lisibilité du programme auprès des doctorants candidats potentiels et des établissements d’enseignement supérieur est extrêmement faible (et peu organisée), au-delà du cercle d’initiés.

Il n’existe pas à l’heure actuelle de guichet unique permettant d’obtenir une information homogène. La promotion du programme se fait de manière éparpillée, avec parfois des informations contradictoires et obsolètes. Elle se fait principalement à travers les mails d’Egide, les différents sites internet (MAEE, Egide, CPU, MUFJ, ambassades), et, surtout le “bouche à oreille” et les relations interpersonnelles des utilisateurs.

Comment avez-vous connu le Collège doctoral ?

Sources d’information	Nombre de réponses	En %
Etablissement d’origine	21	52,6%
Amis, BAO	5	13,2%
Etablissement d’accueil	5	13,2%
Site Internet du ministère français des Affaires étrangères et européennes	5	13,2%
Site Internet de l’Ambassade de France	3	7,9%
Anciens boursiers	1	2,6%
Presse	0	0,0%
Salons étudiants	0	0,0%
Autre (Egide, école doctorale, collaborateur...)	7	18,4%

Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d’une bourse “Collège doctoral”

Par quel biais avez-vous eu des informations pour préparer votre séjour ?

	Nombre de réponses	En %
Site internet d'EGIDE	21	53,8%
Site internet du ministère français des Affaires étrangères	13	33,3%
Site internet de l'établissement d'accueil	11	28,2%
Site internet de l'ambassade de France	10	25,6%
Site internet de la Conférence des Présidents d'Université	6	15,4%
Anciens boursiers	3	7,7%
Site internet "Campus France"	2	5,1%
Contacts directs avec l'ambassade de France	2	5,1%
Campus France	0	0,0%
Autres (préciser)	15	38,5%

Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

Malgré une volonté de faire de ce programme un succès, le rôle des ambassades est limité du fait de l'absence d'articulation avec le consortium du pays partenaire. Le rôle des SCAC est pourtant extrêmement important, pour assurer des relations continues avec les acteurs des pays partenaires concernés et auprès des doctorants français et étrangers afin de faciliter la compréhension du programme et au final optimiser le séjour de ceux-ci. En vue d'améliorer l'efficacité du programme, nous identifions deux axes majeurs à confier aux SCAC :

- La nécessité d'une observation sur place pour connaître les axes de partenariat que souhaitent développer ces pays et la transmettre en France.
- L'évaluation sur place des effets obtenus par rapport à l'attente politique.
- Un entretien avec un doctorant français en Chine nous confirme ce problème : l'Université de rattachement en France, à tous les niveaux (DRI, cycle franco-chinois, centre de recherche...), ne connaissait pas le CDFC et n'était pas au courant des processus à suivre pour postuler. L'étudiant a été mis au courant via un email "groupé" d'Egide annonçant l'existence du CDFC et les conditions d'obtention de la bourse. Même constat pour l'université chinoise, qui n'était pas certaine d'appartenir au consortium.
- L'étudiant nous a décrit son véritable parcours du combattant avant puis pendant la période de mobilité en Chine. Il identifie des problèmes à de nombreux niveaux : obtention des visas, multiples interlocuteurs, fractionnement du séjour impossible, absence de lien avec CSC¹⁵ ; ce dernier point semble particulièrement important. En effet, l'étudiant ne connaissait pas l'existence même de la CSC ; or, un ou plusieurs contacts auraient été utiles à plusieurs égards : visas, retour en France, inscription dans l'université chinoise...
- L'étudiant nous a certifié avoir été en contact avec plusieurs interlocuteurs, à plusieurs reprises : MAEE, CPU, Egide, ambassade. Il a avoué sa difficulté à comprendre "qui fait quoi, et quand". Ceci dit, il apprécie la souplesse du programme, sa temporalité (temps important entre sa sélection et son départ), les efforts de chacun pour faciliter son séjour, le montant de la bourse, élevé au regard du niveau de vie, et l'intervention de l'ambassade et du MAEE, pour trouver des solutions aux multiples problèmes rencontrés.

15) China Scholarship Council

4.2.4. La question de la sélectivité nécessaire à un programme d'excellence en débat

Au départ, il existe un désaccord entre le MAEE et la CPU sur le nombre réel de candidats aux Collèges doctoraux ; pour la CPU en effet, un premier filtre est réalisé en amont de l'appel à candidatures par les établissements d'enseignement supérieur en lien avec les écoles doctorales. Pour le MAEE, ce filtre ne compte pas : ce qui importe, c'est le nombre de dossiers de candidatures remontés.

De plus, on constate ex-post que tout au long de la mise en œuvre du programme, des désaccords de fond sont apparus sur les critères d'excellence de parcours académique entre le MAEE et la CPU, mais également sur les critères de nationalité, d'âge voire y compris sur le fait que le doctorant ait ou non une allocation de recherche (donnant lieu à une commission de sélection en 2 temps en 2007 sur le CDFJ et impliquant des repêchages de candidatures).

Les pratiques de sélection sont différentes dans chacun des pays ; la France ne siège pas au sein du consortium des pays partenaires, et inversement, ce qui produit une certaine opacité.

Côté français, on observe une faible sélectivité (qui tourne autour de 80%, loin des 21,5% de Lavoisier et des 27% d'Eiffel Doctorat), générant un sentiment que les dossiers sont soit relativement faibles ("les bons sont gardés par les labos" - ce qui est très vraisemblablement faux), soit pour le moins hétérogènes, malgré quelques très bons lauréats, à forte personnalité.

Programme LAVOISIER

	Nombre de candidats	Nombre de lauréats
2004	793	180
2005	842	180
2006	868	170
2007	764	175
TOTAL	3267	175
Taux de sélection global	21,5%	

Sources : MAEE

Programme EIFFEL (volet Doctorat)

	Nombre de candidats	Nombre de lauréats
2005	348	80
2006	271	76
2007	243	70
2008	215	69
Taux de sélection global	27,3%	

Sources : MAEE

Côté pays partenaire, là encore, les situations sont différentes selon les Collèges doctoraux :

- Au Japon, ce sont les universités qui réalisent intégralement la sélection; des candidats majoritairement SHS, de plutôt bon ou très bon niveau, et maîtrisant le français.

- En Chine, la sélection du MOE (*Ministry of Education*) est sur le papier très sévère. Néanmoins, le nombre de candidats n'est pas rendu public, laissant place à un certain scepticisme sur la sélectivité du MOE, au regard d'objectifs quantitatifs significatifs voire illimités. La partie française n'est pas ou peu informée des procédures de sélection, de la sélection elle-même et des notes attribuées. Les liens CPU/MOE/CSC sont peu fréquents, ne permettant pas des stratégies et analyses communes.

- Au Brésil, même si le taux de sélection final est très proche de 100%, les candidats sont, à priori d'un très bon niveau. En effet, seuls les meilleurs programmes doctoraux brésiliens (équivalent des écoles doctorales françaises) sont éligibles au CDFB. Il est ensuite demandé qu'il préexiste une coopération entre laboratoires ou directeurs de thèse. La cotutelle est obligatoire (a priori) et un engagement des deux directeurs est demandé préalablement à la sélection. Enfin, il est demandé un avis du professeur français sur le niveau de français du doctorant brésilien. C'est ensuite la CAPES qui réalise la sélection.

- Au Chili, tout le Collège doctoral est géré par la CONICYT. L'outil privilégié est Internet, de la diffusion de l'information à la sélection des candidats. La diffusion est nationale au travers d'un appel à candidatures sur le site Internet de la CONICYT. La sélection se fait grâce à un pool d'experts (évaluateurs) qui se connectent également sur le site Internet de la CONICYT. Pour ce faire, la CONICYT a à sa disposition plus de 100 évaluateurs pour sélectionner les candidats pour toutes les bourses du gouvernement. Des entretiens complémentaires ont parfois lieu afin de compléter l'analyse des dossiers.

4.3. La phase après : qualité du suivi, évaluation

La gestion des quatre Collèges doctoraux est en phase d'harmonisation, même si les spécificités de chaque pays et l'histoire de chaque Collège doctoral nécessitent une approche spécifique.

La CPU a mis en œuvre un système de suivi précis par Collège doctoral, qui s'arrête en 2007, du fait notamment de changements de personnel au sein de la structure, et de tuilage insuffisamment réalisé ; de ce fait, l'année de décalage ne permet pas d'alimenter les comités de pilotage avec des données actualisées, ce qui reste problématique, et ce qui interroge sur la fragilité opérationnelle de la CPU.

Des demandes d'apports de lisibilité de part et d'autres sont non satisfaites à ce jour (obtention des doctorats, publications...). Le suivi se limite à des données quantitatives de base (candidats, lauréats, universités actives), produites par Collège doctoral, non synthétisées ni globalisées. A noter qu'une évaluation (jugée auto-évaluation) du CDFJ a été produite, à bon escient, mais n'a pas été suffisamment diffusée.

De bons indicateurs de réussite existent et sont facilement compilables ; malheureusement, ils ne sont pas disponibles à ce jour : cotutelles, post-doc, co-publications...

Si pour le CDFJ, le suivi existe, pour ce qui concerne les autres Collèges doctoraux, des incohérences et incompréhensions statistiques importantes apparaissent (Chine), démontrant l'absence d'échanges entre les parties française et étrangères (CPU/CSC), et posant des problèmes dans l'établissement de constats partagés.

5. Analyse de la valeur ajoutée, de l'efficacité, de l'utilité et de la durabilité des effets du programme

5.1. La qualité des doctorants

Obtenir une bourse des Collèges doctoraux relève d'un véritable "parcours du combattant" administratif : méconnaissance du programme au sein des établissements, multitude d'informations diverses et parfois contradictoires, rôle des écoles doctorales inexpliqué, complexité administrative (à qui s'adresser ? Eguide ? CPU ? MAEE ?...), incompréhension entre cotutelle et codirection et leurs modalités de mise en œuvre.

Un doctorant interrogé sur deux avait effectué auparavant une partie de sa formation à l'étranger (dont les deux tiers dans le même pays que celui du programme), 8 étudiants sur 10 avaient le projet de réaliser une partie de leur thèse à l'étranger, davantage les étudiants en SHS qu'en sciences exactes. La moitié déclare que la connaissance du Collège doctoral a suscité l'idée de réaliser la thèse à l'étranger.

Diriez-vous que l'existence du Collège doctoral vous a donné l'idée/l'envie de réaliser votre thèse à l'étranger ?	Nombre	En %
Oui, tout à fait	4	10,5%
Oui en partie	15	39,5%
Non pas vraiment	11	28,9%
Non pas du tout	8	21,1%

Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

Les doctorants que nous avons rencontrés lors de nos missions en France (lors de notre rencontre à la MUFJ) et à l'étranger se sont révélés extrêmement motivés à l'idée de séjourner pendant une année à l'étranger. Leur parcours académique était en général de bonne voire de très bonne qualité. Certains avaient déjà (en cours de thèse) publié ou co-publié dans des revues renommées. Néanmoins, certains ont été "très étonnés de se retrouver là, dans un programme d'excellence mais peu sélectif", alors que, selon eux, ils n'avaient "aucune chance d'obtenir une bourse Lavoisier".

5.2. La valeur ajoutée perçue par les doctorants

A la question "Quelles sont les principales raisons de votre inscription au Collège doctoral ?" posée aux doctorants bénéficiaires du programme, l'aide financière procurée par la bourse revient la plus fréquemment comme première raison. En effet, la bourse apparaît entre autre comme "un financement à la hauteur des besoins inhérents à toutes recherches, qui nécessitent un investissement énorme au niveau économique". Elle permet aux doctorants de se "maintenir dans des conditions correctes" dans le pays d'accueil, et est souvent la seule source de revenu, ce qui accrédite le changement de critère de sélection apporté en cours de programme, même si la qualité des doctorants peut avoir baissé en conséquence de ce changement.

Le fait de travailler avec **des chercheurs renommés**, dans **des universités de prestige**, mais également la plus-value d'**un diplôme reconnu sur le plan international** sont des sources de motivation majeures pour s'inscrire au programme. Dans ces conditions, les étudiants peuvent et ont pu confronter leurs recherches et leurs méthodes de travail à des spécialistes du même domaine, ou au contraire, enrichir leur étude d'autres spécialités, grâce à la collaboration avec des établissements étrangers.

La 3^{ème} idée qui revient fréquemment s'articule autour du principe de **partenariat entre établissements**, et **les contacts facilités** que cela implique pour un doctorant. Les démarches pour la collaboration sont simplifiées ainsi que l'encadrement avant de partir ; ceci encourage les doctorants à s'inscrire au programme : *“Le Collège doctoral m'a permis de réaliser une étude de terrain de fond, et ce, tant par les facilités économiques que par les liens établis entre l'université d'origine et d'accueil. Sans cette bourse, je n'aurais pas pu réaliser une telle recherche de terrain, ou beaucoup plus difficilement”*.

Enfin, les CD donnent **la possibilité de partir pour une longue période**, ce qui est rare pour des programmes d'échange, a fortiori pour les étudiants dans les disciplines liées au SHS. Cela fait partie des éléments attractifs des CD : *“En acceptant l'offre de thèse, un séjour de courte durée dans l'université japonaise était prévu. Le Collège doctoral a été une occasion de changer la courte durée en longue durée, pour en faire un séjour réellement structurant et à haute valeur ajoutée”*.



Pour vous, le Collège doctoral est

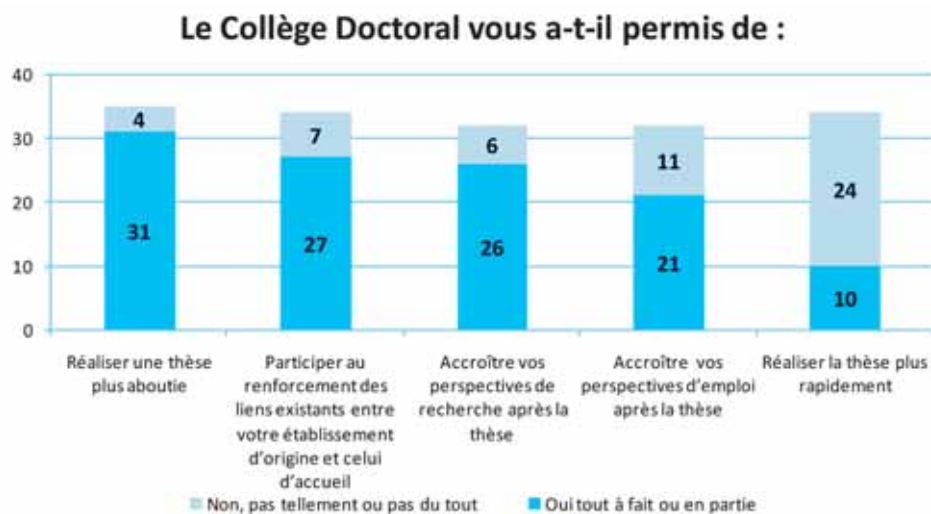


Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

Dans les cursus, plusieurs apports ont été identifiés :

- Réunion de documents pertinents pour les recherches et peu ou pas accessibles en France
- Accès aux terrains d'investigation ;
- Viabilisation d'un échange scientifique qui peut donner une direction tout à fait différente à la thèse, voire un élargissement de son horizon ;
- Intégration de nouveaux réseaux de chercheurs, présentation à des colloques, augmentation de l'expérience.

Diriez-vous que le Collège doctoral vous a permis de...?



Sources : Pluricité - Enquête auprès de 39 doctorants bénéficiaires d'une bourse "Collège doctoral"

85% des doctorants sortis du programme ont gardé à ce jour, pendant et après la réalisation de leur thèse un contact privilégié avec leur établissement d'accueil.

Les points forts relevés par les doctorants :

- Un appui financier indispensable : "le montant de la bourse qui permet de se maintenir dans des conditions correctes au sein du pays d'accueil" (moins évident pour les partants au Japon).
- La mise en relation directe avec le milieu universitaire.
- L'opportunité unique de réaliser des recherches à l'étranger dans des conditions d'excellence (notamment pour les SHS).
- Une reconnaissance universitaire internationale et l'excellence académique.
- La consolidation des relations entre l'établissement d'origine et d'accueil, grâce à l'accompagnement institutionnel et la mise en relation avec des pays cibles.
- La préparation au départ dans le cadre du CDFJapon.
- Le principe de l'échange international, l'inter-culturalité et de l'opportunité unique de vivre à l'étranger dans de telles conditions.

Les points faibles :

- Une visibilité trop faible des Collèges doctoraux : "manque de visibilité au niveau académique ayant pour conséquence une absence d'information de l'existence de ces Collèges doctoraux pour les étudiants", manque de communication autour du programme.
- Un encadrement avant et pendant le séjour et un suivi insuffisants.
- Une durée du séjour (et le moment) qui devrait être adaptable et fractionnable.
- Un montant de la bourse trop faible pour vivre correctement (au Japon uniquement).
- Une absence de cotutelle (au Japon principalement).
- Des conditions d'éligibilité trop restreintes : une sélection qui fait peur, et une restriction d'éligibilité aux seuls étudiants en cotutelle internationale de thèse (dans tous les cas perçue comme telle au départ !).
- Une absence de formation linguistique (pour les scientifiques notamment).
- Une réelle complexité administrative.

5.3. La valeur ajoutée perçue par les établissements

5.3.1. Des effets d'ores et déjà identifiés

Deux cas de figure coexistent sur la nature des partenariats entre établissements, par ordre d'importance :

- Des collaborations préexistantes, abouties ou souhaitées, interpersonnelles, à haute valeur ajoutée scientifique, qui perdureraient sans le programme : les directeurs de thèse prennent appui (bien souvent de manière isolée) sur les Collèges doctoraux pour envoyer opportunément des candidats, souvent de très haute qualité et pour solidifier leurs réseaux ;
- Des liens moins évidents, voire inexistants, en SHS notamment, qui se traduisent par des lettres de "complaisance", et qui peuvent faire effet de levier : création d'opportunités de démarrage de relations de recherche. C'est l'étudiant qui est la courroie de transmission et le vecteur de l'adhésion.

Si les inscriptions aux Collèges doctoraux se font soit par opportunisme, soit par conviction, soit le plus souvent par nécessité (avec la demande d'un étudiant), un certain nombre d'effets concrets du programme ont d'ores et déjà été identifiés par les établissements, à différents niveaux : création d'un laboratoire international de recherche, amorçage d'un projet de participation à un programme de recherche, co-publication d'articles, missions de terrain et recherches conjointes, projets de recherche, participations à des colloques...

Pour les établissements membres, les Collèges doctoraux favorisent une coopération institutionnelle et scientifique d'excellence : qu'il s'agisse de la sélection des candidats, du travail en collaboration avec des équipes de haut niveau ou des apports scientifiques dans les recherches, les répondants à notre enquête soulignent l'intérêt du programme, permettant la venue de candidats à fort potentiel et la collaboration avec des équipes de réputation internationale.

L'organisation des Collèges doctoraux en consortium est perçue comme un instrument de coopération lisible et intelligible par les établissements du côté français. Il semble que pour les chefs d'établissements, les directeurs de laboratoires et de recherche, les enseignants, les responsables des écoles doctorales et les doctorants, le rassemblement en consortium permet une plus grande cohérence de l'action de coopération envers le pays partenaire. Cela inciterait donc les partenaires étrangers à s'engager dans des échanges.

L'encadrement formalisé apparaît également comme un point fort des Collèges doctoraux. Les échanges se font dans le cadre d'une meilleure approche stratégique avec des pays cibles que lors d'une coopération isolée entre laboratoires ou directeurs de thèse, puisque des priorités géographiques sont définies. De même "l'organisation matérielle de la cotutelle est ici de loin beaucoup plus facile dans la mesure où les frais de déplacement et de la soutenance sont anticipés et résolus". La préparation au départ, l'aide linguistique proposée dans certains cas font partie d'un cadre rassurant pour le doctorant et pour l'établissement, même si effectivement, ils restent sous-évalués. Le programme procure enfin une certaine souplesse dans le choix de l'encadrement, en cotutelle ou en codirection, ce qui est appréciable pour la mobilité des thésards.

Dans le même ordre d'idée, du point de vue des établissements engagés, l'existence d'un partenariat tel que les Collèges doctoraux crée des liens forts et structurés qui permettent une coopération approfondie et un suivi des doctorants sur le long terme. L'aide apportée dans la recherche d'une structure d'accueil et les mises en contact renforcent les liens existants entre les établissements ou permettent d'en créer, et dynamisent ainsi la coopération scientifique et le développement d'actions communes entre les établissements partenaires.

5.3.2. Des lacunes à contrecarrer

Le principal reproche fait aux Collèges doctoraux tient à leur manque de visibilité, et à la méconnaissance de cet outil que cela implique. Le potentiel de ce programme est clairement perçu par les établissements (directeurs de thèse), mais le manque de clarté sur le fonctionnement ou les lourdeurs administratives lors de la constitution des dossiers de candidatures sont fréquemment montrés du doigt : “des règles de fonctionnement pas toujours explicites”, “un certain manque de communication sur le dispositif”, un “dossier de candidature lourd à préparer en peu de temps- des informations trop succinctes sur le déroulement réel de la deuxième année”. Cette absence de clarté ne “facilite pas” à convaincre les directeurs de recherche de la valeur ajoutée réelle de ce programme. C’est cette mise en œuvre “chaotique” qui porte préjudice aux Collèges doctoraux. De même, les SRI soulignent le manque de lisibilité avec les pays et les établissements partenaires : c’est le cas pour la Chine, où on observe “une défaillance de l’information échangée entre le Ministère de l’Education et les membres du Consortium (franco-chinois)”. Ce manque de dialogue avec les pays partenaires est un vrai point faible du programme.

Un autre point négatif transparait quant à un certain manque de souplesse en ce qui concerne le fonctionnement du programme, comme la durée du séjour et les conditions d’éligibilité des dossiers. Le fait que le séjour ne puisse être fractionné ou encore, que le programme ne soit pas accessible aux post-doctorants semblent restreindre les candidatures. Il en va de même pour l’impossibilité de travailler en cotutelle avec le Japon.

Le montant des bourses pour le Japon est perçu comme trop modeste et certains SRI regrettent le non-cumul des financements qui pénalisent les doctorants en rendant leur séjour sur place plus difficile. L’articulation avec d’autres dispositifs est souhaitée pour multiplier les incitations financières.

Enfin, les répondants regrettent que les Collèges doctoraux soient élitistes, dans le sens où l’éligibilité au consortium “basée davantage sur l’historique de coopération que sur la stratégie de développement, est bloquante pour les établissements ayant peu d’expérience sur la zone à mettre en avant”. Ainsi, le fonctionnement en pays-cibles et sur le mode de thématiques identifiées handicape les établissements n’ayant pas de stratégie de coopération vers une zone géographique spécifique.

5.4. L’impact sur le développement de coopérations scientifiques

L’échange structuré de doctorants entre les établissements membres consolide le plus souvent, voire permet d’initier, des partenariats durables dans le domaine de la recherche entre les établissements. Pour les doctorants rencontrés, comme pour les établissements tant en France que dans le pays partenaire, il y a clairement un lien de cause à effet entre l’existence du programme, le renforcement de la qualité des projets de thèse (via un suivi amélioré par des spécialistes des disciplines étudiées), des collaborations inter-établissements et de meilleurs résultats scientifiques.

Jusque là, le programme semble donner une meilleure visibilité et une meilleure image de la coopération universitaire française dans les pays partenaires (notamment au Japon, grâce à la participation des plus prestigieux établissements supérieurs au consortium, au montant de la bourse, supérieur au montant du ministère japonais (1 000 € contre 580 € suite à la révision à la baisse au bout des trois premières années), et au retour des étudiants japonais, mais également au Brésil et au Chili). Néanmoins, même si la raison d’être n’est pas remise en cause, la roue tourne : les déséquilibres quantitatifs irritent certains pays partenaires (principalement le Japon et le Brésil), la complexité du programme rend perplexe certains interlocuteurs, l’absence des écoles doctorales pose problème : le temps du changement est venu, s’il n’est pas trop tard : fermer ou réorienter !

6. Conclusions générales

Les atouts et faiblesses du programme

L'annexe 4 comprend des tableaux "Atouts et Faiblesses" pour chacun des 4 Collèges doctoraux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un programme de prestige basé sur la notion d'excellence (niveau d'exigence élevé). • Une impulsion politique des deux parties (France et pays partenaires). • Des besoins et des demandes des écoles doctorales et des étudiants. • Des objectifs quantitatifs "courageux" mais sans fondement, et des flux entrants et sortants significatifs. • Un coût brut limité (proche d'autres programmes de bourses). • Un message "avec vous", label, flatteur, qui génère des appels d'air. • Des effets d'ores et déjà ressentis (uniquement qualitativement), sur la qualité des thèses et sur les coopérations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une application peu rigoureuse de la traduction de l'excellence : cotutelle, sélection, consortium. • Une différenciation (un "plus" de contenu) de départ voulue par rapport à un autre système de bourse mais au final peu existante : une sorte d'agence de voyages. • Un montant de bourse égal ou inférieur à d'autres programmes : pas de prime à l'excellence, mais plus facile à obtenir. • Des directeurs de thèse vrais responsables de la réalisation de la thèse non visés expressément : pas d'effet incitatif (ce sont les grands perdants) et pas de moyens dédiés spécifiquement : il existe des moyens de financement, mais pas dans les Collèges doctoraux. • Une bourse d'excellence devenue bourse de remplacement. • Une angoisse "métaphysique" des partenaires français par rapport aux objectifs quantitatifs. • Une absence de pilotage et de dialogue inter-pays. • Un déséquilibre des échanges permanent (une mobilité entrante supérieure à la mobilité sortante) et générateur de tensions. • Une dimension thématique totalement oubliée. • Une communication vers les laboratoires de recherche et les doctorants peu structurée. • Une question non réglée : faut-il un modèle unique ? • Une articulation avec d'autres programmes de mobilité non réglée. • Du point de vue des financeurs : les Collèges doctoraux ne constituent pas à ce jour un véritable programme de coopération. • Des consortiums composés d'établissements, pas de place prévue pour les écoles doctorales, qui sont pourtant les cibles privilégiées d'un programme d'excellence doctorale.

Les opportunités et menaces du programme

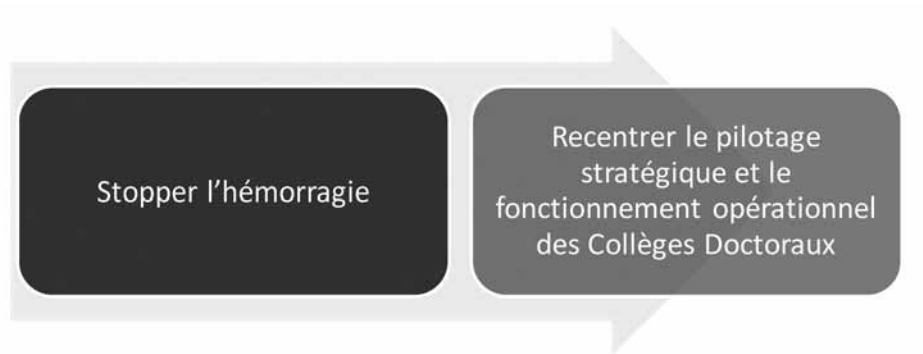
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau doctoral : un intérêt des autorités et des établissements des pays partenaires de former ces cibles. • Des pays partenaires enclins à développer la mobilité externe des doctorants. • L'évolution démographique en France et l'autonomisation sont porteuses pour les programmes de mobilité, notamment entrante. • L'international : demeure une forme de professionnalisation. • A l'avenir, les universités et les écoles seront davantage basées sur la recherche (concurrence internationale accrue). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une faiblesse générale des politiques à l'international des établissements français. • Une érosion de la position française, une concurrence accrue en Europe et ailleurs. • Des confusions générées par la création de réseaux doctoraux (quelle différence?) et la démultiplication des demandes individualisées des Postes, sans inscription dans une stratégie d'ensemble. • Des programmes de recherche sur des dimensions européennes. • Incidences de la RGPP : lequel des ministères (MAEE / MESR) a la compétence mobilité étudiante entrante et sortante ? • Des remises en cause des financements (Japon) et un problème latent de mise en œuvre de la cotutelle.

7. Les scénarii d'évolution et leurs implications

7.1. Nos grandes recommandations...

Deux séries de préconisations peuvent être formulées à ce stade, celles qui concernent les décisions à prendre à très court terme, puis celles qui concernent les chantiers à aborder dans les semaines et mois à venir :

A très court-terme, c'est-à-dire dans les trois mois à venir, il s'agira de :

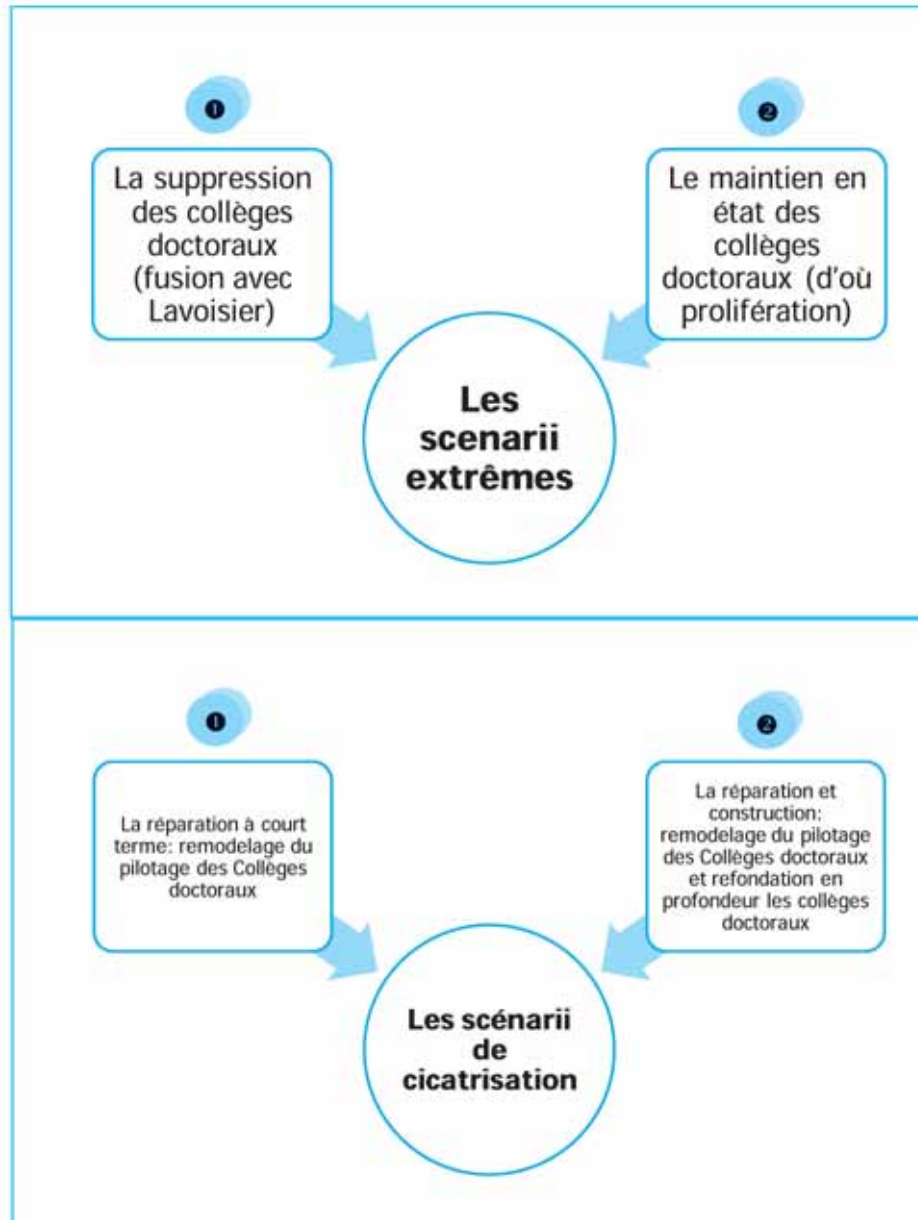


A moyen terme, nous suggérons de maintenir mais de refonder en profondeur les Collèges doctoraux, à travers cinq axes :

1. Repositionner les Collèges doctoraux sur l'excellence (haut niveau d'exigence).
2. Construire un contenu des Collèges doctoraux (suivi et accompagnement renforcé des doctorants, site Internet dédié,...).
3. Redonner du sens au programme (fixer des objectifs, notamment scientifiques), construire les indicateurs de suivi (co-publications...).
4. Replacer l'école doctorale au centre du programme.
5. Préciser les critères d'obtention du "label" Collèges doctoraux.

7.2. Les évolutions possibles du programme

Deux grands types de scénario d'évolution du programme apparaissent possibles à ce stade :



7.3. Raisons, principes clefs et conséquences de ces possibilités

7.3.1. La suppression des Collèges doctoraux

Les raisons :

- La conséquence d'un échec à différents étages : déséquilibre quantitatif, flux insuffisants, manque d'appropriation, idée de départ faussée, efficacité organisationnelle faible, désaccords, démultiplication des Collèges et réseaux doctoraux...

Les principes clefs :

- Les bourses des Collèges doctoraux sont supprimées pour la rentrée 2009.

Les conséquences probables :

- Une libération de crédits rendus disponibles pour d'autres programmes de mobilité, dans un contexte de raréfaction des financements au sein de la DgCiD.
- Un signal d'effort de clarification par le MAEE des différentes (voire multiples) possibilités de bourses.
- Quel retour des pays partenaires (Japon, Brésil notamment) sur le fait de supprimer un projet relativement nouveau ? Incompréhension des étudiants et universités ? Tant d'énergie pour tout arrêter si rapidement ? Quelle offre pour des étudiants (notamment SHS) qui n'ont pas d'autres possibilités de bourses de mobilité ?
- Le poste de chargé de mission à la CPU supprimé.

Notre avis : une fausse bonne idée pour quatre raisons

- Un impact négatif sur le rayonnement de la France à l'étranger, notamment pour des pays partenaires attachés au programme.
- Un impact négatif sur l'image du MAEE dans les établissements d'enseignement supérieur en France et dans les Pays.
- Pour certains doctorants (notamment les SHS mais pas seulement), moins d'opportunités de mobilités.
- Au final, c'est la suppression d'un outil (parmi d'autres certes) de création de partenariats scientifiques.

7.3.2. Le maintien en l'état des Collèges doctoraux

Les raisons :

- Un échec relatif (surtout quantitatif) compte tenu de la jeunesse du dispositif et d'erreurs au démarrage : différentes modifications apportées récemment pourront porter leurs fruits !
- Le constat de besoins, de potentiels et des améliorations en cours (ex : Brésil), des élargissements de consortiums réussis (Japon, Brésil) et peut-être, des réussites à venir, avec le temps
- Un "bilan net" positif (financier et rayonnement) pour la France dû au déséquilibre des flux notamment

Les principes clefs :

- "On ne change rien": on continue sur les principes actuels et sur la recherche de parité

Les conséquences :

- Positives : message de stabilité et de confiance auprès des différents partenaires et parties prenantes.
- Négatives : une continuation d'une situation mal définie à plusieurs niveaux (modèle, modes opératoires) ; une démultiplication de collèges et réseaux à prévoir, des consortia gonflés, sur un modèle mal défini ; une évaluation finalement inutile, des dysfonctionnements qui perdurent.

Notre avis : la plus mauvaise solution

- Cette solution n'a pas de sens, ni à court terme, ni à long terme et ne tient pas compte des modifications actuelles et à venir de l'environnement de l'enseignement supérieur ; même si, peut-être ou probablement, à terme, les objectifs quantitatifs seront en passe d'être atteints : Mais avec quelle qualité ? Quelle plus-value ?

7.3.3. La réparation à court terme : Modification du fonctionnement stratégique et opérationnel des Collèges doctoraux

Les raisons :

- Constat de la pertinence des Collèges doctoraux au regard des besoins et des priorités nationales des pays et partenaires, mais des défauts à tous les étages du pilotage et du fonctionnement, nécessitant, sans révolution, des changements (de type "cuisine franco-française").
- Le but est d'améliorer la gouvernance française du programme, renforcer sa visibilité et son accessibilité, et à terme, développer les flux.

Les principes clefs :

- Refondation du pilotage stratégique MESR/MAEE et déclinaison d'un comité technique associant les parties prenantes dont CPU/CDEFI/CGE.
- Clarification du rôle d'opérateur technique / guichet unique : CPU ? MESR ? ou MAEE ?
- Renforcement de la communication auprès des SRI et surtout des "écoles doctorales".
- Renforcement de la démarche préparation linguistique et culturelle pour tous les partants (coût pris en charge par les établissements sur le modèle japonais ?).
- Renforcement du suivi et de l'animation : institution d'un portail internet unique Collège doctoral, accueil par les postes des doctorants, suivi post-CD...
- Instauration d'un protocole d'évaluation exigeant.
- Maintien de la souplesse : allocataire de recherche ou pas, élargissement possible, mais pas d'alourdissement: non à l'ouverture aux post-doctorants, synonyme de perte d'identité.
- Travail entre les partenaires français (MAEE, MESR, CPU et CDEFI) et les partenaires des pays partenaires sur les modalités de mise en œuvre des cotutelles (modèles ?).
- Mise en place de règles de vie simples pour les consortia : réunions des membres, événements ponctuels, résiliation des inactifs...

Les conséquences :

- Positif : amélioration du fonctionnement au quotidien, accompagnement renforcé pour les doctorants (“un plus CD”).
- Négatif : un risque d’en faire un programme parmi d’autres n’ayant pas de raison d’évoluer à moyen ou long terme.

Notre avis :

- Scénario symbole d’une évolution marquante (très court terme avant début 2009 !).
- Une première étape permettant d’envisager des modifications importantes à la rentrée 2010. Mais un risque important demeure si ces modifications à moyen terme ne sont pas anticipées et réellement envisagées de ne pas poursuivre les améliorations souhaitables.

7.3.4. Réparation et construction : Modification en profondeur du modèle des Collèges doctoraux

Les raisons :

- Des problèmes structurels graves qui mettent en péril et le programme et l’image des ministères, nécessitant une refondation majeure qui ne pourra se faire qu’à moyen terme en dialogue avec les pays.
- L’objectif est de faire du programme un instrument de diffusion du rayonnement scientifique, universitaire et culturel de la France.

Principes clefs : suite du scénario de réparation à court terme

- Repositionnement des Collèges doctoraux sur l’excellence
- Imposer une éligibilité à minima : la cotutelle.
- Renforcement de l’attractivité de la bourse du doctorant (augmentation bourse, financement billets d’avion).
- Créer une incitation (budget / recherche de solutions) aux directeurs de thèse pour positionner des doctorants.
- Construction d’un contenu des Collèges doctoraux.
- Préparation linguistique et culturelle, activités spécifiques (enseignement), suivi, animation du réseau des doctorants dans le pays : renforcement de la différenciation CD.
- Reprise en main du sens du programme et un dialogue.
- Pilotage inter-pays permettant identification de priorités, délais de réalisation, échanges.
- Renforcement du rôle du poste en tant que promoteur/ observateur/ interface étudiants/ établissements.
- Remplacement de l’école doctorale au centre du programme.
- Refondation du consortium d’établissements.
- Appel à projet auprès des écoles doctorales.
- Droit d’entrée écoles doctorales si maintien.

- Naissance de clubs d'actifs des écoles doctorales, ouverture au comité technique.
- Instauration de la transparence dans les sélections.
- Sélection croisée franco-pays.
- Intensification des rencontres avec les pays partenaires pour la définition d'objectifs.
- Mise en place de critères d'obtention du label des Collèges doctoraux et des indicateurs de résultat.

Les conséquences :

- Sursaut politique et saut qualitatif en phase avec les exigences d'excellence.
- Message positif donné aux pays partenaires.

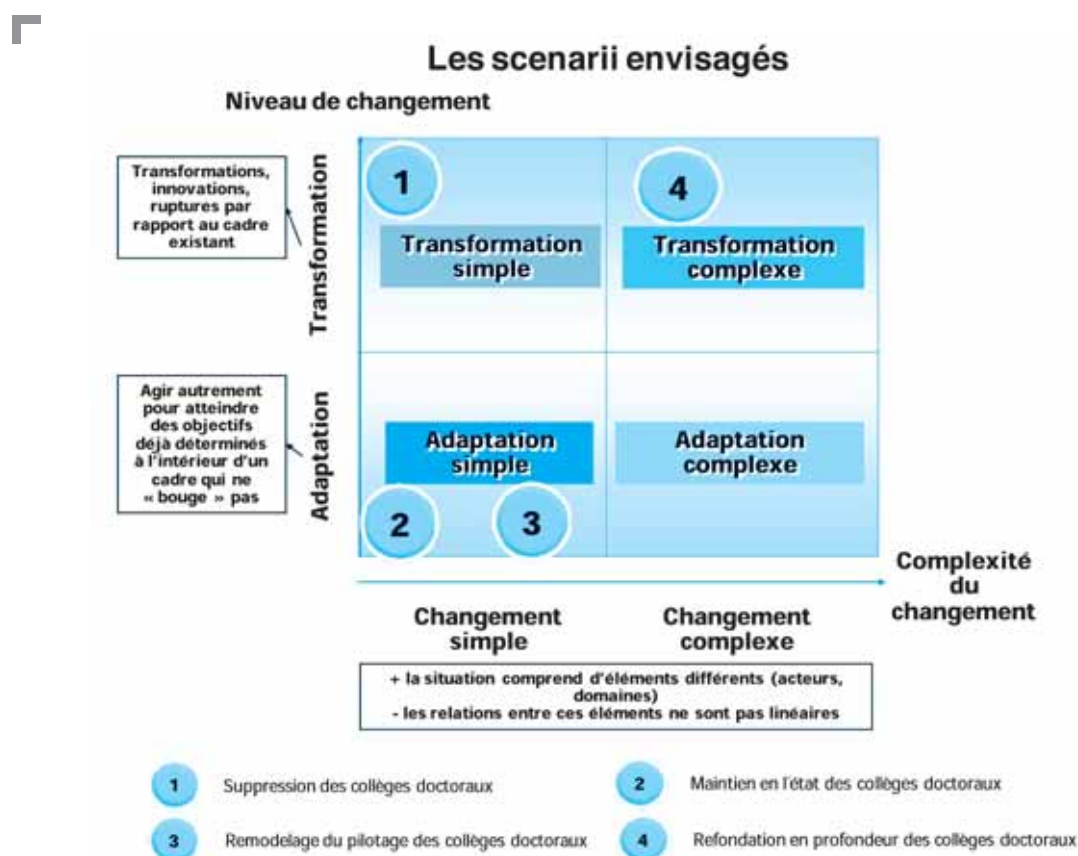
Notre avis :

- Des changements majeurs, complexes parfois, sources de crispations certainement, mais nécessaires.

Le graphique ci-après positionne les différents scénarios proposés dans un plan à deux dimensions :

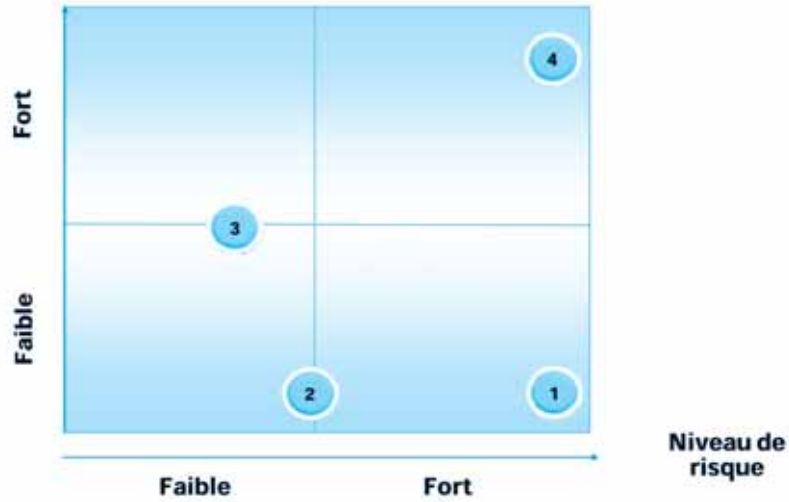
- Niveau de changement : de la simple adaptation à la profonde transformation

- Complexité du changement : de simple à complexe



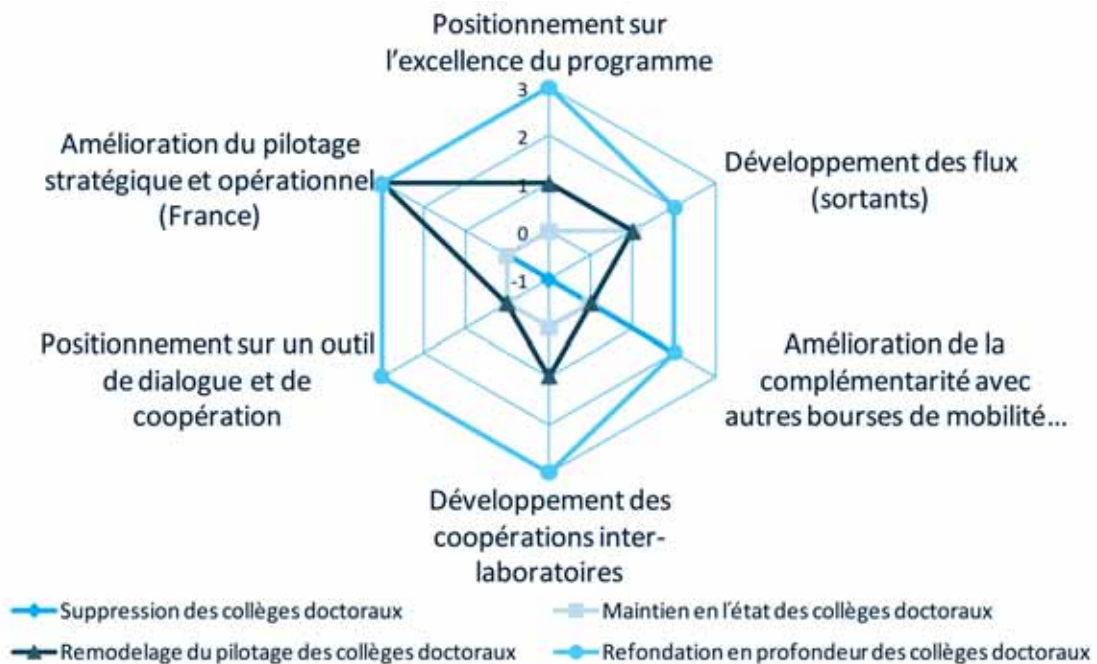
Les scénarii envisagés, intérêts et risques

Intérêt supposé à court-moyen terme



- 1 Suppression des collèges doctoraux
- 2 Maintien en l'état des collèges doctoraux
- 3 Remodelage du pilotage des collèges doctoraux
- 4 Refondation en profondeur des collèges doctoraux

7.3.5. Effets potentiels des différents scénarii :



8. Annexes

8.1. Annexe 1 : Liste détaillée des entretiens menés de visu ou par téléphone en France

Institution	Nom	Prénom	Fonction	Date
MAEE/CID/ CSU/U	MANIERE	Roger	Sous-directeur de la Coopération universitaire et de la formation professionnelle	28/05/08
MAEE/CID/ CSU/U	SEIGNEUR	Denis	Adjoint au Sous-directeur	28/05/08
MAEE/CID/ CSU/U/PPME	SELLIER	Françoise	Chef du Bureau des politiques et programmes de mobilité étudiante	28/05/08
MAEE/CID/ CSU/U/PPME	COUCHOURON	Anne-Brigitte	Rédactrice : Programmes Lavoisier, IUE, Collège d'Europe, Collèges doctoraux, Réseau des anciens boursiers	28/05/08
MAEE/CID/ CSU/U/EANA	DUCHEMIN SICHERE	Béatrice	Asie, Bourses Unvers Chine-Inde E/R et artistes-Programme Monbusho Japon-Bourses Taiïwan-Programme DUO-France	28/05/08
MAEE/CID/ CG/AM	VENTURI	Genevieve	Chargé de mission Amériques Coordination géographique	11/06/08
MAEE/CID/CG/AM	RAMADOUR	Olivier	Chef du Bureau Amériques	11/06/08
MINEDUC/DREIC	GIRON	Olivier	Chef du Bureau Amériques	26/05/08
MINEDUC/DREIC	MARQUEZ	Nicolas	Chargé de mission Bureau Amériques	28/05/08
CPU	MIRANDA	Sonia	Responsable Collèges doctoraux	30/05/08
CPU	AUDEOUD	Olivier	Président de l'Université Paris10 Nanterre, ancien Président de la commission des Relations internationales et européennes de la CPU	30/05/08

Institution	Nom	Prénom	Fonction	Date
Université Paris 11	WEINER	Annick	Vice-présidente relations internationales de l'Université Paris 11, Paris Sud, établissement membre des quatre Collèges doctoraux	11/06/08
CDEFI/AI	GELAS	Jacques	Délégué aux Affaires internationales	30/05/08
MESR/DGES	VALLAT	Yves	Chargé de mission	16/06/08
MESR/DGES	ROSSIGNOL	Marie-jeanne	Conseillère du DGES	16/06/08
Cabinet du Premier Ministre	MONTEIL	Jean-Marc	Conseiller	16/06/08
Université Paul Cézanne Aix-Marseille III	CALDARELLI	Stefano	Enseignant chercheur, chargé de mission Brésil	12/06/08
EGIDE	MAURIZE	Marie-Odile		04/06/08
EGIDE	ROUSSEAU	Jean-Christophe		04/06/08
EGIDE	BECQUART	Emmanuel		04/06/08
Campus France	SIGANOS	André	Directeur Général	13/06/08
Université Paris 11	MAJION	Grégory	Directeur des relations internationales	11/06/08
Université Paris VI	LOPEZ	Sabine	Directrice des relations internationales	17/06/08
Université Paris 11	GARNIER	Jérémie	Doctorants bénéficiaire du CDFB	11/06/08

8.2. Annexe 2 : Programmes des missions dans les pays partenaires

8.2.1. Mission d'évaluation du CDFC en Chine du 11 au 13 juin 2008

Mercredi 11 Juin 2008 :

- Réunion au SCAC
- *Christine M'RINI*, conseiller adjoint, responsable du service pour la Science et la Technologie
- *Yves MIAUX*, attaché pour la Science et la Technologie, Ambassade de France au Japon, en poste à Pékin à compter de septembre
- *Emilie PANIAGUA*, volontaire international
- *Nathalie LI LUO*, chargée de mission scientifique
- Entretien avec *M. Jean-Claude THIVOLLE*, responsable du bureau du CNRS Pékin
- Réunion au SCAC
- *Jean-François VERGNAUD*, attaché de coopération universitaire
- *Hughes BOITEAU*, chargé de mission pour la coopération universitaire

Jeudi 12 juin 2008 :

- Réunion au Chinese Ministry of Education:
- *Fang Qingchao*, Division Chief, Division of European Affairs, department of International Cooperation and Exchanges, Chinese Ministry of Education
- Rencontre avec *Mlle Yuvany GNEP*, bénéficiaire d'une bourse CDFC
- Entretien au China Scholarship Council
- *Li Yanguang*, Deputy Director, Division for International Students

Vendredi 13 juin 2008 :

- Entretien avec *Jacques FLECK*, attaché, SST Wuhan en Chine, vendredi 13 juin, 9H00

8.2.2. Mission d'évaluation du CDFJ au Japon du 16 au 18 juin 2008

Lundi 16 juin :

- Entretien *Etienne GHEERAERT*, Attaché pour la science et la technologie, Secteur sciences de l'ingénieur, énergie, environnement, Ambassade de France au Japon
- Réunion au Tokyo University of Agriculture and Technology:
- *Dr USHIKI Hideharu*, Professor, Laboratory of Molecular Dynamics and Complex Chemical Physics Institute of Symbiotic Science and Technology, Division of Ecosciences; Tokyo University of Agriculture and Technology
- *Dr TAKAHIKO Ono*, Vice President of Tokyo University of Agriculture and Technology,
- *KAZUNORI Higuchi*, Team Director, International Exchange Promotion team, International Student Service Team, Tokyo University of Agriculture and Technology
- *TACHIBANA Masatochi*, PHD student and *YATABE Zenji*, PHD student

Mardi 17 juin :

- Entretien avec *Natacha AVELINE*, Directrice du bureau du CNRS à Tôkyô
- Réunion au MEXT
- *Masahiro KAWAMOTO*, Deputy Director et *Kuniaki TSUJI*, Spécialist, Office for Exchange Student, Student Services Division, Higher Education Bureau, Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology
- Entretien *Florence OGAWA*, Professeur Université Meiji, et *Benoit DE TREGLODE*, Attaché universitaire, Ambassade de France
- Entretien *Franck Michelin*, Représentant pour le Japon, Agence Campus France
- Rencontre *Shin ABIKO*, professeur de philosophie, université HOSEI et *Sonia DELMAS*, étudiante CDFJ en philosophie
- Entretien *Jean-Louis ARMAND*, Professeur des Universités, Conseiller pour la Science et la Technologie

Mercredi 18 juin :

- Rencontre avec *M. Hiromi NAYA*, Président du consortium japonais du CDFJ et Président de l'Université Meiji, accompagné de *Etsuko KATSU*, Vice-président International, professor at the School of Political Science and Economics, *Yoshikazu OBATA*, Professor of School of Political Science and Economics, Director of Centre for International Programs, General manager, Meiji University, *Masashi SHINODA*, Office for International Programs
- Entretien *François SABAN*, Directrice Maison Franco-japonaise, Professeur EHESS
- Entretien *Alexis LAMEK*, Conseiller culturel, Ambassade de France
- Rencontre avec trois étudiants japonais
- *Yusuke Ando* - Aix-Marseille 3 - Sciences politiques
- *Aya Umezawa* - Université Paris I - Littérature française
- *Mari Gotoh* - Université Louis Pasteur - Chimie
- Rencontre avec trois étudiants français
- *Mahendra Mariadassou* - Université Paris XI - Biologie

- *Sandrine Tabard* - INALCO - Photographie
- *Yohan Thibault* - Université Marne-la-Vallée - Informatique

8.2.3. Mission d'évaluation du CDFC au Chili du 2 au 4 juillet

Mercredi 2 juillet 2008

- Réunion au SCAC (11h00 à 12h00)
- *M. René Quirin*, Attaché de coopération universitaire, scientifique et technique
- *M. Olivier Dréan*, Adjoint de coopération universitaire et scientifique
- Entretien Campus France (12h00 - 13h00)
- *Mlle Laure-Hélène Filhol*, Responsable de l'agence Campus France Chili
- Entretien CNRS (13h00 à 14h30)
- *M. Christophe de Beauvais*, Directeur du Bureau du CNRS pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
- Entretien Ministère de l'éducation (MECESUP) (15h00 à 16h00)
- *M. Ricardo Reich*, Coordinateur général du programme MECESUP 2
- Réunion à la CONICYT (Commission Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique) (16h30 à 18h00)
- *Mme Cecilia Velit*, Chargé des programmes France-Chili (coordinatrice du programme ECOS) au sein de la DRI
- *Mme Carolina Ostoic Lam*, Sous-directrice du département des bourses
- *M. Sebastian Prado*, Département des bourses
- *Mlle Ingrid Chanefo*, VIA responsable du programme UE - CONICYT et adjointe à la coopération régionale

Jeudi 3 juillet 2008

- Réunion à la PUCV, Université Catholique de Valparaiso, Pilote du CDFC (10h30 à 11h30)
- *M. Alfonso Muga*, Recteur de l'Université Catholique de Valparaiso, pilote du CDFC
- *Mme Jacqueline Revaco Gautier*, Directrice des études avancées (3^{ème} cycles)
- Réunion à la PUCV, Université Catholique de Valparaiso (11h30 à 12h30)
- *Mme Juana Marinkovich*, Professeur de français (Directrice de thèse de Christian Eduardo Rivera Viedma (en France))
- *Dr. Giovanni Parodi*, Directeur des programmes de 3^{ème} cycle en linguistique
- Entretien avec le conseiller régional (17h00 à 18h00)
- *M. Laurent Bonneau*, Conseiller régional

Vendredi 4 juillet

- Réunion avec les directeurs des relations internationales et directeurs 3^{ème} cycle du CDFC (10h00 à 12h00)
- *Mme Soledad Rodriguez*, Coordinatrice des relations internationales de l'Université du Chili
- *M. Jose Escada*, Directeur des relations internationales de l'Université Austral
- *Mme Monica Figueroa*, Direction des relations institutionnelles et internationales de l'Université de Concepción
- *Mme Jacqueline Revaco Gautier*, Directrice des études avancées de la PUCV, Université Catholique de Valparaiso
- *M. Alejandro Bancalali Molina*, Sous-directeur des 3^{èmes} cycles de l'Université de Concepción
- *M. Fernando Osorio Liva*, Secrétaire académique de la direction général des 3^{èmes} cycles de l'USACH
- *Mme Nuria Aisina*, Direction des relations internationales de la PUC
- *Mme Javiera Vasquez*, Relations internationales de la PUC

- *M. François Bonnet*, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- *M. René Quirin*, Attaché de coopération universitaire, scientifique et technique
- *M. Olivier Dréan*, Adjoint de coopération universitaire et scientifique
- *Mlle Laure-Hélène Filhol*, Responsable de l'agence Campus France Chili
- Entretien avec l'IRD (12h30 à 14h00)
- *M. Sebastien Velut*, Représentant de l'IRD au Chili
- Réunion à la PUC (14h30 à 15h30)
- *M. Julio Valdebenito Herrera*, boursier français CDFC
- *Mlle Florence Tellier*, boursière française CDFC
- *M. Sylvain Faugeron*, Directeur de thèse de Mlle Florence Tellier

8.2.4. Mission d'évaluation du CDFB au Brésil du 7 au 9 juillet

Lundi 7 juillet 2008

- Réunion au SCAC (10h00 à 12h30)
- *M. Pierre Colombier*, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- *M. Jean-Pierre Courtiat*, Attaché pour la Science et la Technologie, directeur de recherche au CNRS
- Entretien au CIRAD (15h00 à 16h00)
- *M. Patrick Seyler*, Directeur régional du CIRAD au Brésil, Représentant permanent de l'INRA
- Entretien à l'IRD (16h30 à 18h00)
- *M. Patrick Seyler*, Intérim du représentant de l'IRD

Mardi 8 juillet 2008

- Entretien DRI de la CAPES (10h00 à 11h00)
- *M. Sandoval Carneiro Junior*, Directeur des Relations Internationales de la CAPES
- Réunion à la CAPES (11h00 à 12h00)
- *M. Alexandre Prestes Silveira*, Coordonnateur général de la Coopération internationale
- *Mme Jussara Pereira Prado*, Correspondante du Collège doctoral franco-brésilien à la CAPES
- Réunion à l'Université nationale de Brasilia (UnB) (16h30 à 18h00)
- *Mme Roncia Maria da Graça Robelo de Grussão*, Direction des affaires internationales
- *M. Jérôme Depeyrot*, Professeur, Institut de Physique
- *Mme Edi Mendes Guimarães*, Professeur, Institut de Géosciences
- *Francisco Tourinho*, Professeur, Institut de chimie
- *M. Pageaux Mathieu*, Doctorant français en cotutelle (hors CDFB), CRIDEAU/CDS
- *M. Alicia Rodrigues Baventiu*, Coordonnateur de la coopération internationale
- *M. Marcel Bursztyn*, Professeur, CDS
- *Mme Perla A M Santos*, Coordonnatrice des échanges, Direction des affaires internationales
- *M. Tarcisio Marciano da Rocha Filho*, Coordonnateur de l'Appui Master (Pos-Graduação)
- *M. Jean-Pierre Courtiat*, Attaché pour la Science et la Technologie, directeur de recherche au CNRS

Mercredi 9 juillet 2008

- Réunion au Ministère de l'éducation (10h00 à 11h30)
- *Leonardo Osvaldo Barchini Rosa*, Directeur des relations internationales du Ministère de l'éducation (MEC)
- *Mme. Maria Auriana P. Diniz*, Direction des Relations Internationales du Ministère de l'éducation (MEC)
- Réunion de débriefing au SCAC (15h00 à 16h00)
- *M. Jean-Pierre Courtiat*, Attaché pour la Science et la Technologie, directeur de recherche au CNRS

8.3. Annexe 3 : Composition du Comité de pilotage de l'étude

NOM	Prénom	Service	Fonctions
de HARTINGH	France		Présidente du Comité de pilotage
MANIERE puis MAURIN	Roger Jean-Christophe	MAEE/CID/CSU/U	Sous-directeur de la Coopération universitaire et de la formation professionnelle
SEIGNEUR	Denis	MAEE/CID/CSU/U	Adjoint au Sous-directeur
SELLIER	Françoise	MAEE/CID/CSU/U /PPME	Chef du Bureau des politiques et programmes de mobilité étudiante
COUCHOURON	Anne-Brigitte	MAEE/CID/CSU/U /PPME	Rédactrice : Programmes Lavoisier, IUE, Collège d'Europe, Collèges doctoraux, Réseau des anciens
DUCHEMIN SICHERE	Béatrice	MAEE/CID/CSU/U /EANA	Asie, Bourses Univers Chine-Inde E/R et artistes-Programme Monbusho Japon-Bourses Taïwan-Programme DUO-France
LALO puis JAMMET-DECAIX	Arnaud Emmanuelle	MAEE/CID/CG/AS	Chargé de mission Asie Coordination géographique
VENTURI	Genevieve	MAEE/CID/CG/AM	Chargée de mission Amériques Coordination géographique
RAMADOUR	Olivier	MAEE/CID/CG/AM	Chef du Bureau Amériques Coordination géographique
du BUYSSON	Antoine	MAEE/CID/SMR/EVA	Bureau de l'évaluation
MELKA	Marc	MINEDUC/DREIC	Chef du Bureau Asie Océanie
BONNIOT- GUILLAUMIN	Françoise	MINEDUC/DREIC	Chargée de mission Bureau Asie
GIRON	Olivier	MINEDUC/DREIC	Chef du Bureau Amériques
MARQUEZ	Nicolas	MINEDUC/DREIC	Chargé de mission Bureau Amériques
RICORDEL	Anne	CPU	Chargée des RI
MIRANDA	Sonia	CPU	Responsable Collèges doctoraux
AUDEOUD	Olivier	CPU	Président de l'Université Paris10 Nanterre, ancien Président de la commission des Relations internationales et européennes de la CPU
BOSREDON	Bernard	CPU	Président de l'Université Paris 3 Sorbonne nouvelle, Président du consortium français du Collège doctoral franco-japonais

WEINER	Annick	CPU	Vice-présidente relations internationales de l'Université Paris 11, Paris Sud, établissement membre des quatre Collèges doctoraux
GELAS	Jacques	CDEFI/AI	Délégué aux Affaires internationales
VALLAT	Yves	MESR/DGES	Chargé de mission
ROSSIGNOL	Marie-jeanne	MESR/DGES	Conseillère du DGES

8.4. Atouts et faiblesses des 4 Collèges doctoraux

Atouts/faiblesses Collège doctoral France-Chine

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une intensification récente des liens entre les établissements supérieurs français et chinois, à la fois sous l'impulsion des gouvernements et la volonté d'ouverture et d'internationalisation des établissements. • Un accroissement significatif récent des échanges d'étudiants entre la Chine et la France. • Deux consortiums importants : 56 établissements universitaires français et 28 établissements universitaires chinois (même s'il reste sous-dimensionné au regard du potentiel d'universités en Chine). • Un programme jugé pertinent et particulièrement intéressant et opportun par toutes les parties rencontrées lors de notre mission en Chine, notamment au regard des besoins (français et chinois) et des enjeux de coopération à venir. • Selon les acteurs rencontrés, d'ores et déjà, une double utilité du programme : le CDFChine a permis de mobiliser le Ministère Chinois sur l'octroi de bourses pour des doctorants chinois envo- 	<ul style="list-style-type: none"> • Un constat d'échec quantitatif au regard des objectifs initiaux : une première campagne de recrutement en 2006 qui a permis de sélectionner 5 doctorants français (sur 6 candidats). En 2007, un seul doctorant a été retenu, pour 4 candidatures réceptionnées, dont une non éligible. • Côté chinois en tout cas, un manque de visibilité, au sein du Ministère, et même des universités. On enregistre d'ailleurs un véritable problème de comptabilité des données et d'informations de suivi (MAEE/CSC), ne permettant pas d'établir des constats quantitatifs partagés et fiables pour ce qui concerne les étudiants chinois (de la même manière, le MOE ne savait pas que des étudiants français avaient déjà intégré le programme !). C'est la preuve de la banalisation de ce programme d'excellence. • Les universités intégrées au consortium français ne sont pas forcément très attractives pour les étudiants chinois, dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte¹⁶. Pour les doctorants français, à l'heure actuelle, la valeur ajoutée d'un séjour en Chine reste une véritable interrogation, le manque d'encadrement des thésards en Chine demeurant un réel problème. • Côté Chinois comme côté français, la communication déployée a été largement insuffisante, à tous les étages : entre ministères, entre CPU/MOE/CSC, avec les universités, avec les écoles doctorales et laboratoires de recherche. Cette défaillance est préjudiciable : elle conduit à un manque de connaissance et d'appropriation du programme, à tous les niveaux, notamment en Chine : au Ministère, ce programme n'est pas lisible, n'a pas d'existence réelle et est noyé dans un programme global. Au CSC, ce programme existe bel et bien, mais n'est pas véritablement compris, laissant place à de fortes interrogations. Au niveau des

16) Il manque par exemple quelques universités de pointe, renommées en Chine, comme Paris VI, première université du classement de Shanghai (36^{ème}), ce qui étonne les chinois.

<p>yés en France et de rapprocher les établissements français et chinois en vue de nouer des coopérations et partenariats plus solides, voire d'en initier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si les flux français sont peu significatifs, on peut relativiser voire positiver sur trois points : jeunesse du programme (deux premières campagnes de sélection), variété des domaines étudiés ainsi que celle des établissements présentant des candidats français¹⁷ vérifiée et qualité des projets de thèse et des coopérations inter-laboratoires de recherche des doctorants français, saluée. • En dépit de ces résultats quantitatifs peu probants, un vrai travail de coordination et suivi a été réalisé par l'ambassade et nécessite d'être souligné : communication, travail de concertation avec le MOE/CSC, liens avec les doctorants, facilitation au départ des étudiants chinois... 	<p>universités et des laboratoires chinois, il est inconnu. Seuls les doctorants chinois, "qui se prennent par la main" et "montent leur dossier individuellement", connaissent parfaitement l'outil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En réalité, le programme est présenté côté chinois davantage comme une bourse d'échange et non comme un programme d'excellence : du coup, les étudiants se positionnent sur le Collège doctoral par défaut, quand d'autres possibilités (souvent plus avantageuses financièrement, plus souples) sont épuisées. • Pourtant, la sélection du MOE sur le papier est effectivement très sévère¹⁸. Force est de constater à ce jour que : <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de candidats chinois n'est pas rendu public, laissant place à un certain scepticisme sur la sélectivité du MOE, au regard d'objectifs quantitatifs significatifs voire illimités. - La partie française n'est pas ou peu informée des procédures de sélection, de la sélection elle-même et des notes attribuées. - Les liens CPU/MOE/CSC sont peu fréquents, ne permettant pas des stratégies et analyses communes. - Les établissements membres des consortiums n'ont pas forcément tissé de partenariats avérés ni encore moins pérennes, ce qui fait qu'être membre du consortium ne débouche pas forcément sur l'échange croisé et actif de doctorants, dans le cadre de ce dispositif. Côté chinois, on enregistre encore des courriers de complaisance des établissements, pour compléter les dossiers de candidature : on arrive même à des cas de figure surréalistes : "un doctorant arrive dans une université française, qui doit s'adapter, lui trouver un directeur de thèse qui connaît son sujet... ça laisse pantois"... Il conviendra donc de travailler sur la sélectivité des étudiants chinois, sur l'existence de partenariats réels et de complémentarités réelles entre laboratoires de recherche et mettre en place des plannings prévisionnels de travail pour vérifier la plus-value du séjour et son positionnement dans le programme de travail de l'étudiant.
--	---

17) Matières des 5 doctorants retenus (sur 6 candidats) en 2006 : ethnologie, sciences de la terre, philosophie, droit, biologie moléculaire ; en 2008 : droit fiscal

18) réalisée en deux temps : le China Scholarship Council invite plus de 200 rapporteurs pour évaluer les candidatures à tous les programmes des bourses du gouvernement chinois dont le CDFC. Chaque dossier est soumis à 4 expertises, puis une expertise finale avant transmission à la partie française. Une préparation linguistique de 500 heures est même dispensée aux étudiants chinois avant leur départ (dispensés par 11 centres de formation intensive) : Une connaissance de base est tout de même souhaitée à l'exception des SHS où une maîtrise est nécessaire.

Atouts/faiblesses Collège doctoral France-Japon

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Le CDFJ correspond à un réel besoin des établissements français et japonais (en termes de collaborations entre laboratoires) et des étudiants français et japonais rencontrés lors de notre mission à Tokyo (“une chance énorme”, une “occasion unique”) aux effets multiples (rencontres avec des professeurs renommés, insertion dans un tissu de chercheurs spécialistes, “boost” de la qualité de la recherche, travail avec “de grands noms” avec qui on est en relation....). • Le CDFJ a au sein de son consortium les meilleures universités : les 7 ex-impériales, les 2 meilleures privées et d'autres universités très actives au niveau des partenariats avec la France. Par contre, un problème demeure pour les universités japonaises pour qui un des partenaires essentiels de la mobilité étudiante est les grandes écoles, or la plupart ne sont pas dans le consortium français. L'INSA vient d'intégrer le consortium, les écoles centrales y viendront certainement... • Le retour concernant les étudiants japonais intégrés au CDFJ sont excellents : “leurs projets sont pour la très grande majorité bien ficelés”, avec des vraies relations interpersonnelles entre directeurs de thèse. Un quart environ a de vrais problèmes pour s'exprimer. Un séjour d'un an leur permet, au-delà de l'aspect académique, de s'épanouir. Un certain nombre a déjà effectué des voyages en France, et “on sent pour eux que c'est gagné d'avance”. • Le programme peut être amplifié : il y a un gros potentiel d'équipes de recherche en collaboration avec le Japon. • La place du CDFJ dans la stratégie du MEXT : un programme très important, que le MEXT a souhaité reconduire jusque 2009, suite au SYMPOSIUM de Grenoble, très apprécié du fait de l'existence d'un consortium, de la mise en place d'un séjour de courte durée et de son utilité avérée (plus-value culturelle et scientifique). • Pour les étudiants français rencontrés : <ul style="list-style-type: none"> - Une complémentarité avec LAVOISIER, “que tout le monde connaît”, plus prestigieux, mieux rémunéré, mais dont le montage est plus compliqué. “Le CDFJ a l'avantage de ne pas être connu”. - Pour trouver des informations sur le CDFJ, une complexité et des sources multiples : des recherches sur Internet, sur le site d'Egide, mail interne de l'université, site web MUFJ. Le plus souvent, les SRI n'étaient pas au courant (pas de relation entre le centre de recherche et le SRI). Par contre, des effets de levier constatés : le pro- 	<ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse des flux : côté japonais, une impression que la partie française n'est pas à la hauteur, ce qui pose un problème de crédibilité du programme. De ce fait, l'avenir n'est pas garanti côté japonais. Une renégociation verra le jour en 2009 sur les objectifs et les moyens du programme côté japonais, en fonction des résultats obtenus. Le MEXT n'a pas de perspectives précises à l'heure actuelle. La seule chose certaine, c'est qu'un projet national de mobilité a été mis en place en 2008, qui vise à obtenir 300.000 étudiants en mobilité chaque année (horizon 2020), contre 83.000 cette année. • Un des problèmes identifiés en France et au Japon : un programme qui reste limité aux initiés : ce sont les chercheurs qui connaissent le Japon et ceux qui sont en relation avec des chercheurs au Japon qui intègrent le CDFJ. Les relais d'information (professeurs, anciens étudiants, écoles doctorales) ne sont pas développés. • On constate une opacité de fonctionnement du consortium japonais. Chaque membre fait son recrutement, via son réseau, sachant que la mobilisation repose souvent sur un seul directeur de thèse au sein de l'université. Il faut donc y voir plus clair, en renforçant le lien ambassade-consortium, pour ouvrir un dialogue inter-pays et améliorer la circulation de l'information. • Les priorités thématiques ne sont pas respectées, pas de rééquilibrage en vue. • Le rôle de la MUFJ, pourtant important, n'est pas clair ni compris côté japonais. • Les conditions des bourses au Japon : baisse de la bourse à 80,000 Yen et suppression du financement du billet d'avion. Quelles sont les raisons possibles : harmonisation avec les autres pro-

<p>gramme est désormais connu dans les laboratoires de rattachement des doctorants, et donc de nouveaux départs sont programmés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une souplesse qui permet de faciliter les conditions de séjour : deux allocataires-moniteurs rencontrés ont négocié que leurs cours soient suspendus un an et qu'ils gardent leur rémunération, pour compléter la bourse du CDFJ. - La préparation culturelle et linguistique est intéressante sur le fond ; surtout, elle permet de “se connaître entre doctorants, de créer un réseau”. Globalement, un ensemble d'informations intéressantes sont diffusées, même si l'hétérogénéité des doctorants (SHS/sciences) fait que les cours de langue sont le plus souvent soit trop complexes, soit inutiles. - En termes d'impact : pour les trois étudiants français rencontrés, les collaborations inter-directeurs de thèse ont été initiées ou développées : organisation et participation à des colloques internationaux, réseaux de chercheurs investis, même si la plupart du temps, des liens existaient déjà. Un étudiant a même publié deux publications avec les deux professeurs des deux laboratoires. - Une question permanente des étudiants, posée à l'évaluateur : qui est l'interlocuteur du CDFJ pendant le séjour, entre l'ambassade, EGIDE, CPU, la MUFJ, le MAEE ? 	<p>grammes de mobilité du MEXT. Mais aussi certainement un lien avec le fait que les flux sont insuffisants côté français...</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diminution des flux est expliquée au MEXT par la concurrence des autres programmes propres des universités. Côté étudiants, elle s'explique par la faible attractivité du programme. • La spécificité du CDFJ, au démarrage, consistait en la mise en œuvre de la cotutelle. Pour l'instant, on en est encore à l'heure du co-diplôme, même si le MEXT a désormais admis la cotutelle, mais que pour les universités cela reste un problème (financier essentiellement, puisque celles-ci perdraient potentiellement leurs frais d'inscription) ; a contrario, la victoire du CDFJ, c'est de permettre de vraies codirections, ce qui n'était pas pensable il y a quelques années.
---	---

Autres éléments de contexte :

- La réforme des universités japonaises engagée en 2004, la plus importante depuis l'ère Meiji, vise à rendre les universités plus attractives et plus compétitives : autonomie financière et administrative, suppression du statut de fonctionnaire, emploi d'enseignants venant de l'industrie, GRH basée sur le mérite et les compétences, évaluation par des organismes indépendants, Insertion plus importante dans le tissu économique local...
- L'internationalisation des universités japonaises est en cours. L'effort a porté et porte sur les coopérations scientifiques (programmes de recherche internationaux) et formation de jeunes chercheurs (post-doctorat). Des programmes d'internationalisation des formations ont été mis en place récemment.
- Aujourd'hui, dans un contexte de baisse du nombre d'étudiants, les universités japonaises s'efforcent d'améliorer leur image, leur activité scientifique et leurs relations avec les entreprises.
- La lente évolution des universités japonaises malgré les réformes effectuées : placées dans une situation confortable pendant longtemps (forte demande de jeunes, forte demande de personnel qualifié), la formation universitaire est une formation par la recherche, très peu professionnalisante. Les entreprises recrutent les jeunes diplômés brillants, dociles et “malléables”, indépendamment de leur champ disciplinaire, typiquement un an avant d'être diplômés. Cette précocité du recrutement est un frein important à la mobilité internationale : le départ à l'étranger en fin de formation exclue l'étudiant du processus de recrutement des entreprises japonaises. Ainsi, les étudiants recherchent très tôt sur le marché du travail (en 2ème année) et signent en moyenne un an avant le diplôme. Parmi les titulaires du bachelor, 10% seulement vont en mastère, les universités “complétant” leurs effectifs avec des étudiants chinois et coréens (50% des PHD sont étrangers).

- En 2004 : 17.944 recrutements de doctorants par les universités “major”, contre 17.023 en 2001 : stagnation, dont 1 769 en sciences. Le taux de transformation d’un Master à un doctorat était de 55% en 1968 (53% en science) contre 27% en 2004 (25,4% en sciences).

- L’université est encore peu ouverte sur l’international, malgré les nombreux programmes d’internationalisation impulsés par le MEXT. Les étudiants vont très peu étudier à l’étranger, en programme d’échange comme en cursus diplômant. La compétition internationale apparait plus clairement au niveau de la recherche scientifique. Le Japon est d’ailleurs en position dominante en Asie. Les universités japonaises sont très bien classées au classement de Shanghai, mais n’y font pas référence.

Atouts/faiblesses Collège doctoral France-Chili

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les 63 universités existant au Chili les 6 principales au niveau doctoral sont dans le consortium du CDFC (86% des filières doctorales accréditées). • L’information sur le Collège doctoral est donnée en continu par la CONICYT avec 2 sélections des candidats : en septembre et en janvier. L’ensemble de la communication se fait via le site Internet de la CONICYT qui centralise l’ensemble des programmes de bourses existant au Chili. • Le Collège doctoral est perçu, par le Ministère de l’éducation, comme l’un des seuls programmes visant à appuyer “les infrastructures académiques” pour améliorer l’apprentissage. En effet, les programmes de bourses dans leur majorité soutiennent des mobilités individuelles alors que dans CDFC, est également pris en compte le fait qu’il préexiste des relations entre les deux établissements et il est obligatoire (côté chilien) que la thèse se fasse en cotutelle. • Selon les personnes rencontrées au sein du Ministère de l’éducation, le CDFC participe de l’alignement sur le système des crédits européens qui devraient à terme permettre d’améliorer l’enseignement supérieur au Chili. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les interlocuteurs chiliens soulignent le nombre limité d’établissements français membres du consortium : “20 universités françaises, c’est insuffisant” d’autant plus qu’il manque des grandes écoles. • Le CDFC s’est peu appuyé sur des relations et partenariats scientifiques préexistants, ce qui se traduit par l’absence de différents établissements dans le consortium français : <ul style="list-style-type: none"> - Les structures déjà existantes (CMM....). - Polytechnique ou Centrale ont déjà des accords avec des universités chiliennes et ont parfois des doubles diplômes. Or il n’y a pour le moment aucune articulation entre ces accords et le CDFC. - Le CNRS ou l’IRD proposent déjà leurs propres bourses mais en nombre très limité or des besoins non satisfaits ont été signalés. - Sur les 6 étudiants chiliens qui sont allés en France depuis la création du CDFC, 5 sont allés dans la même université : à Paris VI - L’UTC de Compiègne n’est pas dans le CDFC alors qu’il existe une école “franco-chilienne” à Viña del Mar. - Il semble que les établissements français impliqués au niveau du CNRS au Chili ne sont pas membres du CDFC. - Lors de la réunion avec les universités chiliennes sont signalées les absences de l’Université de Nice, de Paris VII, les écoles Normales (Paris et Lyon) et Polytechnique dans le consortium français où pourtant des étudiants chiliens souhaiteraient aller. • Le parcours chilien d’un doctorant comprend une première année de préparation de thèse avec un certain nombre de cours avant d’engager la thèse en 3 ans. Ces différences dans le déroulement d’une thèse posent des difficultés dans la mise en œuvre d’une cotutelle. • On observe un manque d’investissement de la part des recteurs d’université jusqu’à ce jour. Le comité de suivi/pilotage : il n’y a pas eu d’échanges au sein des consortiums et entre les consortiums. Jusqu’à ce jour, il n’y a pas de sentiment “collégial”. “On est resté au stade des bonnes intentions”. “Les hippopotames ont bougé un moment” ce qui a permis de mettre en marche le projet mais ensuite lorsqu’ils se sont “posés” la dynamique s’est arrêtée.

<ul style="list-style-type: none"> • La sélection se fait grâce à un pool d'experts (évaluateurs) qui se connectent également sur le site Internet de la CONICYT. Pour ce faire, la CONICYT a à sa disposition plus de 100 évaluateurs pour sélectionner les candidats pour toutes les bourses du gouvernement chilien. • La CONICYT propose un appui aux étudiants sur toutes les questions administratives pour aller étudier à l'étranger. • Dans la charte du CDFC, une attention particulière est portée aux champs scientifiques déficitaires afin de "développer les capacités". Un alinéa est consacré à la "notion de dissymétrie" (la codirection est alors possible dans les champs où le niveau doctoral n'existe pas au Chili). • De la part des universités chiliennes, le "plus" du CDFC clairement identifié est la cotutelle. "Les partenaires français sont les premiers à l'avoir proposé, et nous les en remercions !" L'ensemble des membres du consortium chilien se montrent très favorables à la cotutelle car "il faut que l'étudiant revienne, pas de brain drain". Il s'agit d'un changement d'approche important par rapport aux bourses permettant d'aller réaliser l'ensemble de la thèse à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> • La cotutelle impose d'avoir des programmes doctoraux similaires dans les 2 pays ce qui n'est pas toujours le cas dans tous les champs scientifiques. Par exemple, un doctorant français dont le projet de thèse relève des sciences politiques en France et du droit public au Chili n'a pu faire une cotutelle du fait de cette différence de champs scientifiques selon le pays ! • Il y avait un projet de maison France/Chili à l'Université de Marne la Vallée qui aurait pu mettre en place des actions auprès des doctorants partants mais qui n'a pas vu le jour. • Il semble que l'information n'est pas relayée de manière égale dans les universités chiliennes. Campus France, en partenariat avec les Universités concernées, est entrain de mettre en place des présentations de l'enseignement français, y compris en province. Il est souligné par les membres du consortium chilien qu'il faut plusieurs supports de diffusion et non uniquement Internet. La présentation sur le terrain est nécessaire. • Certaines des universités membres du consortium ont déjà des doubles diplômes ou des cotutelles avec certains établissements français. Des étudiants partent en dehors du Collège doctoral ! Pour ce faire, ils bénéficient parfois de bourses de la CONICYT hors CDFC ! Par exemple, depuis 2006, 16 étudiants doctorants de la PUC de Santiago sont partis en cotutelle en France, 5 dans le cadre du Collège doctoral (pour l'interlocutrice de la PUC). Mais en réalité seulement 1 a bénéficié d'une bourse Collège doctoral ! • Le recteur de l'université catholique de Valparaiso, pourtant pilote du CDFC au Chili au sein du CRUCH (équivalent de la CPU), a du faire "des pieds et des mains" pour rencontrer quelqu'un au sein de la CPU lorsqu'il a été en France récemment.
---	--

Autres éléments de contexte :

- Le gouvernement chilien a annoncé récemment son souhait d'augmenter de manière significative le nombre de bourses octroyées pour des étudiants souhaitant étudier à l'étranger. A l'heure actuelle le Chili envoie dans le monde entre 500 et 600 étudiants au niveau doctoral. Mais le sentiment est que cette nouvelle politique ambitieuse vise avant tout les pays anglo-saxons et l'Espagne.

Jusqu'en 2007, la France était la première destination pour les boursiers au niveau doctoral mais les nouvelles bourses "Président de la République" donnent une importance significative à l'Espagne. Il semble que la France se retrouve en 3^{ème} position seulement aujourd'hui (Etats-Unis et Espagne)... L'objectif du gouvernement est de passer à 2.500 doctorants à l'étranger en quelques années.

- On observe sur ces dernières années un "net recul" de l'apprentissage du français.

Atouts/faiblesses Collège doctoral France-Brésil

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe au Brésil différents types d'instruments de coopération qui peuvent être complémentaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. Candidatures spontanées d'étudiants au fil de l'eau (approche Bottom-up telle que proposée dans le programme "Balcão" du gouvernement brésilien). 2. Les PAI du type CAPES/COFECUB permettant d'articuler le doctorat et les programmes de recherche (environ 500 mobilités financées par les brésiliens). 3. Le CDFB : proche du premier type mais en appui de relations préexistantes entre établissements/départements/laboratoires. • L'unique critère de sélection pour le Brésil est l'excellence : seuls les programmes doctoraux (équivalent des écoles doctorales) ayant une note supérieure à 5 (évaluation en continu réalisée par la CAPES) peuvent participer au CDFB (pas de notion de consortium). • Ces dernières années, un véritable effort a été fait pour augmenter le nombre d'établissements membres du consortium français depuis la première année d'existence du CDFB : 13 la première année, 39 la deuxième année et 49 actuellement. Par exemple, le consortium comprend, à présent, des établissements faisant partie du CIRAD ou de l'IRD ce qui devrait permettre d'augmenter de manière significative le nombre de candidats français. • Pour les partenaires brésiliens le CDFB est perçu comme un programme fonctionnant très bien. L'objectif des 30 doctorants par an est atteint chaque année. Le nombre de candidats est considéré comme bon du point de vue brésilien, venant en complément d'autres programmes de bourses généraux (Balcão) ou scientifiques (CAPES/COFECUB). • Le CDFB est par conséquent considéré comme un élément important dans la stratégie internationale de la CAPES. • Les partenaires brésiliens ont adapté un certain nombre de règles à leur contexte et besoins : <ul style="list-style-type: none"> - côté brésilien les bourses du CDFB sont de 12 mois dans le cadre d'une codirection et de 18 mois dans le cadre d'une cotutelle. Ceci s'explique par le "caractère plus contraignant et engageant de la cotutelle". - La cotutelle est fortement privilégiée pour les doctorants brésiliens souhaitant participer au CDFB. - La notion de consortium n'existe pas. • La sélection des candidats : <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les meilleurs programmes doctoraux brésiliens (équivalent des écoles doctorales françaises) sont éligibles au CDFB. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement par le directeur de thèse est plus important au Brésil qu'en France. Au début de la thèse, il y a un système de crédits à passer avec une "soutenance de sujet de thèse" au bout d'un an et demi. La thèse dure du coup plus longtemps. Ces différences rendent difficile la mise en place de cotutelles. • Les universités au Brésil sont très autonomes ce qui ne facilite pas la mise en place d'outils communs dans le cadre du CDFB. L'autonomie des Universités est "sacrée". • Les partenaires brésiliens regrettent le nombre limité, voire faible, de doctorants français participant au CDFB. Pourtant "le Brésil est véritablement à la pointe, au niveau mondial, sur certains champs, notamment les sciences agricoles ou la biotechnologie" ce qui devrait le rendre plus attractif. • Aucun pilotage mixte (France / Brésil) n'a été mis en œuvre à ce jour.

<ul style="list-style-type: none">- Il faut que l'étudiant (son laboratoire ou son directeur) ait un contact préalable en France, une coopération déjà existante.- Il faut obligatoirement une cotutelle, ce qui est très "engageant" et qui nécessite un degré d'exigence élevé de la part des codirecteurs. "On ne donne pas un double diplôme n'importe comment !".- "On exige de devoir parler français, ou du moins que le professeur français donne son accord sur le niveau en français du candidat".	
--	--

Autres éléments de contexte :

- De manière général, on observe qu'il y a plus d'étudiants partant aux Etats-Unis mais avec des financements privés. Par contre, la France reste la première destination au travers des bourses d'Etat ! Une position de leader intéressante.

8.5. Termes de référence de l'Évaluation

1. Justification de l'évaluation	112
2. Présentation des Collèges doctoraux franco-pays partenaire	112
2.1. Objectifs visés par le dispositif	112
2.2. Modalités de fonctionnement du dispositif	113
2.3. Aperçu historique et spécificités de chaque Collège doctoral	114
3. Cadre logique de l'évaluation	116
3.1. Finalité	116
3.2. Objectifs de l'évaluation	116
3.3. Questionnements	116
3.4. Démarche méthodologique	118
4. Contenu de l'évaluation	
4.1. Une présentation de l'ensemble du programme	119
4.2. Une analyse des actions dans les pays partenaires	119
4.3. Une synthèse	119
5. Organisation de l'évaluation	120
5.1. Comité de pilotage	120
5.2. Constitution de l'équipe d'évaluation	120
5.3. Première phase : étude des dossiers en France	120
5.4. Deuxième phase : missions de terrain	120
5.5. Troisième phase : synthèse et restitution	121
6. Expertise	121
7. Calendrier	122
8. Rapports	122
9. Restitution, rétroaction	122

1. Justification de l'évaluation

Le Comité des Evaluations de la DgCiD du ministère des Affaires étrangères et européennes, qui s'est tenu le 19 décembre 2007, a pris la décision d'inscrire à son programme annuel l'évaluation des COLLEGES DOCTORAUX sur la période 2002/2008.

Le Collège doctoral est un dispositif de mobilité et de coopération universitaire qui encourage les échanges structurés et équilibrés de doctorants, en codirection¹⁹ ou en cotutelle²⁰, entre la France et un pays partenaire.

Trois raisons principales fondent cette décision :

- La première est de mesurer l'efficacité de ce dispositif conçu il y a 6 ans avec le Japon et relayé depuis avec d'autres pays.
- La deuxième est d'apprécier l'adéquation de ce programme à la politique et aux stratégies en matière de coopération scientifique et universitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des établissements représentés par leurs Conférences, ainsi qu'à celles des pays partenaires.
- Enfin, cette évaluation doit contribuer à formuler des recommandations stratégiques sur une éventuelle évolution du dispositif, permettant de favoriser son développement et d'en améliorer les performances ou sur une réorientation des moyens vers d'autres programmes de coopération universitaire.

2. Présentation des Collèges doctoraux franco-pays partenaire

2.1. Objectifs visés par le dispositif

La création des "Collèges doctoraux franco-pays partenaire" s'est inscrite dans la volonté commune de la France et de ses partenaires de **promouvoir l'excellence** et de **renforcer les relations universitaires et scientifiques** en développant les **échanges structurés et équilibrés de doctorants** et en associant les meilleurs établissements d'enseignement supérieur organisés en consortium. Il se différencie des programmes classiques de bourses en favorisant les **coopérations académiques** et les **échanges structurés** et non les parcours individuels.

Actuellement, le dispositif concerne 4 pays : le Japon depuis 2002, le Brésil, le Chili et la Chine depuis 2005.

Du côté français, le Collège doctoral est le fruit d'un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et plusieurs partenaires institutionnels visant à promouvoir ensemble le rayonnement scientifique, universitaire et culturel de la France à l'étranger. Il s'appuie en particulier sur un partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de la Conférence des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI).

La mise en place de ce dispositif relève d'abord d'une **démarche politique**. Elle fait suite à un long dialogue avec chacun des pays partenaires, établi au plus haut niveau et avec l'aide déterminante des représentations diplomatiques françaises concernées, afin de définir les objectifs spécifiques visés.

19) La codirection est mise en place lorsque le doctorant a deux directeurs de thèse. Les modalités d'application sont similaires à la cotutelle mais l'étudiant n'obtiendra qu'un seul diplôme. Chaque codirection de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant les deux établissements intéressés et impliquant un principe de réciprocité.

20) La cotutelle permet à un doctorant français ou étranger d'obtenir le double titre de docteur en France et dans le pays étranger après une soutenance unique. C'est une procédure entre deux établissements d'enseignement supérieur français et étranger qui permet à un doctorant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches et qui vise - Article 1^{er} de l'Arrêté du 6 Janvier 2005 - à conforter la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à développer la coopération internationale.

En outre, la décision de créer un Collège doctoral résulte d'un **accord à trois niveaux** :

- *politique* : pour les pays partenaires, le dispositif constitue un outil bénéfique permettant un pilotage concerté des priorités communes de formation à la recherche et la mise en réseau d'établissements d'excellence.
- *institutionnel* : le partenariat oblige les établissements à se reconnaître mutuellement un certain nombre de droits et de devoirs et à rendre compte, dans leur pays, de leur action internationale à ce niveau de formation.
- *scientifique* : le niveau minimum exigé étant celui de la codirection de thèse, un accord est signé entre écoles doctorales ou entre laboratoires.

Tous les Collèges doctoraux ont été conçus pour répondre à des **objectifs spécifiques** : former dans des **domaines scientifiques prioritaires** des doctorants au meilleur niveau, favoriser les **programmes mixtes de recherche** et aider à la détermination d'une politique nationale de formation des jeunes chercheurs par une expérience internationale.

2.2. Modalités de fonctionnement du dispositif

Pour chaque Collège doctoral, **une charte** définissant les conditions d'organisation du collège et d'échange des doctorants a été signée entre la CPU et son homologue étrangère ou, dans le cas de certains pays, l'instance de représentation des établissements d'enseignement supérieur équivalente, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, le MESR et le ministère de l'Education nationale (à l'exception de la charte du Collège doctoral franco-japonais-CFDJ).

Géré par un **comité mixte de pilotage** dans lequel sont représentées à part égale les sciences humaines et sociales et les sciences exactes, chaque Collège doctoral s'appuie sur un **consortium d'établissements d'enseignement supérieur** français et étranger animé par des responsables élus ou désignés. Les établissements membres d'un consortium se sont entendus sur une stratégie commune d'enseignement et de recherche et sont signataires d'un accord définissant le mode de fonctionnement du consortium. Dans le cas des Collèges doctoraux franco-brésilien, franco-chilien et franco-chinois, un appel à candidature annuel permet aux établissements d'enseignement supérieur français habilités à délivrer le doctorat, après examen par un comité scientifique, d'intégrer les consortiums.

Cofinancé par les deux parties, chaque Collège doctoral a donné lieu à une négociation bilatérale déterminant de manière équilibrée le nombre de bourses attribué par chaque Etat à ses ressortissants dans ce cadre. Néanmoins, la simultanéité des échanges des doctorants de part et d'autres n'est pas exigée. Du côté français, le ministère des Affaires étrangères et européennes finance les mobilités des doctorants français en accordant des **allocations d'un montant mensuel de 1000 €** versées par l'opérateur EGIDE aux étudiants.

Les étudiants, en codirection ou en cotutelle, relèvent du Collège doctoral pour l'intégralité de leur thèse (3 ans). Il est prévu que les doctorants admis dans le dispositif effectuent un **séjour de 6 à 11 mois** dans un établissement membre du consortium partenaire (de préférence la deuxième ou la troisième année de thèse). Une bourse de mobilité leur est accordée à cet effet pour la durée de leur séjour.

Les bénéficiaires du programme sont proposés par les écoles doctorales dans le cadre de leur politique structurante de coopération internationale. Ils sont sélectionnés par un comité dont la composition est déterminée par le règlement intérieur du consortium. Tous les dossiers de candidatures font l'objet d'une double expertise scientifique (DGES/DGRI) avant décision finale du Comité de sélection.

Les critères de sélection des candidatures (au delà des critères de recevabilité) sont :

- excellence du candidat au regard de son parcours académique (mention, diplômes obtenus, qualité des formations conduisant au diplôme),
- pertinence et intérêt du projet de recherche dans le parcours de l'étudiant,
- qualité de l'équipe de recherche française à laquelle appartient le chercheur,

- qualité du dossier de candidature présenté,
- prise en compte des priorités du MAEE et du pays partenaire telles qu'énoncées dans le protocole créant le Collège doctoral.

L'envoi et l'accueil des étudiants s'effectuent avec l'accord des codirecteurs de thèse et l'approbation de chaque consortium. Dans le cadre de leur séjour en mobilité, les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine et sont exonérés des **droits d'inscription, frais de scolarité et frais d'examen** de l'établissement d'accueil. Il a été prévu qu'avant leur départ ils bénéficient d'une **préparation linguistique et culturelle** dont les modalités sont fixées dans le règlement intérieur de chaque consortium.

S'agissant des candidats présentés par les établissements français, les conditions d'éligibilité des candidatures sont les suivantes :

- être âgé de **moins de 35 ans** au moment du dépôt du dossier de candidature,
- être inscrit régulièrement **en première année de thèse, en codirection ou en cotutelle**, dans un établissement d'enseignement supérieur membre du consortium,
- ne pas déjà bénéficier d'une bourse du programme Lavoisier. Les bourses du programme Lavoisier ou les bourses du gouvernement du pays d'accueil et celles du Collège doctoral ne sont pas cumulables.

Chaque année, un appel à candidature est publié sur les sites d'EGIDE, de la CPU et de la CDEFI. Il appartient aux candidats présélectionnés par leur établissement d'origine, de présenter leur dossier après accord de celui-ci et de l'établissement d'accueil.

Afin d'harmoniser et de rationaliser la gestion des différents Collèges doctoraux, un **schéma de répartition des activités** entre les acteurs impliqués du côté français a été défini en 2006 (cf : document de travail du 27/10/2006).

2.3. Aperçu historique et spécificités de chaque Collège doctoral

Premier du genre, le Collège doctoral franco-japonais a été créé en 2002. Conformément aux engagements pris lors du séminaire gouvernemental sur l'attractivité en 2005, trois autres collèges ont été mis en place depuis avec le Chili, le Brésil et la Chine. Ils font également l'objet de cette présente évaluation.

- le Collège doctoral franco-japonais (CDFJ)

Le CDFJ a été créé pour des doctorants français et japonais souhaitant effectuer des travaux en codirection ou cotutelle. Les grands principes qui régissent le CDFJ ont été définis par un "groupe de travail" réunissant l'Association des Universités japonaises pour les relations internationales, la CPU, le MAEE et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils sont énoncés dans la Charte signée le 13 septembre 2002 à Paris par les responsables des consortiums japonais et français.

Le consortium de ce collège est actuellement le plus important des quatre collèges, composé de 53 établissements d'enseignement supérieur français et de 34 établissements universitaires japonais. A la différence des autres consortiums, les établissements doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dédiée notamment aux frais de fonctionnement du dispositif (Maison universitaire France-Japon de Strasbourg, organisation de symposiums...).

Les doctorants français bénéficient préalablement à leur départ d'une préparation linguistique et culturelle organisée par la Maison universitaire France-Japon de Strasbourg ; celle des doctorants japonais est assurée par le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Tokyo.

Des échanges de 30 doctorants par pays et par année étaient programmés. Si toutes les promotions d'étudiants japonais étaient constituées d'une trentaine de doctorants, les effectifs côté français ont oscillé de 10 en 2003 à 18 en 2006 et 14 en 2007, soit environ 10 de moins que l'objectif initialement affiché. Le déséquilibre entre le Japon et la France est patent : sur 4 promotions, 150 étudiants japonais ont été reçus en France par une quarantaine d'établissements du consortium, lequel n'a envoyé au Japon

que 69 étudiants français (reçus dans une vingtaine d'établissements japonais). De même, un déséquilibre entre sciences dures et sciences humaines et sociales ne s'est pas résorbé au cours des promotions.

- le Collège doctoral franco-chilien (CDFChilien)

Visant à pérenniser les relations universitaires et scientifiques entre la France et le Chili, la création du premier Collège doctoral avec l'Amérique latine a été entérinée successivement par l'accord du 12 avril 2005 portant création du Collège puis par un avenant signé à Santiago le 29 novembre 2005 par une commission réunissant des représentants du Conseil des Recteurs des universités Chiliennes (CRUCH), de la Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique du Chili (CONICYT), de la CPU, du MAEE et du MESR.

Ce nouveau dispositif devait accompagner les politiques des deux pays en terme de formation des ressources humaines, le Chili souhaitant notamment palier son déficit en professeurs qualifiés.

Ce Collège doctoral est composé de deux consortiums, l'un réunissant 20 établissements d'enseignement supérieur français, l'autre 6 établissements universitaires chiliens représentant 110 filières de formation doctorale sur les 137 accréditées au Chili et près de 75% des doctorants chiliens actuels.

Il avait été initialement prévu dès la première année de fonctionnement que 10 boursiers de chaque pays pourraient participer au programme. Les premiers comités de sélection français et chilien n'ont néanmoins pu retenir que 3 candidatures de part et d'autres.

- le Collège doctoral franco-brésilien (CDFB)

Suite à l'accord du 11 octobre 2005 portant création du CDFB, une Charte de fonctionnement a été rédigée en janvier 2006 par une commission réunissant des représentants du Secrétariat de l'enseignement supérieur brésilien, de la CAPES, de la CPU, du MAEE et du MESR. Celle-ci a été signée le 26 janvier 2006 par les responsables des consortiums brésiliens et français. A ce jour, le CDFB comprend 39 établissements d'enseignement supérieur français et rassemble des "cours de doctorat brésiliens" évalués favorablement par la CAPES (note supérieure ou égale à 5 ; 1246 cours concernés et répartis sur plus de 80 établissements).

Le Collège doctoral a été rendu opérationnel en septembre 2006. Les partenaires avaient prévu un effectif de 30 doctorants par pays. Pour sa première année de fonctionnement, le comité français a sélectionné 7 doctorants sur un total de 10 candidatures. Côté brésilien, la CAPES a elle-même retenu 32 candidatures de doctorants en cotutelle.

- le Collège doctoral franco-chinois (CDFChinois)

Le 6 décembre 2005 a été signé le protocole d'intention du Collège doctoral franco-chinois et une Charte définissant les modalités de son fonctionnement a été signée à Paris le 23 mars 2006 par des représentants du ministère chinois de l'éducation, du ministère français de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère français des Affaires étrangères et européennes, de la CPU pour le consortium d'établissements français, et du Président de l'Université de Tongji pour le consortium d'établissements chinois.

En 2008, le collège est composé d'un consortium de 60 établissements universitaires français et d'un consortium de 28 établissements universitaires chinois.

Un premier échange de 30 doctorants était prévu de part et d'autre pour la rentrée universitaire 2007. La première campagne de recrutement en 2006 a permis de sélectionner 5 doctorants français (sur 6 candidats). Côté chinois, 60 étudiants avaient été initialement retenus. Ainsi, le déséquilibre des flux constaté depuis l'origine pour le CDFJ se retrouve sur le CDFChinois, les effectifs concernés dans le sens France-étranger étant largement inférieurs au contingent escompté.

3. Cadre logique de l'évaluation

3.1. Finalité

Cette évaluation est indispensable à l'heure où l'extension du dispositif à de nouveaux pays est envisagée.

Elle vise à fournir aux instances de décision les éléments d'analyse et de réflexion permettant d'effectuer une éventuelle réorientation des objectifs et des modalités du programme (critères de sélection, modes de pilotage et de gestion du programme), en s'appuyant sur des comparaisons avec des programmes similaires existants.

Le cas échéant, cette évaluation doit également proposer des pistes de réflexions pour une éventuelle réaffectation des moyens engagés vers d'autres programmes de mobilité doctorale.

3.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation rétrospective sur la période 2002-2008 aura pour principaux objectifs de :

- **évaluer les instruments, les moyens et le dispositif opérationnel de gestion** du programme, sur la base de critères de pertinence, d'efficacité et d'efficience.
- **apprécier les réalisations, leur impact et leur viabilité**, en mettant en perspective la pertinence des objectifs avec les moyens affectés et les priorités fixées par le MAEE, le MESR, la CPU, la CDEFI et les pays partenaires.
- **mesurer les performances** du dispositif de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur français et ceux des pays partenaires et plus spécifiquement les capacités de mobilisation des établissements d'enseignement supérieur français au regard des candidatures présentées (quantité, qualité).

Cette évaluation revêt également un caractère stratégique et a pour objectifs complémentaires :

- **de formuler des recommandations sur les réorientations ou le redimensionnement éventuels de ce programme**
- **d'évaluer les modes de relations, internes et externes, de concertation et de communication** : un des objectifs assigné à une évaluation est aussi de contribuer à approfondir et à mieux organiser le dialogue interne à la coopération française (entre les différents services du MAEE), les relations avec les autres ministères ainsi que celles avec les écoles doctorales, les établissements d'enseignement supérieur et les Conférences tant français que des pays partenaires.

3.3. Questionnements

L'évaluation devra répondre aux interrogations générales suivantes :

- **Pertinence du programme**

A quel besoin les objectifs initiaux des Collèges doctoraux répondaient-ils ? Ces objectifs ont-ils évolué depuis la création du premier Collège doctoral en 2002 et ont-ils été atteints ?

Quel est le degré de satisfaction des différents partenaires français et étrangers à l'égard du dispositif ? Des étudiants bénéficiaires et des établissements membres des consortiums ?

Dans quelle mesure ce dispositif a-t-il été - et est-il - en adéquation avec la stratégie globale et les priorités de la DgCiD, du MESR, de la CPU, de la CDEFI et des autorités des pays partenaires ? Les différents acteurs impliqués partagent-ils une approche commune des objectifs de cet outil de coopération ?

Quelle est l'importance de cette forme de coopération pour les établissements d'enseignement supérieur tant dans les pays partenaires qu'en France ? Et quelle pertinence de l'organisation en consortiums ?

Quelle est la valeur ajoutée du dispositif dans le cadre plus large d'autres programmes de mobilité sortante et entrante (Lavoisier, Eiffel Doctorat, REFEB, Univers, Programme Hubert Curien...) ? Quid de l'articulation du dispositif "Collège doctoral" avec ces autres programmes ?

• Qualité de l'animation du programme

Comment la qualité des doctorants français et étrangers sélectionnés (exigences, taux de sélectivité, excellence des candidatures) s'apprécie-t-elle ?

La composition des consortiums d'établissements répond-t-elle aux besoins du programme ? Quelles sont les conditions d'adhésion et de participation au consortium pour les établissements d'enseignement supérieur (indicateurs) ?

Quels sont les outils de suivi et d'évaluation des Collèges doctoraux prévus par le dispositif et comment sont-ils mis en œuvre ?

Comment la répartition des tâches à chaque niveau de responsabilité s'apprécie-t-elle ? :

- du côté français : rôle des ministères, des Conférences, des SCAC, des établissements d'enseignement supérieur partenaires ? Rôle du comité de pilotage de chaque Collège doctoral ?

- du côté des pays partenaires : rôle des ministères de l'Education et de la recherche, des instances représentatives des établissements d'enseignement supérieur et des établissements eux-mêmes ?

- La communication entre ces acteurs et la diffusion de l'information répondent-elles aux besoins du programme ?

- Quelle est l'implication des SCAC dans la diffusion et le développement du programme ?

• Résultats sur le terrain

[Efficacité, Visibilité, Impact]

L'échange structuré de doctorants entre les établissements membres des consortiums, objectif du programme, a-t-il induit des partenariats durables dans le domaine de la recherche entre les établissements ?

Les priorités disciplinaires (domaines scientifiques reconnus comme prioritaires par les pays) ont-elles été respectées ?

Quels sont les effets de levier d'un tel programme ?

Dans quelle mesure le dispositif des Collèges doctoraux est-il complémentaire d'autres programmes internationaux de mobilité étudiante ?

Quelle a été la valeur modélisante du dispositif pour d'autres programmes de coopération universitaire ?

Quelle visibilité et quelle image le dispositif a-t-il donné de la coopération universitaire française dans les pays partenaires ?

Quelle est la lisibilité du programme auprès des doctorants candidats potentiels et des établissements de l'enseignement supérieur ?

• **Gestion administrative et financière du programme**

[Efficience, conception et évolution du dispositif, relations institutionnelles]

Dans quelle mesure les moyens engagés (financiers et humains) sont-ils en adéquation avec les ambitions affichées du programme et les résultats obtenus ?

Quel est le rapport impact-coût du dispositif ?

Les financements ont-ils été mobilisés en temps voulu ? Au moindre coût ? La structure des coûts du programme (financement des mobilités et des préparations linguistiques et culturelles, appels à candidature, frais de gestion,) a-t-elle varié ?

Les procédures de gestion du dispositif entre le MAEE, la CPU, le MENESR, les établissements d'enseignement supérieur français et ceux des pays partenaires sont-elles adaptées ? Ont-elles permis une souplesse dans la mise en œuvre des actions ?

La diversité et la multitude des acteurs impliqués dans la gestion du programme se justifie-t-elle ?

La gestion des quatre Collèges doctoraux est-elle harmonisée ?

Qualité et pertinence des rapports de fin de séjour ? Qualité du suivi et de l'accès à l'information sur les consommations de crédits ? Tableaux de bord des échanges et des mobilités ? Comparaison avec les modes de gestion de programmes similaires ?

• **Réalité de la viabilité et de l'institutionnalisation du programme :**

Comment le dispositif des Collèges doctoraux s'inscrit-il dans la stratégie de coopération universitaire et scientifique à long terme en Asie et en Amérique latine : du MAE ? du MENESR ? des établissements d'enseignement supérieur français ?

Des partenariats pérennes ont-ils été induits par le programme ?

Quelle valorisation des doctorants participant au dispositif dans leur parcours universitaire ?

Quelle est l'influence des réseaux mis en place ? Existe-t-il un dispositif de suivi des bénéficiaires du programme Collège doctoral ?

3.4. Démarche méthodologique

L'évaluation fera ressortir les objectifs, les évolutions, les différents moyens mis en œuvre, les acteurs concernés et les résultats obtenus.

L'exercice d'évaluation relève d'une **démarche à visée synthétique. Il procède d'un raisonnement en termes de stratégie globale.**

L'évaluation doit, bien entendu, être considérée comme un **instrument essentiel de réflexion et de conseil** qui se distingue nettement de l'audit ou du contrôle, dont les objectifs et les moyens d'analyse sont différents.

L'appréciation des experts devra être formulée de manière explicite selon les critères communément reconnus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques : pertinence, effectivité, efficacité, efficience, cohérence, viabilité, impact.

Les évaluateurs pourront notamment se reporter au **Guide de l'évaluation** publié par la DgCiD.

4. Contenu de l'évaluation

Les évaluateurs articuleront leurs travaux à partir de 3 éléments :

4.1. Une présentation de l'ensemble du programme

L'analyse quantitative s'attachera :

- à travers **une analyse chiffrée** sur documents de la répartition et du montant des crédits en reconstituant, avec l'aide des services, la base de données de cette coopération sur la période et en mettant en évidence les domaines et secteurs qui ont été privilégiés et les instruments qui ont été les plus utilisés.
- à travers **une comptabilité analytique** du programme (personnel, frais de gestion, allocations...)

L'analyse qualitative s'attachera :

- à la description et l'appréciation tant des attentes des institutions que des résultats obtenus. Les évaluateurs s'efforceront tout d'abord de retracer et d'analyser synthétiquement l'évolution des **orientations stratégiques** (affichées ou implicites, réelles ou sous-jacentes) de la coopération française dans le domaine des échanges universitaires et scientifiques. Pour effectuer cette première analyse générale, les évaluateurs s'appuieront sur l'ensemble des documents disponibles (documents de programmation annuelle, les déclarations officielles, les chartes de fonctionnement, les appels à candidatures, les comptes rendus des assemblées générales et des comités de sélection, les rapports de fin de séjour, etc...).

4.2. Une analyse des actions dans les pays partenaires

Chaque pays associé à un Collège doctoral avec la France (Japon, Brésil, Chili, Chine) fera l'objet d'une fiche indépendante de présentation.

Les experts présenteront une **“analyse-pays”** et détailleront les **modalités partenariales utilisées**.

Les évaluateurs examineront les documents contractuels qui régissent les relations de coopération.

Les modalités de gestion du programme devront être décrites et analysées.

Les experts proposeront une série d'indicateurs de performance permettant de qualifier la valeur ajoutée d'un tel programme de mobilité.

Sur l'ensemble de ces aspects il conviendra de tenir compte non seulement du point de vue des acteurs français mais bien sûr de celui des partenaires et des bénéficiaires des échanges.

4.3. Une synthèse

Elle portera un jugement sur l'ensemble du dispositif “Collège doctoral” et **établira une série de recommandations stratégiques et opérationnelles**.

L'évaluation prendra position, de manière argumentée, sur les échecs et les réussites. Elle n'hésitera pas à fournir une analyse différenciée des quatre Collèges doctoraux existants.

A la lumière des principales conclusions et des principaux **enseignements tirés de l'évaluation**, les évaluateurs formuleront **des propositions à caractère général** pour l'avenir du dispositif dans son ensemble, pour la pertinence de son élargissement à d'autres pays et pour son éventuelle réorientation.

Les évaluateurs s'efforceront d'apprécier **l'impact du programme** au regard des principaux objectifs retenus. Seront passés en revue les **impacts tant scientifiques que politiques et institutionnels**.

L'évaluation appréciera en outre l'effet de levier du Collège doctoral, sa capacité d'entraînement et son **articulation avec les autres aides à la mobilité internationale**.

Les propositions porteront en particulier sur les stratégies de développement, le partenariat et les modes de gestion du programme. Elles constitueront, pour l'Administration, des pistes de réflexion et devront être traduites, par l'évaluateur, en **recommandations opérationnelles** susceptibles d'éclairer les décisions et la mise en œuvre des actions de coopération universitaires et scientifiques pour le futur.

5. Organisation de l'évaluation

5.1. Comité de pilotage

Un **comité de pilotage** est institué à Paris. Il est présidé par Madame l'Ambassadeur France de Hartingh. Il est composé de représentants du MAEE, et des principaux ministères et organismes français concernés par la coopération universitaire et scientifique.

Le **comité de pilotage** discute et approuve les termes de référence. Il donne un avis sur le choix des experts, puis les informe et favorise leur travail. Il étudie le rapport d'étape ainsi que le rapport provisoire et fait part de ses remarques. Il valide le rapport final.

Le comité de pilotage est le garant du bon déroulement et de la bonne qualité de l'évaluation. Il veille à ce que les évaluateurs étayent leurs appréciations, sans pour autant en partager nécessairement toujours le contenu.

Le **bureau de l'Evaluation** assure le **secrétariat permanent** de l'évaluation. Ce secrétariat a un rôle méthodologique, administratif, financier et favorise les échanges entre le comité de pilotage et les évaluateurs.

5.2. Constitution de l'équipe d'évaluation

Les consultants sont invités, en prenant connaissance des présents termes de référence, à faire des propositions techniques et financières pour la réalisation de l'évaluation. La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

- exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- démarche méthodologique proposée ;
- qualifications, expériences et compétences ;
- prix des prestations (cf. modèle de devis en annexe 1) ;
- délais et modalités de réalisation (le calendrier général - cf. point 7 - doit être respecté).

5.3. Première phase : étude des dossiers en France

Dans une première phase, les évaluateurs prendront connaissance à Paris des divers documents et rencontreront tous les acteurs impliqués dans le pilotage et la gestion du dispositif. Ils seront notamment à cette occasion amenés à rencontrer la Direction de la coopération scientifique et universitaire du MAEE, la CPU, la CDEFI, le MESR, les responsables des établissements d'enseignement supérieur participant au dispositif, à Paris comme en province ainsi que pour le CDFJ, les représentants de la Maison universitaire France-Japon à Strasbourg. A l'issue de cette phase, ils remettront un rapport d'étape dont le contenu sera le suivant (cf. également point 8) :

- présentation des principales données quantitatives du programme sur la période sous revue (tableaux et graphiques commentés)
- analyse des divers documents du programme (document initial, contrats, compte rendu de réunions, appels d'offres, missions de suivi, rapports de fin de mission...)
- présentation de la note méthodologique pour la suite de l'évaluation (échantillonnage, questionnaires,...)

- propositions pour les missions de terrain (nature des contacts, déplacements à prévoir à l'intérieur des pays, établissements à visiter et justification de ces propositions).

5.4. Deuxième phase : missions de terrain

Les experts seront amenés à se rendre dans les pays partenaires d'un Collège doctoral. Ils évalueront les actions réalisées et en cours et feront un état des lieux des coopérations actuelles et des perspectives du programme.

Ils se rendront au Brésil, au Chili, en Chine et au Japon.

Le programme des missions sera préparé avec l'appui des services concernés des Ambassades dans les pays de la zone, et en étroite liaison avec les partenaires locaux sur la base des propositions faites dans le rapport d'étape.

Les évaluateurs devront notamment rencontrer :

- Pour la partie française : les différents services concernés de l'Ambassade, les diverses structures de la coopération française en poste dans les États et les doctorants bénéficiaires.
- Pour les partenaires locaux : les autorités ministérielles, les responsables des instances représentatives des établissements d'enseignement supérieur membres des consortiums, les doctorants du pays ayant bénéficié d'un séjour de mobilité en France via le dispositif.

5.5. Troisième phase : synthèse et restitution

Cette phase de traitement des informations et analyses recueillies aboutira à une synthèse et à des recommandations.

Un rapport provisoire sera présenté, à Paris, par le responsable de l'évaluation, aux membres du comité de pilotage.

Le rapport définitif sera remis après la transmission des observations par le secrétariat du comité de pilotage.

Une réunion de restitution animée par les consultants sera ensuite organisée à l'initiative de la DgCiD.

6. Expertises

Cette évaluation devra être réalisée par un minimum de 2 experts aux profils complémentaires.

L'équipe pourrait être composée d'un **expert senior responsable de l'évaluation** et d'un ou plusieurs **experts senior ou junior**.

Les compétences demandées sont les suivantes :

- Expérience dans l'évaluation des politiques publiques
- Très bonne connaissance des programmes de coopération universitaire français, européens et internationaux, notamment les programmes de mobilité étudiante
- Connaissance des stratégies des autres acteurs internationaux dans les pays concernés en matière de coopération universitaire et de mobilité étudiante (en particulier Union européenne et Etats Unis)
- Connaissance de la coopération internationale
- Capacités d'analyses sectorielles dans les domaines scientifique et universitaire
- Réflexions stratégiques et analyses d'approches participatives et partenariales
- Connaissance des zones géographiques (Asie et Amérique latine).

7. Calendrier

L'étude se déroulera sur une période de 6 mois. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- sélection du candidat (mai 2008)
- établissement du marché par le MAEE : notification (mai 2008)
- réunion du Comité de pilotage : cadrage de l'exercice avec les consultants (mai 2008)
- 1^{re} phase d'analyse et de collecte de données (mai/juin 2008)
- réunion du comité de pilotage : présentation du rapport d'étape et de la note méthodologique (juin 2008)
- missions de terrain (juin 2008)
- compte rendu de mission de terrain (à envoyer au Bureau de l'évaluation)
- remise du rapport provisoire au co-secrétariat du comité de pilotage (fin juin/début juillet 2008)
- réunion du comité de pilotage : étude du rapport provisoire (juillet 2008)
- remise du rapport final (juillet 2008)
- restitution et rétroaction auprès des responsables du MAEE, et des autres ministères, des différents partenaires du programme à Paris (septembre 2008).

8. Rapports

Un **rapport d'étape**, précisant la méthodologie de l'évaluation et l'approche des études sur le terrain, sera établi à la fin de la phase d'étude des dossiers à Paris. Il sera remis en 5 exemplaires papier (en recto-verso) et en version électronique.

Un **rapport de fin de mission** est rédigé à l'issue des missions : adressé au secrétariat et sans procéder à une analyse approfondie, il rendra compte des visites et des rencontres, des éventuelles difficultés rencontrées et des compléments d'information qui apparaîtraient nécessaires.

Le **rapport provisoire** devra être disponible fin juin. Il sera remis en 5 exemplaires papier (recto-verso) et en version électronique.

Rapport d'étape et rapport provisoire seront diffusés par le secrétariat de l'évaluation au comité de pilotage.

Le **rapport final** devra être achevé et disponible en juillet dans sa version définitive. Ce rapport, qui aura intégré les observations factuelles émises par le comité de pilotage sera remis en 5 exemplaires papier (recto) et sur CD-ROM. Il devra être préparé en vue de son édition dans la collection "évaluations" du Ministère des Affaires étrangères, selon un plan type proposé pour les évaluations (cf. annexe 2) et conformément à la charte graphique.

Une **synthèse de l'évaluation** d'une dizaine de pages minimum, rédigée par l'évaluateur, sera publiée au début de ce rapport. Une fiche-résumé distincte de deux pages, sera par ailleurs rédigée selon le schéma adopté par le Bureau de l'évaluation de la DgCiD.

Dans la perspective d'une éventuelle publication, il est demandé à l'opérateur de fournir au moins **6 photographies libres de droits sur support numérique** permettant d'illustrer l'évaluation pour la 1^{ère} page de couverture, ainsi qu'un résumé, en une demi-page, pour la 4^{ème} de couverture.

Le document n'engagera que ses rédacteurs et en aucun cas les autorités françaises. Celles-ci décideront ensuite de son utilisation et de sa diffusion.

9. Restitution, rétroaction

La restitution des conclusions, des leçons à tirer de l'évaluation et des propositions des évaluateurs concerne tous les acteurs de cette coopération. Elle fera l'objet d'une séance de restitution par l'expert principal, organisée avec le comité de pilotage à Paris. Les SCAC pourront également prendre l'initiative de restitutions en étroite liaison avec les partenaires institutionnels.

Titres parus dans la série “Évaluations”

Le programme des volontaires européens de développement. Evaluation de la phase pilote (1986-1988) (n°3).
L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n°6).
Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n°8).
Le Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH) (n°10).
La politique des bourses. Evaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n°11).
La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Evaluation de l'aide française (1986-1992) (n°12).
L'Association Française des Volontaires du Progrès (n°13).
L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n°14).
L'appui aux formations dans le secteur BTP (n°15).
L'appui au système éducatif tchadien (n°16).
L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n°17).
L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n°18).
Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n°19).
Les réseaux de développement (n°20).
La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n°21).
La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n°22).
L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n°24).
La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n°25).
Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n°26).
Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n°29).
La coopération documentaire (1985-1995) (n°33).
Etude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n°34).
Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n°35).
Programme mobilisateur Femmes et développement (n°37).
Evaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n°38).
Evaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n°39).
Evaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n°41).
Evaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n°42).
Evaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n°44).
Evaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n°45).
Evaluation du projet ARCHES (n°46).
Projet santé Abidjan. Evaluation des FSU-Com (n°47).

Evaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n°48).

Evaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n°49).

Evaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n°50).

Evaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997), 2 tomes (n°51).

Evaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n°52).

Evaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n°53).

Etudier en français en Europe centrale et orientale. Evaluation des filières universitaires francophones (n°54).

Evaluation d'actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique. Programmes d'actions intégrées (n°55).

Evaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n°56).

Evaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n°57).

Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Evaluation de Villes. Vie. Vacances/Solidarité internationale et de Jeunesse/Solidarité internationale (n°58).

Evaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique - Afrique subsaharienne et Madagascar (1994-2001) (n°59).

Evaluations (Fiches-résumés de 28 évaluations réalisées entre 1993 et 1997).

Evaluation de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale (n°60).

Evaluation du dispositif des crédits déconcentrés "Fonds social de développement" (n°61).

Festival international des francophonies en Limousin (n°62)

Evaluation de la coopération française dans le secteur de la santé au Gabon (n°63).

Appui à la professionnalisation des opérateurs culturels du continent africain (n°64).

Evaluation de la coopération décentralisée franco-malienne (n°65).

Evaluation des appuis de la France et de la Communauté européenne aux écoles africaines de statistique (n°66).

Soutenir le cinéma des pays du Sud (n°67).

La coopération scientifique et universitaire franco-sud-africaine (n°68).

Le secteur forestier en Afrique tropicale humide 1990-2000 (n°69).

Programmes de recherche bilatéraux en Europe 1990-2000 (n°70).

L'appui de la France aux associations pour la recherche en Finlande, Norvège et Suède (n°71).

Appui à la coopération non gouvernementale au Cambodge 1993-2003 (n°72).

Evaluation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (n°73)

Evaluation Convention d'objectifs avec Cités Unies France (n°74)

L'appui de la France aux éducations en développement (n°75)

Amélioration des conditions sociales de vie des réfugiés palestiniens (n°76)

Evaluation des programmes d'appui aux actions non-gouvernementales en Bolivie (n°77)

Evaluation rétrospective des actions d'appui à la mise en place de SAMU (1993-2002) (n°78)

Projet d'appui à la réforme des systèmes hospitaliers dans les pays de la ZSP / Evaluation rétrospective (1998-2003) (n°79)

Evaluation du programmes des évaluations 2000-2004 / Les évaluations dans la ZSP (n°80)

Evaluation de la politique des bourses attribuées par le MAEE aux étudiants étrangers (1998-2004) (n°81)

La coopération franco-indienne en sciences humaines et sociales (1992-2004) (n°82)

Programmes d'actions intégrées de recherche (PAI) franco-tunisiens (1996-2004) (n°83)

Projet d'appui au développement de l'anesthésie réanimation et médecine d'urgence dans l'Océan Indien (PARMU) (n°84)

Appui de la coopération française à l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (n°85)

Programme franco-chinois de recherches avancées (1993-2003) (n°86)

Actions de formation dans le domaine du développement social (1997-2003) (n°87)

Evaluation du contrat de désendettement et de développement (C2D) du Mozambique (n°88)

Actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France (n°89A - résumé du n°89)

Actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France (n°89 - version complète)

Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) - Evaluation finale du projet mobilisateur FSP n°2000-120 (2001-2004) (n°90)

Renforcement du partenariat entre ONG marocaines et françaises - Evaluation du "Programme concerté Maroc" (1999-2005) (n°91)

Programme Solidarité Eau - Evaluation 2000-2004 (n°92)

Coopération audiovisuelle et médiatique française au Proche-Orient, au Moyen-Orient et au Maghreb 1995-2005 (n°93)

Echanges scientifiques et universitaires entre la France et l'Amérique Latine-Evaluation des programmes ECOS Nord et ECOS Sud - 1992-2005 (n°94)

Aide publique française aux pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 (n°95)

Partenariat pour le développement municipal (PDM) - Evaluation conjointe franco-canadienne 1991- 2006 (n°96)

Evaluation rétrospective de coordination Sud (1997 - 2005) (n°97)

La coopération éducative et linguistique française avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne (1995-2005) Evaluation rétrospective (n°98)

Programme DUO-France -Evaluation rétrospective (n°99)

Expertise évaluative des programmes de coopération post-gradués, PCP (n°100)

Fonds fiduciaires d'assistance technique auprès des banques de développement (n°101)

Evaluation de la convention MAEE/CUF 2005-2007 (n°102)

Politique de la France dans les pays en situation de fragilité (n°103)

Evaluation de l'aide alimentaire programmée (n°104)

Evaluation du programme "Collèges doctoraux franco-pays partenaire" (n°105)



Les “Collèges doctoraux franco-pays partenaire” visent à promouvoir l'excellence et renforcer les relations universitaires et scientifiques en développant les échanges de doctorants et en associant les meilleurs établissements d'enseignement supérieur organisés en consortium. Actuellement, le dispositif concerne 4 pays : le Brésil, le Chili, la Chine et le Japon.

L'évaluation de ce dispositif visait à fournir aux instances de décision les éléments d'analyse et de réflexion permettant d'effectuer une éventuelle réorientation des objectifs et des modalités du programme.

Réalisée par le cabinet Pluricité, cette évaluation souligne les principaux atouts et faiblesses du programme, cinq années après son lancement. Les évaluateurs relèvent sa pertinence et son adéquation aux besoins et priorités des pays partenaires.

Le rapport met néanmoins en évidence des faiblesses dans la conception et la mise en œuvre du programme.

Pour y remédier les évaluateurs préconisent notamment :

- le maintien de la cible unique (niveau Doctorat) et de l'excellence (par la cotutelle notamment).
- l'établissement de priorités établies pour une période de temps précise et sur des objectifs définis entre les pays partenaires.
- le recentrage du pilotage stratégique et du fonctionnement opérationnel pour la mise en place de la promotion 2009-2010.
- la mise en place d'indicateurs de résultat pour une meilleure évaluation des étudiants.
- le renforcement de la communication et de la promotion du programme auprès des Services de Relations Internationales des établissements et des écoles doctorales.